

République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi



REVUE ANNUELLE CONJOINTE

DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

RAC 2017



■ Etat de mise en oeuvre de la politique économique et sociale de 2016



RAC 2017



Etat de mise en oeuvre
de la politique économique et sociale de 2016

SOMMAIRE

Liste des acronymes, sigles et abréviations	5
Liste des tableaux	6
Liste des Encadrés	6
Liste des annexes	6
INTRODUCTION ET CONTEXTE	
AXE1 - TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET CROISSANCE.....	9
1.1 Analyse du cadre macroéconomique	11
1.2 Analyse des performances et perspectives des secteurs productifs	13
1.3 Analyse des performances et perspectives des secteurs d'appui à la production	33
Conclusion partielle (AXE1)	52
AXE2 - CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE....	53
Conclusion partielle (AXE2)	81
AXE3 - GOUVERNANCE, INSTITUTIONS, PAIX ET SECURITE.....	82
Conclusion partielle (AXE3)	102
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	103
ANNEXES	105

Liste des acronymes, sigles et abréviations

ACAB	Arrangement Cadre relatif aux Appuis budgétaires
ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
AIBD	Aéroport international Blaise Diagne
ACMU	Agence de la Couverture Maladie Universelle
ASEPEX	Agence sénégalaise de promotion des exportations
BFEM	Brevet de Fins d'études Moyennes
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BMN	Bureau de Mise à Niveau des entreprises
BNSP	Brigade National des Sapeurs-Pompiers
CIEL	Centres d'Initiatives à l'Emploi local
CLPA	Conseils locaux de Pêche artisanale
CMC	Centre Multimédia Communautaire
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNC	Cadre national de Commercialisation
CNDT	Comité National du Dialogue des Territoires
CPN	Consultation Prénatale
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministériel des Crises
COSECPRO	Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes profondes
CRODT	Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye
CUT	Compte Unique du Trésor
ECB	Ecoles Communautaires de Base
ENES	Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal
EPU	Examen Périodique Universel
FAISE	Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur
FAC	Fonds de l'Aménagement Concerté
FADSR	Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural
FDD	Fonds de Dotation de Décentralisation
FOGALOG	Fonds de Garantie du Logement
FOGAREJ	Fonds de Garantie pour l'Auto-Emploi des Jeunes
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FUDPE	Fichier Unifié de Données du Personnel de l'Etat
GCO	Grande Côte Opérations
GRNE	Gestion des ressources Naturelles et environnementales
HCCT	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
ICAMO	Institut de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives
LANAC	Laboratoire national d'Analyses et de Contrôle
MAPS	Méthodes d'Evaluation des Systèmes de Passation des Marchés Publics
MCA	Millenium Challenge Account
MDP	Mécanismes de Développement Propre
MILDA	Moustiquaires imprégnés à Longue Durée d'Action
MPE	Micro et Petites Entreprises
OQSF	Observatoire de la qualité des services financiers
OSB	Opération Sauvegarde du Bétail
PAQUET-EF	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité, et de la Transparence de l'Education et de la Formation
PAPEJF	Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
P2ID	Plateforme industrielle intégrée de Diamniadio
PAPCEC	Programme d'accélération de la production de la carte d'égalité des chances
PASEPAR	Programme d'Amélioration des Services d'Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural
PCIME	Prise En Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PGES	Plans de Gestion Environnementale et Sociale
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRODAC	Programme national des Domaines agricoles communautaires
PSE	Plan Sénégal émergent
PSSAR	Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales
PTIP	Programme Triennal d'Investissements Publics
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
RNA	Régénération naturelle assistée
SAR	Société africaine de Raffinage
SICAP	Société Immobilière du Cap-Vert
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SFGD	Superficies Foncières sous gestion durable
SGO	Sabodala Gold Operations
SIGI	Social Institution and Gender Index
SODAV	Société sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits voisins
SSN	Système Statistique National
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africain

Liste des tableaux

Tableau 1: Principaux indicateurs macroéconomiques	12
Tableau 2: Principaux indicateurs du sous-secteur agricole	14
Tableau 3: Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Elevage	18
Tableau 4: Principaux indicateurs du sous-secteur de la pêche et Economie maritime.....	22
Tableau 5: Principaux indicateurs des sous-secteurs Industrie et mines	26
Tableau 6: Principaux indicateurs du sous-secteur PME.....	28
Tableau 7: Principaux indicateurs du sous-secteur commerce.....	30
Tableau 8: Principaux indicateurs du sous-secteur de la microfinance	35
Tableau 9: Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Economie numérique	37
Tableau 10: Principaux indicateurs infrastructures et services de transport	42
Tableau 11: Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Energie	44
Tableau 12: Principaux indicateurs du sous-secteur Emploi.....	49
Tableau 13: Indicateurs de résultat d'offre de l'éducation.....	55
Tableau 14: Indicateurs de qualité de l'éducation nationale	57
Tableau 15: Indicateurs de résultats de la FPT	59
Tableau 16: Indicateurs de résultats de l'Enseignement supérieur	61
Tableau 17: Indicateurs d'efficacité des Universités.....	62
Tableau 18: Indicateurs de la santé de la mère et de l'enfant.....	63
Tableau 19: Indicateurs santé maternelle	64
Tableau 20: Indicateurs liés aux maladies transmissibles et non transmissibles.....	65
Tableau 21: Indicateurs du secteur Eau potable	67
Tableau 22: Indicateurs Assainissement	69
Tableau 23: Indicateurs du secteur de l'Environnement.....	72
Tableau 24: Indicateurs de Protection sociale.....	75
Tableau 25: Indicateurs de PS secteur informel et groupes vulnérables.....	77
Tableau 26: Indicateurs de GRC	79
Tableau 27: Indicateurs de Doing Business.....	89
Tableau 28:	91
Tableau 29 :	93
Tableau 30 :	96
Tableau 31 :	101

Liste des Encadrés

Encadré 1: Projet Phare Mise en place de 150 projets d'agrégation ciblés sur les filières.....	17
Encadré 3: Projet Phare : Développement Accéléré de l'Aquaculture	23
Encadré 4: Projet Phare : Hub minier régional.....	27
Encadré 5: Projet phare - Zones touristiques intégrées.....	32
Encadré 6: Parc des technologies numériques	38
Encadré 7: Projet Phare : Hub Logistique Intégré	40
Encadré 8: Projet Phare : Plan de relance du hub aérien.....	43
Encadré 9: Projet Phare : Plan de Relance intégré	45
Encadré 10: Projet Phare : Phare Service Universel de l'énergie	46
Encadré 11: Disparités sanitaires dans les régions	64
Encadré 12: Projet Phare : Habitat social	71
Encadré 13 : Disparités régionales dans la prise en charge des mineurs	95

Liste des annexes

Annexes n° 1: Indicateurs, de la Revue annuelle conjointe, articulés aux ODD.....	105
---	-----

Introduction et contexte

1. Le Sénégal poursuit, avec la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), la transformation économique et sociale pour atteindre l'émergence à l'horizon 2035. Ce Plan ambitionne d'inscrire le pays dans une dynamique de croissance forte, diversifiée, durable et inclusive, génératrice de revenus et d'emplois.
2. Ainsi, dans un contexte marqué par l'adoption des Objectifs du Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Gouvernement s'attèle au renforcement des acquis, en vue de garantir un certain nombre de pré-requis, notamment le maintien des équilibres macroéconomiques, le renforcement de la compétitivité globale de l'économie, la réduction des inégalités sociales et l'amélioration de la gouvernance.
3. Par ailleurs, les acteurs au développement, sous l'impulsion du Gouvernement, ont instauré le cadre de dialogue et d'échanges sur les résultats annuels, à travers des revues conjointes. L'édition 2017 de la revue annuelle conjointe (RAC) de la politique économique et sociale s'inscrit dans cette démarche. Elle a été menée sous la supervision du Secrétariat technique¹ du Comité de préparation des revues qui a accompagné la tenue des revues sectorielles et régionales dont les contributions ont enrichi le présent rapport de synthèse. L'édition de 2017 analyse les résultats de la mise en œuvre de 2016 pour constater les progrès et identifier les contraintes afin d'apporter éventuellement des mesures correctives au cours de l'année 2017.
4. Le contexte a également été marqué par des actions d'internationalisation des engagements relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD), l'accord de Paris sur le climat (COP-21) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. A cet effet, des efforts d'alignement et d'intégration de ces engagements au plan de mise en œuvre du PSE ont été faits. Il en ressort que le PSE est cohérent avec tous ces engagements pris par le Gouvernement. Le dispositif institutionnel de suivi des ODD est arrimé à celui du Cadre harmonisé de suivi évaluation (CASE). En outre, plus de deux tiers (2/3) des indicateurs sont déjà conformes au système national de suivi des politiques publiques. Un rapport, portant spécifiquement sur les progrès dans la mise en œuvre des ODD, sera préparé de manière complémentaire. Il s'agit du premier rapport annuel que le Sénégal publiera sur ce thème.
5. La RAC 2017 a la particularité de se tenir dans une démarche participative après trois années de mise en œuvre du PSE. Elle tient également compte de la réalisation des revues sectorielles, des revues régionales et des revues thématiques transversales. Pour y parvenir les étapes suivantes ont été nécessaires : (i) le lancement du processus de la RAC, en février 2017, (ii) la réalisation des revues sectorielles, régionales et thématiques transversales, (iii) la validation technique du rapport de synthèse, et (iv) la tenue d'un Conseil interministériel puis d'un Conseil présidentiel sur la RAC.
6. La première partie du rapport analyse l'évolution des résultats macroéconomiques. La deuxième partie a trait à l'analyse des performances du bilan des politiques publiques sectorielles pour chaque axe stratégique du PSE.

¹ DGPPE, BOS et BOM, CAES/Primature, DGB et ANSD

RAC 2017



I. AXE 1



TRANSFORMATION STRUCTURELLE
DE L'ECONOMIE ET CROISSANCE



II. AXE 2



CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE
ET DEVELOPPEMENT DURABLE



III. AXE 3



GOUVERNANCE - INSTITUTIONS
PAIX ET SECURITE



I. AXE 1



**TRANSFORMATION STRUCTURELLE
DE L'ECONOMIE ET CROISSANCE**



TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET CROISSANCE

1.1 Analyse du cadre macroéconomique.....	11
1.2 Analyse des performances et perspectives des secteurs productifs.....	13
▪ Agriculture	13
▪ Elevage et productions animales	18
▪ Pêche et aquaculture	21
▪ Industrie et mines	25
▪ Petites et Moyennes Entreprises (PME)	28
▪ Commerce	30
▪ Tourisme	32
▪ Culture	33
1.3 Analyse des performances et perspectives des secteurs d'appui à la production.....	34
▪ Infrastructures et services financiers	34
▪ Economie numérique	37
▪ Infrastructures et services de transport	39
▪ Infrastructures et services énergétiques	44
▪ Emploi	48
▪ Sport	50
▪ Coopération internationale, intégration régionale et Sénégalais de l'extérieur	51
Conclusion partielle (AXE1).....	52



1.1 Analyse du cadre macroéconomique

7. Au plan international, l'économie mondiale a connu un léger ralentissement en 2016, par rapport à 2015. En effet, selon les dernières estimations du FMI², la croissance de l'économie mondiale s'est établie à 3,1% en 2016 après une progression de 3,2% un an auparavant. Ce ralentissement est lié à la persistance du faible niveau de la demande globale, notamment, les difficultés que connaissent les pays avancés et certains pays émergents, à l'image de la Chine, et des pays exportateurs de pétrole. Cette croissance mondiale devrait légèrement s'améliorer en 2017 (+3,5%), soit une amélioration de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2016, sous l'effet, notamment des économies émergentes et en développement (+4,5% en 2016 contre 4,1% en 2016).
8. En Afrique subsaharienne, l'activité économique a également affiché un net ralentissement (1,4% en 2016 contre 3,4% en 2015), dû principalement à la conjoncture économique difficile pour certaines grandes économies de la région qui ont enregistré des moins-values de recettes dans les exportations des matières premières. La croissance africaine au sud du Sahara devrait plus s'améliorer pour s'établir à 2,6%. Cette progression pourrait être liée à la remontée des cours du baril de pétrole pour les pays exportateurs du continent.
9. Au **niveau national**, au cours des trois dernières années, l'économie sénégalaise se maintient sur une trajectoire favorable à la dynamique de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Cette situation est, notamment, imputable au renforcement de la demande intérieure favorisée par le raffermissement des investissements publics dans l'énergie, l'agriculture et les infrastructures.
10. Ainsi, **le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,7% en 2016** contre 6,5% un an auparavant (Cf. tableau 1). Cette performance est portée principalement par le bon comportement des industries extractives, des activités de raffinage et des industries chimiques et, dans une moindre mesure, par le dynamisme des cimenteries, des BTP, de l'énergie, du transport, des télécommunications ainsi que des services financiers. Les efforts du Gouvernement à maintenir l'économie sénégalaise sur une croissance forte et durable se sont traduits par la poursuite, en 2016, de l'exécution des programmes d'investissement de l'État (PUDC, PROMOVIL, etc.), de la consolidation des acquis dans le sous-secteur agricole (PRACAS, Subventions) ainsi que de la bonne orientation globale de l'activité des industries, conjuguée à la relance du secteur des services. L'embellie économique devrait se maintenir en 2017 grâce à un environnement interne plus favorable, mais également aux investissements publics structurants prévus et à la mise en œuvre des réformes. A ce titre, il est attendu un taux de croissance du PIB réel projeté à 6,8% en 2017.
11. Du côté des prix, la persistance de la faiblesse des cours mondiaux des matières premières de base continue d'impacter le niveau de l'inflation. Ainsi, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), **l'inflation** est ressortie à 1,1% en 2016 contre 0,3 % en 2015, et ne devrait pas dépasser les 2,5% en 2017. Ces faibles niveaux de hausse des prix reflètent notamment la poursuite de la détente des cours des produits énergétiques et alimentaires sur le marché mondial.

² Perspectives mondiales, avril 2017.

Tableau 1: Principaux indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	Réalizations			Cible 2016
	2014	2015	2016	
Taux de croissance du PIB Réel	4,3%	6,5%	6,7%	6,6%
Taux d'investissement (FBCF)	25,6%	25,8%	26%	26%
Taux d'inflation (IHPC)	-1,1%	0, 3%	1,1%	1,6%
Déficit budgétaire en % du PIB	5%	4,8%	4,2%	4,3%
Déficit courant en % du PIB	8,8%	5,3%	4,7%	6,1%

Source : DGPPE, mai 2017

12. S'agissant des **finances publiques**, la politique de rationalisation des dépenses de fonctionnement se poursuit afin d'accorder davantage de place aux investissements dans le budget. En termes de mobilisation des ressources, les efforts sont portés, notamment, sur l'élargissement de l'assiette fiscale de même que sur le renforcement du contrôle et la maîtrise des dépenses fiscales. Au total, le déficit budgétaire devrait ressortir à 4,2% du PIB en 2016, contre 4,8% en 2015, soit une amélioration de 0,6 point de pourcentage. La politique budgétaire prudente sera maintenue afin de préserver la viabilité des finances publiques ainsi que la stabilité macroéconomique. La tendance de maîtrise et de réduction progressive du déficit budgétaire devrait se poursuivre en 2017, ainsi que la consolidation du renforcement de la mobilisation des ressources et de la rationalisation des dépenses de fonctionnement. Au total, le déficit budgétaire (dons compris) est projeté à 3,7% du PIB.
13. Pour ce qui est des **échanges extérieurs**, le déficit du compte courant en 2016 s'est

amélioré pour s'établir à 533,2 milliards (4,7% du PIB) contre 558,7 milliards (5,3% du PIB) un an auparavant, traduisant, ainsi, l'amélioration de la balance commerciale dans un contexte de relance des industries d'exportation, de renforcement de la production locale et de faiblesse des cours des produits de base sur le marché international. Ils devraient être marqués par une détérioration du déficit du compte des transactions courantes (546,6 milliards de FCFA en 2017), en partie compensé par l'excédent du compte de capital et d'opérations financières.

14. S'agissant de la **situation monétaire**, elle s'est traduite par une diminution des avoirs extérieurs nets en 2016 (-97,4 milliards), une augmentation du crédit intérieur de 18,5% et une expansion de la masse monétaire de 10,4%. Il est attendu, en 2017, une baisse de 6,1 milliards des avoirs extérieurs nets, un accroissement du crédit intérieur de 13,3% et une expansion de la masse monétaire de 8,2%. Ainsi, le taux de financement bancaire de l'économie devrait se renforcer pour se situer à 35,6%.

1.2 Analyse des performances et perspectives des secteurs productifs

15. La transformation structurelle de l'économie sénégalaise constitue un objectif majeur. Elle requiert l'amélioration de la productivité, à travers le renforcement et la modernisation des systèmes de production et des facteurs d'appui, notamment les infrastructures structurantes et une plus forte implication du secteur privé national. Cet objectif se traduit par une création massive d'emplois formels et une réduction plus significative de la pauvreté.

■ Agriculture



16. Dans le cadre de la politique agricole, l'Etat met en œuvre le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) qui opérationnalise le volet agricole du PSE. Le budget global alloué au sous-secteur agricole en 2016 est de 175,2 milliards contre 172,4 milliards en 2015, soit un accroissement de 1,6%. Ce budget a été exécuté à hauteur de 156, 627 milliards de FCFA, soit un taux de 89%.
17. Le sous-secteur a connu un taux de croissance de 6,52%. En effet, la valeur ajoutée du sous-secteur est passée de 468,8 milliards en 2016 contre 440,1 milliards en 2015. Comme en 2015, le sous-secteur a représenté près de 57% de contribution au PIB du secteur primaire, consolidant de plus en plus sa place de principal moteur de croissance de l'économie nationale.

Résultat prioritaire 1 : La productivité et les productions agricoles sont améliorées et des filières agricoles compétitives à haute valeur ajoutée sont développées

18. La production céréalière est évaluée à 2 124 668 tonnes en 2016 contre 2 152 247 tonnes en 2015, soit une baisse de 1,3% et reste en deçà de la cible (2 541 000 tonnes), comme indiqué dans le tableau 2 et les encadrés 1 et 2 ci-dessous.

Ce résultat s'explique par la diminution des productions concernant les principales spéculations (mil (-13%) et sorgho (-6%)) qui représentent 39% de la production globale, malgré leur part importante dans les superficies emblavées en céréales (69%). Cette situation est due à la répartition inégale de la pluviométrie et à l'installation tardive de l'hivernage sur la majeure partie du territoire national. Ainsi, après deux mois (août et septembre) très pluvieux, un arrêt brusque des précipitations a été constaté dans les régions de Saint Louis, de Louga et de Thiès, occasionnant des dommages considérables sur les récoltes.

19. Par contre, les productions de riz, de maïs et de fonio ont connu des hausses respectives de 4%, 14% et 16%. L'augmentation de la production du maïs pourrait être plus accentuée si des mesures d'accompagnement hardies étaient accordées aux coopératives agricoles, notamment à travers une subvention des intrants, à l'instar des autres filières, ainsi que la mise à disposition du matériel et des équipements agricoles. Ainsi, la production céréalière brute disponible (déduction faite des pertes post-récolte et des semences) est estimée à 1 524 646 tonnes en 2016, permettant de couvrir 54% des besoins en céréales de la consommation intérieure.
20. Malgré les moyens conséquents dans la mise en place d'intrants de qualité et d'équipements agricoles pour une augmentation des superficies emblavées (1 664 147 ha en 2016 contre 1 568 375 ha en 2015), les rendements ont connu des baisses pour le riz, le mil et le sorgho, respectivement de 12,0%, 8,1% et 6,7%.

Tableau 2: Principaux indicateurs du sous-secteur agricole

Indicateurs	2015	2016		Ecart ou Taux de réalisation 2016	Ecart entre 2015 / 2016 (Réalisé) (en %)
		Prévu	Réalisé		
Valeur Ajoutée sous-secteur agricole (prix constants 1999) (milliards de F CFA))	440,1	519,7	468,8	90,2%	+6,52%
Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole (en milliards)	172,379	NC	175,214	NC	1,62%
Taux de couverture des besoins céréaliers	65%	68%	54%	-14points	-11%
Production céréalière (tonnes)	2 152 245	2 541 000	2 124 668	83,62%	-1,28%
Quantité de riz paddy produite (tonnes)	906 348	1 447 000	945 617	65,35%	+4,3%
Superficies totales emblavées pour le riz (ha)	237 300	297 000	283 501	95,45%	+19,46%
Rendement riz (kg/ha)	3819	4872	3354	68,84%	-12,17%
Production arachidière (tonnes)	1 050 042	919 364	991 427	108,5%	-5, 58%-
Rendement arachide (kg/ha)	924,8	NC	817	NC	-11,65%
Production d'oignon (tonnes)	367 500	350 000	393 225	112,3%	+7%
Production de pomme de terre (tonnes)	52 230	35799,73	67 485	188,51 %	+29,2%
Exportations horticoles en volume (tonnes)	90 635	135 125	91 106	67,4%	+0,52%

Source : Revue annuelle sectorielle 2017, DAPSA, Mars 2017

21. La production de riz paddy a connu une progression de 4,3% pour atteindre 945 617 tonnes en 2016 (518 257 tonnes en culture irriguée et 427 360 tonnes en culture pluviale). L'augmentation de la production est en partie, liée aux efforts fournis par l'Etat, à travers la gratuité des semences et la modernisation de l'équipement rural. Ainsi, 400 nouveaux tracteurs et 5 505,7 tonnes de semences certifiées de riz ont été mis à la disposition des producteurs. En dépit de ces efforts entrepris pour améliorer la base productive, l'objectif de 1 447 000 tonnes n'a pas été atteint (taux de réalisation de 65, 35%).

Encadré 1: Projet Phare PSE/ Développement de trois corridors céréaliers

- **Objectifs :** Réduire le déficit de la balance commerciale sur les cultures céréalières (riz, mil et maïs) avec un objectif d'autosuffisance alimentaire sur le long terme ; Atteindre l'autosuffisance en riz en 2017 avec une production de 1,6 millions de tonnes de riz paddy ; Substituer 30 à 50% de la farine de blé par les céréales locales
- **Principaux acteurs :** MAER / MINCOM / Société d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta (SAED) / Société de développement agricole et industriel (SODAGRI) / PRODAC, Compagnie agricole de Saint Louis (CASL), VITAL, Coumba Nor Thiam (CNT), NMA Sanders, SEDIMA.
- **Résultats :**
 - Mise en place d'un comité de pilotage présidé par le SG du MAER
 - Production de riz paddy de 950 779 tonnes en 2016 (taux de réalisation de 65%)
 - Production de mil de 698 643 tonnes en 2016
 - Production de maïs de 400 462 tonnes en 2016, soit une hausse de 31,6%.
 - Production de 122 000 tonnes de paddy dans les zones couvertes par la SODAGRI pour des emblavures de 36 000 ha;
 - Globalement, la SAED et la SODAGRI rapportent pour l'année 2016 (mois de Septembre) des niveaux de mise en œuvre de leurs activités de 80% et 57% respectivement ;
 - Céréales locales : chaîne de valeur pilotée par la Fédération Nationale des Boulangers du Sénégal (FNBS) et l'Association des Transformateurs de Céréales Locales qui assurent la production quotidienne de pain composé dans 200 boulangeries de 12 régions du Sénégal.
- **Contraintes**
- **Perspectives 2017**
 - Démarrage du programme d'aménagement de 60 000 ha dans la Vallée du Fleuve Sénégal avec la coopération indienne, destiné à la riziculture.

22. Cette contreperformance s'explique par les faibles résultats réalisés au niveau de la Vallée du Fleuve Sénégal, qui a enregistré une production de 443 595 tonnes pour un objectif de 845 000 tonnes en 2016. Cette situation est imputable aux retards dans les travaux d'emblavure (retards accusés dans la réalisation de certaines études, dans la conduite de la procédure de passation des marchés, mais également, dans la réception des avis de non-objection de certains bailleurs), ainsi qu'aux problèmes liés au financement de la production et de la commercialisation avec les taux d'intérêts qui sont souvent inadaptés pour certaines sources de financement. En culture pluviale, le résultat obtenu en 2016 (427 360 tonnes) traduit un gap de 132 640 tonnes par rapport à l'objectif, imputable aux conditions hivernales, à la pression aviaire et autres ravageurs (rats, pucerons, etc.).
23. Par rapport à la **filière arachide**, l'objectif de production de 2016 était fixé à 919 364 tonnes. De fait, il a été produit 991 427 tonnes en 2016, dépassant la cible de 8%. Ce résultat s'explique par les efforts fournis par les acteurs et l'appui du Gouvernement. L'Etat a mis à la disposition des producteurs 51 220 tonnes de semences d'arachide dont 30 153 tonnes certifiées (subventionnées à hauteur de 42% à 52%) et 21 067 tonnes écrémées (subventionnées à hauteur de 57% à 60%). Les producteurs ont ainsi été encouragés à augmenter les superficies emblavées, qui ont connu une hausse de 6,8%, pour se situer à 1 212 233 ha en 2016.
24. Toutefois, la production arachidière a enregistré une baisse (5,6%) consécutive à la longue pause pluviométrique survenue dans la deuxième décennie du mois de septembre. Celle-ci s'est prolongée jusqu'à la fin de l'hivernage sur tout le territoire national, à l'exception des localités de Diourbel, Fatick, Kounghoul, Kaffrine, Kaolack et Tambacounda.
25. Par ailleurs, les exportations d'arachide sont évaluées à 172 769,47 tonnes, contre 77 589,9 tonnes en 2015.
- En concertation avec le comité national interprofessionnel de l'arachide (CNIA), le prix de l'arachide fixé par l'Etat est passé de 200 FCFA/kg en 2015 à 210 FCFA/kg en 2016. En outre, l'Etat a institué une taxe à l'exportation de 40 FCFA par kilogramme pour l'arachide décortiquée et 15 FCFA pour l'arachide en coque, pour appuyer la compétitivité de la chaîne de valeur.
26. La production de **coton** s'est établie à 15 160 tonnes en 2016, enregistrant une baisse de 25% par rapport à 2015, imputable à la diminution des superficies emblavées et à l'arrêt prématuré des pluies, combinée à la dégradation de la compétitivité de cette culture marquée par la baisse de son prix sur le marché international et la flambée du prix de l'arachide. La baisse continue du nombre de producteurs de coton a également contribué à cette évolution.
27. Dans le domaine du développement des fruits et légumes, le volume des exportations horticoles a connu une légère hausse en 2016 comparativement à 2015 (+0,5%), en atteignant 91 106 tonnes. Ce résultat s'explique d'une part, par l'augmentation de la production de fruits et légumes (1 206 810 tonnes en 2016 contre 1 133 430 tonnes en 2015) et d'autre part, par l'organisation des opérateurs du sous-secteur ainsi que par le respect des exigences normatives des marchés de destination.
28. Cependant, la cible de 135 125 tonnes d'exportations en 2016 visée n'a pas été atteinte, du fait de plusieurs facteurs, notamment la production de contre-saison de la filière fruits et légumes qui a été freinée par les coûts élevés des facteurs de production, l'insuffisance de centres de conditionnement, de magasins de stockage et de conservation, mais aussi l'absence d'une réglementation foncière adaptée et aggravée par la forte avancée de l'urbanisation dans les périmètres d'horticulture. A cela s'ajoute l'insuffisance de logistique pour l'exportation (terminal fruitier, eu égard aux quantités importantes de produits à exporter, non fonctionnement de la gare de fret, etc.).

29. L'objectif de l'**autosuffisance en oignons** a été atteint depuis 2015. En effet, la production s'est établie à 393 225 tonnes en 2016, dépassant de 12,4% l'objectif de 350 000 tonnes, correspondant à la demande intérieure en oignons. Cette performance est tributaire de l'effet combiné des efforts des acteurs de la filière (engagement des producteurs, Etat : subvention sur les engrais, gel des importations, financement de petits projets et le renforcement des capacités). La poursuite des importations d'oignons s'explique essentiellement par les pertes post-récoltes et l'inadaptation des circuits de distribution. Elles ont même connu une hausse de 15,46 % sur la période sous revue. Cette situation est liée au déficit d'infrastructures de stockage et de conservation (abris séchoirs, chambres froides, etc.), à un déficit d'étalement de la production et à un défaut de financement de la commercialisation.
30. Quant à la filière **pomme de terre**, la production est estimée à 67 485 tonnes en 2016, soit près du double de la cible fixée. Comparée à l'année 2015, elle a connu une hausse de 29,2% (52 230 tonnes) faisant

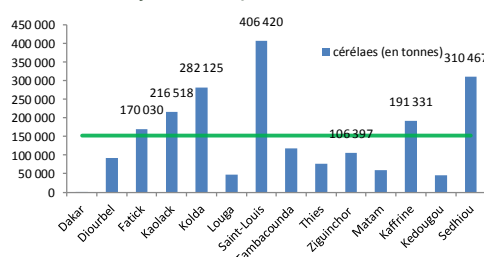
passer la couverture des besoins de 2 à 4 mois et demi. Cette performance s'explique, d'une part, par l'augmentation importante de l'appui en semences à travers une subvention de 50% sur 1 507 tonnes et d'autre part, par les résultats satisfaisants enregistrés dans le Delta du fleuve Sénégal. Il s'y ajoute des conditions particulièrement favorables à la production sur une longue période allant d'octobre à avril, permettant un étalement et un bon comportement des cultures. Toutefois, la filière devra faire face au déficit de magasins de stockage répondant aux normes de qualité et au problème de disponibilité de semences certifiées.

31. Globalement, les résultats enregistrés dans le sous-secteur agricole demeurent un gage de développement du monde rural et de la lutte contre la pauvreté. La campagne agricole 2015/2016 aurait été meilleure si toutes les dispositions ont été prises pour réduire les pertes post-récoltes. En outre, la configuration de l'hivernage a entraîné une baisse de la production agricole en 2016 pour la majeure partie des spéculations.

Encadré 2: Production agricole dans les régions

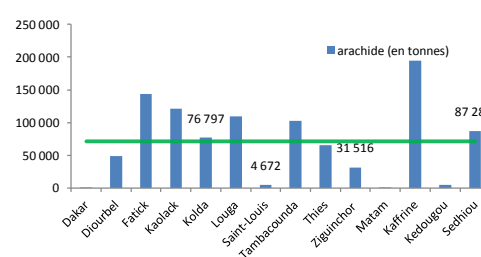
Production céréalière

Les régions de Saint Louis, Sedhiou et Kolda contribuent à elles seules plus de la moitié de la production céréalière globale en 2016. Les régions de Louga, Matam et Kédougou enregistrent des productions très en deçà de la moyenne nationale.



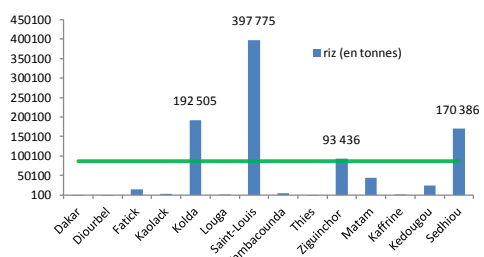
Production arachidière

La production arachidière en 2016 est portée principalement par les régions de Kaffrine, Fatick, Kaolack, Louga et Tambacounda



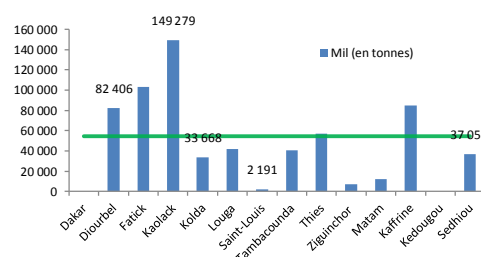
Production de riz

Même si les régions du bassin arachidier font des efforts énormes dans la production de riz, cette spéculation reste toujours prépondérante dans les régions de Saint Louis, Kolda et Sedhiou



Production de Mil

Les régions de Kaolack et Fatick restent les principales contributrices dans la production de mil



32. En perspectives, il a été recommandé la poursuite des efforts dans la maîtrise de l'eau, la modernisation et la mécanisation de l'agriculture, la mise à disposition d'intrants de qualité et en quantité suffisante (semences et engrais), la mise en place d'activités d'atténuation et de lutte contre les changements climatiques ainsi que le renforcement des infrastructures de stockage et de conservation, conformément au cadre opérationnel du PRACAS. Il faudra également accélérer la mise en œuvre des réformes pour accompagner le développement de l'agrobusiness et veiller à la bonne mise en œuvre du Plan stratégique de Développement des Statistiques agricoles et rurales (PSSAR).

Encadré 1: Projet Phare Mise en place de 150 projets d'agrégation ciblés sur les filières HVA

- **Objectifs : Porter les exportations horticoles à 157 mille tonnes en 2017**
- **Principaux acteurs :** MAER / MINCOM / ANIDA / PRODAC / PDIDAS / SAED ; Société de cultures légumières (SCL) / Grands domaines du Sénégal (GDS) / Touba Senfruit
- **Résultats :**
 - Exportations horticoles de 91 106 tonnes en 2016, soit une augmentation de 0,5% par rapport à l'année précédente, représentant un taux de réalisation de 67,42% de l'objectif annuel
 - Production d'oignon de 393 224 tonnes en 2016, soit un taux de réalisation de 112,35% de l'objectif fixé, permettant ainsi une couverture des besoins de consommation nationale pendant 8 mois
 - Production de pomme de terre de 67 485 tonnes en 2016, soit une augmentation de 29 % par rapport à 2015, soit une couverture des besoins de consommation nationale de 4 mois et demi.
 - Aux réalisations indiquées pour les filières concernées, s'ajoutent : (i) la pré-identification, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness (PDIDAS), d'une offre foncière de 23 435 ha de terres dans les 09 communes concernées par le projet et de 19 364 ha d'offres foncières nettes validées, (ii) la mise en place de fermes horticoles par des projets et structures du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), notamment la réalisation de 104 fermes par l'ANIDA.
 - Au total, 104 fermes Naatangué, 04 AAE et 13 600 emplois ont été créés par l'ANIDA. 15 202 tonnes de fruits et légumes ont été produites en contre saison chaude avec 18 spéculations et 675 tonnes de haricot vert et gombo ont été exportées vers l'Italie et la France ;
 - Dans plusieurs fermes (exemple à Mont Rolland, à Keur Momar Sarr et à Djilakh), les producteurs ont obtenu des revenus supérieurs à 1 000 000 Francs CFA ;
 - Le dénouement d'un financement de 20 Millions d'Euros de l'UE, en partenariat avec les coopérations espagnole et italienne, pour la réalisation de 400 fermes Naatangué (60 villageoises et 340 familiales) dans le cadre du Projet d'Appui à la réduction de la migration à travers la Création d'Emplois Ruraux au Sénégal. Les activités démarrent en février 2017.
 - En 2016, le niveau d'exécution des réalisations se présente comme suit : (i) Signature de contrats, notification des ordres de services et démarrage des travaux pour certaines des 10 fermes financées sur BCI lancées en 2015 et reportées du fait de ponction budgétaire, (ii) Début de l'aménagement de 102 fermes familiales Naatangué dans les régions de Sédiou, Kolda et Ziguinchor, (iii) Réalisation de 22 fermes villageoises sur financement dont 15 dans le cadre du PASA/Lou-Ma-Kaf et 7 dans le cadre du PAPEJF, (iv) Elaboration et lancement du DAO de 59 fermes villageoises dans le cadre du PAPEJF et de seize nouvelles fermes dans le cadre du PASA/Lou-Ma-Kaf, (v) Aménagement des AAE de Nguekhokh, Sessène, Diender-Balguet Ndiagianao.
- **Contraintes**
 -
- **Perspectives 2017**
 - Autosuffisance en pomme de terre en 2019 avec une production de 90 mille tonnes.



■ Elevage et productions animales

33.

La stratégie d'intervention du sous-secteur de l'Elevage visera à améliorer la productivité et la compétitivité des filières animales à travers (i) la modernisation et l'intensification des productions animales avec comme prérequis le renforcement des conditions sécuritaires et sanitaires du cheptel, (ii) l'amélioration des conditions de mise en marché par le renforcement des infrastructures de conservation, de

transformation et de commercialisation des produits animaux mais également par une meilleure structuration de la filière industrielle, et (iii) l'amélioration du pilotage sectoriel.

Tableau 3: Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Elevage

Indicateurs	2013	2014	2015	2016		Ecart ou Taux de réalisation 2016	Ecart 2016/2015
				Prévu	Réalisé		
Valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage (variation)	8,3%	4,9%	4,8%	-	-	-	-
Production de viande et d'abats (milliers de tonnes)	202	208,5	214,3	246,638	242,6	98%	13,2%
Production de lait (millions de litres)	217,5	217,8	226,7	283	231,5	82%	2,1%
Production d'œufs de consommation par an (millions d'unités)	513	631	571	636	615	96,77%	7,7%
Exportations de cuirs et peaux par an (tonnes)	7 173,5	6 009	4772	5313,6	3160	59,47%	-33,7%

Source : Ministère de l'Elevage et des productions animales (MEPA), Avril 2017

Résultat prioritaire 1 : Les systèmes de productions animales sont intensifiés et modernisés

34. La **production de viande et d'abats** porte sur un volume estimé à 242 641 tonnes en 2016, soit un taux de réalisation de 98% par rapport à l'objectif fixé (Cf. tableau 3). Elle a été portée principalement par les filières bovine et avicole industrielle qui ont fourni plus de la moitié (58%) de la production. Par rapport à l'année 2015, la production nationale connaît une hausse de 28 378 tonnes, soit 13% en valeur relative, due aux bonnes performances réalisées par la filière bétail-viande (24 086 tonnes³) et aviculture (4 292 tonnes). Pour la filière bétail-viande, la performance s'explique par l'augmentation du poids des carcasses des bovins et les petits ruminants élevés pour l'essentiel selon les

systèmes extensifs et semi-intensifs. Relativement à la demande de moutons de Tabaski, évaluée à 750 000 têtes pour 2016, elle a été couverte à 90,8%, soit 681 313 ovins⁴, dont 52% provenant de la production locale.

35. La viande de volaille, qui est portée pour une large part par l'aviculture industrielle (plus de 64% de la production de la filière avicole), maintient sa bonne dynamique, à la faveur de l'accompagnement dont bénéficie la filière et de l'augmentation des effectifs de poules réformées. Ainsi, la production locale de viande et d'abats a couvert 92% de la consommation nationale de viande en 2016, qui est passée de 16,2 kg/habitant en 2015 à 17,8kg/habitant.

³ Réparti selon : viande bovine (+12230 tonnes), viande ovine (+6762 tonnes) et viande caprine (+4384 tonnes)

⁴ Dénombrement effectué à la veille de la fête par les services d'élevage au niveau des marchés de l'intérieur

36. La **production de lait** réalisée en 2016 porte sur un volume de 231,5 millions de litres (59% pour l'élevage pastoral, 34% pour l'élevage de métis et 7% pour l'élevage de race pure) et enregistre une augmentation de 4,8 millions de litres par rapport à 2015, mais n'atteignant que 82% de la cible fixée. Cela est dû principalement à la contre-performance du système extensif dont la production reste toujours impactée par les conditions difficiles de 2014. Fort heureusement, des élevages de métisses et de races pures exotiques ont affiché de meilleures tendances, avec notamment une hausse de 6% (5,3 millions de litres).

Encadré 2: Projet phare/ Mise en place de 100-150 projets d'agrégation cibles sur les filières à HVA / composante Elevage

- **Objectifs :** Augmenter le taux de couverture de la demande nationale par la production locale de 42% en 2012 à 80% en 2025 et faire passer la consommation per capita à 40 litres en 2025 contre 30 litres en 2015 ; Accroître la compétitivité du lait local par le biais de trois leviers (insémination artificielle pour la production de vaches métisses, acquisition d'animaux de race pure à haut potentiel laitier, amélioration de la productivité des vaches locales).
- **Principaux acteurs :** Ministère de l'Elevage et des Productions animales, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME, Ministère de l'Industrie et des Mines, Secteur privé.
- **Résultats :**
 - Production de 232 millions litres de lait en 2016 ;
 - Acquisition d'un millier de génisses gestantes à haut potentiel laitier dans le cadre d'un PPP ;
 - Réalisation de 9000 inséminations artificielles bovines ;
 - Comité ad hoc institué pour la mise en place d'une fiscalité adaptée au développement de la filière de transformation du lait local.
- **Contraintes**
 -
- **Perspectives 2017**
 - Production de 249 millions litres de lait en 2017 soit un taux de 45% par rapport à l'objectif en 2025 ;
 - Réalisation de 30 000 inséminations artificielles ;
 - Développement à grande échelle des cultures fourragères pour la sécurisation de l'alimentation du cheptel avec l'emblavure de 2 700 ha.

37. La consommation par tête de lait a atteint 29 litres, en 2016 a été couverte à hauteur de 53% par la production nationale. Les importations de lait et de produits laitiers portent sur un volume de 29 773 tonnes en 2016, soit 204 millions de litres équivalent lait (Eql), augmentant de 6 237 tonnes par rapport à 2015. Elles sont constituées essentiellement de lait en poudre (84%) provenant principalement de l'Irlande (33%), de la Pologne (22%) et de la France (13%).
38. La **production d'œufs de consommation en 2016 est estimée** à 615 millions d'unités, augmentant de 44 millions d'unités par rapport à 2015, avec un taux de réalisation de 96,7% pour un objectif de 636 millions d'unités. En effet, les exploitations avicoles ont connu une situation zoo-sanitaire en 2016 beaucoup plus favorable que l'année précédente où la Maladie de Marek s'était déclarée.

39. La **quantité de cuirs et peaux exportée** a atteint à 3 160 tonnes en 2016, dont 58% de peaux d'ovins, 22% de peaux de bovins et 20% de peaux de caprins. Ce volume⁵ est en deçà du niveau de l'année 2015 (-1612 tonnes) du essentiellement à la faible réponse des acteurs de la filière aux exigences de qualité des pays destinataires. Il est à noter toutefois l'existence de circuits informels d'exportation par voie terrestre vers les pays de la sous-région dont les statistiques ne sont pas encore maîtrisées. Le décret n°2016-1082 du 03 août 2016, relatif à la production, à la conservation, au traitement et à la commercialisation des cuirs, peaux et phanères, devrait permettre de lever les contraintes auxquelles fait face la filière depuis une décennie. Toutefois, les exportations de *Wetblue* (3/4 des exportations globales de la filière) ont connu une hausse pour se situer à 21 300 tonnes, en rapport avec l'engagement des acteurs, de promouvoir la transformation des peaux brutes au niveau local.
40. Par rapport à la santé animale, les cibles de vaccination n'ont pas été atteintes pour la peste des petits ruminants, la dermatose nodulaire contagieuse bovine et la péripneumonie contagieuse bovine. Cette situation s'explique par la période inadaptée de la campagne (février-juin) qui a coïncidé avec les départs des troupeaux en transhumance, à la période chaude et à un retard dans la mise en place du vaccin. Par contre, pour la peste équine et la maladie de Newcastle, les cibles de vaccination ont été dépassées. De manière générale, les taux de vaccination pour les maladies prioritaires restent très en deçà de la norme de 80% préconisée par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale pour garantir la protection zoonositaire du cheptel.
41. Relativement aux **réformes** du sous-secteur, le projet de loi portant code pastoral est en cours d'adoption suite aux amendements du Parlement et du Conseil économique social et environnemental (CESE). Il en est de même pour le Code de la santé animale et de la santé publique vétérinaire.
42. L'analyse des résultats pour l'année 2016 montre que les cibles n'ont pas été atteintes pour les différentes productions animales. Malgré les efforts consentis ces dernières années, les principales difficultés du sous-secteur de l'élevage restent la faible productivité et le manque de compétitivité des filières animales. Pour atteindre les objectifs, il urge de poursuivre les actions déjà engagées à travers la lutte contre les maladies animales, le renforcement de la résilience des systèmes d'élevage, le développement des chaînes de valeur animale, la lutte contre le vol de bétail, le renforcement du système statistique sectoriel. Dans cette perspective, le Président de la République, conscient que le développement accéléré des filières animales ne saurait se faire sans un financement adéquat, a instruit l'organisation, en 2017, d'un conseil inter-ministériel sur le financement de l'Élevage.

⁵ Les principales destinations des exportations restent l'Italie (35%), l'Inde (33%) et le Pakistan (13%).

■ Pêche et aquaculture

43. Le sous-secteur de la pêche occupe la première place des exportations en 2016 et représente 14,6% des recettes d'exportations et 3,2% du PIB. Il joue un rôle clé dans la nutrition et la sécurité alimentaire, en assurant près de 70% des apports en protéines d'origine animale et une consommation moyenne par tête de 29kg/an. La pêche artisanale a enregistré une hausse de 4% des débarquements au cours de la période sous revue, pour atteindre 397 871 tonnes, en 2016. Dans cette dynamique, les débarquements de la pêche industrielle ont connu une hausse de 38 101 tonnes, entre 2015 et 2016 (85 546 tonnes en 2016). Le volume des débarquements de la pêche continentale a connu une hausse de 12,5%, passant de 10 003 tonnes en 2015 à 11 254 tonnes en 2016.



Résultat prioritaire 1 : Les ressources halieutiques sont durablement gérées

44. Les estimations du Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) révèlent une biomasse des espèces démersales côtières évaluée à 79 882 tonnes en 2016 contre 107 295 tonnes en 2015, soit une baisse de près de 25%. Pour les espèces démersales profondes, l'indice d'abondance globale, représenté par la prise par unité d'effort (PUE), a connu un repli en 2016 (0,193 tonnes/heure) par rapport à l'année 2015 (0,357 tonnes/heure). Cet indice a été plus élevé dans la zone Sud (0,302 tonnes/heure) que dans la zone Nord (0,153 tonnes/heure). Les concertations, en 2016, sur **le repos biologique** ont abouti à l'arrêt de la pêche démersale côtière durant le mois d'octobre, de la pêche chalutière démersale profonde de mi-novembre à mi-décembre.
45. Dans le cadre du renforcement de la surveillance des pêches et de l'application des mesures pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), des opérations régulières d'inspection et de contrôle ont été menées en 2016. Au total, 2 672 inspections et/ou contrôles de navires ont été effectués en 2016, dont 1 264 à quai. S'agissant de la pêche artisanale, 1 335 pirogues ont été contrôlées par les vedettes de surveillance et les stations côtières qui ont arraisonné 08 navires, dont deux étrangers et 83 pirogues. De plus, le programme gilets a permis d'acquérir 21 349 gilets de sauvetage dont 17 324 subventionnés à 2 500 FCFA l'unité. Aussi, le Projet pilote de géolocalisation des embarcations de pêche artisanale a été mis en œuvre avec l'acquisition de dix (10) balises AIS (Automatic Identification System) dont cinq (05) de chaque classe A et B.
46. Les activités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement se sont poursuivies en 2016. Ainsi, la pêcherie de crevettes profondes a atteint un quota de 3 340 tonnes en 2016. En ce qui concerne la pêcherie de poulpe, le plan a été approuvé en janvier 2016 et sa mise en œuvre a démarré avec des missions de formation des membres des Conseils locaux de pêche artisanale (CLPA), des personnels des services déconcentrés et des autorités locales ainsi que des missions de mise en réseau des CLPA. Cependant, il a été retenu d'instaurer, en cas de besoin, un repos biologique pour protéger les espèces juvéniles. Pour ce qui concerne les espèces adultes, il est prévu de contribuer à la protection de leur reproduction en immergeant des vases qui leur serviront de nid. Dans ce cadre, 23 000 vases ont été immergés en 2016, soit plus du double de 2015 (9 600). Quant aux pêcheries de crevettes côtières, de Cymbium et de sardinelles, les plans d'aménagement ont été approuvés en 2016.

47. En outre, l'année 2016 est marquée par la pose des plaques réfractaires d'immatriculation en aluminium sur les pirogues. Au total 12 480 plaques ont été posées, soit 65,7% du parc piroguier (estimé à 19 009). Le total de permis de pêche délivré est de 10 414 en 2016.

Tableau 4: Principaux indicateurs du sous-secteur de la pêche et Economie maritime

Indicateurs	Réalizations		Cible 2016	Taux de réal 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2016/ 2015
	2015	2016			
VA sous-secteur pêche (prix constant 1999) (milliards de F CFA))	-	-	-	%	+%
Exportation de produits halieutiques en volume (tonnes)	188462,9	192162,5	NC		2%
Volume de la pêche artisanale (tonnes)	383 224	397 871	NC		4%
Volume de la pêche industrielle (tonnes)	49565	85 586	NC		72,60%
Volume de la pêche continentale	10 003	11 254	15 000	75%	12,50%
Production aquacole (tonnes)	1215,50	2082,00	3350	62,10%	71,30%
Taux d'immatriculation des pirogues	85%	66%	80%	-14%	-16%
Nombre de plans d'aménagement des pêcheries mis en œuvre	1	1	2	50%	0

Source : Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime, mars 2017.

Résultat prioritaire 2 : La valorisation des produits halieutiques et aquacoles est améliorée

48. Les exportations de produits halieutiques, en 2016 s'élèvent à 192 162,5 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 204,43 milliards. Comparées à 2015, une progression a été notée, aussi bien sur les quantités (2%) que sur les valeurs (5,6%). Cette performance est liée aux efforts entrepris par l'Etat dans la modernisation des infrastructures de débarquement (4 quais de pêches finalisés en 2016), la transformation des produits (3 aires de transformation des produits réalisées en 2016), la modernisation des moyens de production (acquisition de 1 670 moteurs pour une subvention de 1,7 milliards de francs CFA), ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'unités de traitement de produits de la pêche (de 209 unités en 2015 à 223 unités en 2016). De plus, dans le cadre du contrôle sanitaire des produits halieutiques, le taux de couverture des établissements de traitement et de l'amont de la filière halieutique a été porté à 91% en 2016 contre 88% en 2015.

Résultat prioritaire 3: Le développement de l'aquaculture est accéléré

49. Pour la durabilité du sous-secteur de la pêche, l'option prise est le développement de l'aquaculture pour une production de 40 000 tonnes à l'horizon 2023. En effet, la production aquacole a connu une progression de 71,3%, en passant de 1 215,5 tonnes en 2015 à 2 082 tonnes à 2016. Ce résultat s'explique par la mise en place de 54 nouvelles fermes, la réhabilitation des écloseries, aux stations de Sédhiou, Richard Toll et Ziguinchor, l'acquisition de 2 petites unités de production d'aliment de poissons, l'acquisition de 110 tonnes d'aliment industriel et 105 tonnes de sous-produits agricoles et le renforcement de l'appui technique des acteurs (1 558 acteurs et 203 sites de production en 2016 ont été encadrés). Toutefois, la cible n'a été atteinte qu'à hauteur de 67,2%, du fait des difficultés d'accès au financement et aux aliments en qualité et en quantité.
50. En somme, l'insuffisance des ressources allouées aux activités et le retard noté dans le démarrage de la Phase II du Programme froid ont constitué les contraintes pour l'atteinte des objectifs. En termes de perspectives, les investissements porteront sur le démarrage de la seconde phase du programme d'installation de chaînes de froid, la prise en charge dans le programme des opérations de développement des aires de transformation et de construction des infrastructures de pêche et le renforcement du programme PSE / aquaculture.

Encadré 3: Projet Phare : Développement Accéléré de l'Aquaculture

- **Objectifs** : Développer une aquaculture compétitive capable de produire 10% du volume de capture de la pêche à l'horizon 2023.
- **Principaux acteurs** : Agence nationale de l'Aquaculture (ANA), Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole (ANIDA), Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF), le Programme des Domaines agricoles Communautaire (PRODAC), Fonds Souverain d'Investissement Souverain (FONSIS), Société Peace-Fish et Société d'Exploitation Aquacole et Agricole de Ndagane (SEAAN).
- **Résultats** :
 - Production de 2 038 tonnes en 2016, soit 7% de l'objectif de production à l'horizon 2023.
- **Contraintes**
 - Lenteurs des procédures administratives
- **Perspectives 2017**
 - La mise en service du pôle aquacole de Sédhiou d'une superficie de 10 ha dans la commune de Diendé permettra d'exploiter le potentiel aquacole de la région. En outre, il est prévu en 2017 la mise en place de 3 pôles aquacoles dans la région de Matam et l'aménagement de 12 hectares de riz-pisciculture et de 6 étangs de pisciculture de 1000 m² à Tamakh, dans la région de Saint Louis ainsi que la finalisation de la ferme de Gouloumbou à Tambacounda.
 - Une production de 5 000 Tonnes est attendue en 2017.
 - Mise en place de fermes industrielles marines et continentales d'une capacité de production, à terme, de 10 000 Tonnes par an.
 - La mise en service de 3 autres pôles aquacoles dans les régions de Matam, Saint-Louis et Tambacounda.

Encadré 4: Situation dans les Régions pour le sous-secteur de pêche

- **Pêche maritime** : La région de Thiès a contribué presque à 50% de la production maritime en 2016. Les régions de Dakar (57 735 tonnes), Saint Louis (63 731 tonnes) et Ziguinchor (68 164 tonnes) ont enregistré des niveaux de production qui dépassent la moyenne nationale (56 839 tonnes). Par contre, la production reste encore faible à Fatick (10 499 tonnes) et surtout dans les régions de Louga (2 525 tonnes) et de Kaolack (853 tonnes).
- **Pêche continentale** : La pêche continentale est plus développée dans les régions de Matam (3670 tonnes) et de Sédhiou (3 257 tonnes). Elle commence à se développer peu à peu dans les régions de Saint Louis (1801 tonnes) et de Tamba (1173 tonnes). Par contre, elle reste timide dans les régions de Kaolack, Kedougou et Kolda.
- **Valorisation des produits halieutiques** : Après la finalisation en 2016 des quais de pêches de Pointe Saréne de Ngaparou, de Yoff et de Potou, il est prévu en 2017 :
 - la construction des aires de transformation de Cayar et de Tann (Joal), la finalisation des infrastructures en cours à Ndéppé (Rufisque), Peccum Sénégal à Thiaroye, Mbao et Kafountine, l'aménagement d'une aire de transformation à Thiago (lac de Guiers), ainsi que la réhabilitation des aires de transformation de Sadel et Odobéré;
 - l'acquisition de séchoirs améliorés pour cinq sites pilotes de transformation artisanale (Peccum Sénégal, GIE COFLEC, GIE Mantoulaye Diène, GIE Femmes coquillage de Joal Fadiouth et FELOGIE de Dionewar) ;
 - la finalisation des quais en cours de construction (Soumbédioune, Goudomp et Bargny), l'aménagement du quai de Mboro et la construction du quai de pêche de Boudody, à Ziguinchor ;
 - la construction de marché au poisson à Tambacounda, Richard Toll et à Matam ;
- **Immatriculation et permis de pêche** : Les régions de Louga (90%), Kaolack (67%) et Dakar (72%) ont enregistré des taux d'immatriculation de pirogues au-dessus de la moyenne. Le total de permis de pêche délivré en 2016 se répartit comme suit : 1 720 Saint Louis; 173 Louga, 3 221 Thiès, 2 333 Dakar, 1 418 Fatick, 24 Kaolack et 1 525 Ziguinchor). Pour toutes ces activités, la couverture des sites reste tributaire de ressources financières qui restent encore insuffisantes.
- **Immersion des vases à poulpe** : Concernant le plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe, 23 000 vases ont été immergés respectivement à Sindia Nord, Sindia Sud, Joal, Mbour, Yéne-Dilaw, Dakar Est, Rufisque- bargny, Dakar Ouest et Pikine
- **Aquaculture** : La production aquacole, en 2016, est portée essentiellement par les régions de Dakar (38,8%), Thiès (20,9%), Ziguinchor (16,5%) , Saint Louis (12,5%) et dans une moindre mesure par la région de Fatick (7,1%). La production enregistrée par les régions de Kaolack (14 t), Kédougou (6 t) Matam (40,2 t) Diourbel (4,2 t), Tamba (4,6 t) Sédhiou (11,5) et Kolda (6,4) reste encore très timide. Par contre, les régions de Louga et Karine n'ont pas encore connu de début de production. En 2016, les éclosiers des stations de Sédhiou, Richard Toll, et Ziguinchor ont été réhabilités pour augmenter leur capacité de production. Aussi, conformément aux décisions prises lors du Conseil des ministres délocalisé dans la région de Sédhiou, le 25 février 2015, un pôle aquacole (superficie 10 ha) est en train de voir le jour dans la commune de Diendé (Sédhiou) et permettra d'exploiter le potentiel aquacole de la région. En outre, il est prévu en 2017 la mise en place de 3 pôles aquacoles dans la région de Matam et l'aménagement de 12 hectares de rizipisciculture et de 6 étangs de pisciculture de 1000 m² à Tamakh, dans la région de Saint Louis.

■ Industrie et mines

51. Le développement industriel est un levier important sur lequel le Sénégal devrait s'appuyer pour réaliser ses objectifs en termes de développement humain, économique et social. Le tissu industriel du Sénégal compte 1 512 entreprises, essentiellement dominé par les petites et moyennes entreprises (PME), représentant près de 92,5% du total et elles sont principalement localisées dans les régions de Dakar (91%), Thiès (5%), Saint-Louis (1%) et Ziguinchor (1%).



Résultat prioritaire 1 : Le développement industriel endogène est impulsé

52. L'**Indice de Production Industrielle (IPI)** est passé de 115,4 en 2015 à 122,1 en 2016 en faveur de la bonne tenue des activités extractives (+33,7%), des industries chimiques (+26,6%), de la construction (+7,0%), du travail de bois (+39,5%), de la production d'énergie (+5,7%) et de la fabrication de matériaux de construction (+11,3%). Toutefois, la cible de 180 n'a pas été atteinte en raison de la baisse (-60,8%) de la production de corps gras alimentaires comparativement à 2015, du fait principalement d'un manque d'intrants (graines coques et autres matières de fonctionnement comme le fuel et la soude caustique).
53. La production d'huile brute d'arachide a enregistré une nette baisse dans la période sous revue (84,9%), en rapport avec la diminution de 55% du niveau de collecte de graines (26 563 tonnes de graines d'arachide collectées en 2016 contre 58 998 tonnes en 2015). En conséquence, 9 601 tonnes d'huile brute d'arachide sont exportées en 2016 contre 41 259 tonnes en 2015. Aucune vente à l'étranger de tourteaux d'arachide n'a été réalisée en 2016. Les ventes locales d'huile raffinée végétale se sont repliées de 99,5%, plombées par l'envahissement du marché intérieur par des quantités importantes d'huiles raffinées.

Encadré 5: Deux Projets phares industriels

Projet Phare 1 : Plateforme Industrielle Intégrée de Diamniadio (P2ID)

- **Objectifs :** L'ambition du PSE est de mettre en place, avant 2020, 2 à 3 plateformes industrielles intégrées combinant des infrastructures et services performants et des incitations fiscales et financières
- Principaux acteurs : Ministère des Mines et de l'Industrie, APROSI, MPIPDTE, APIX, FONSI
- **Résultats :**
 - Livraison de la première phase bâtie sur 13 ha comprenant la construction de trois hangars industriels de 7920m² (Type A), un hangar industriel de 3600m² (type B), un bâtiment administratif de 4910 m² sur cinq niveaux. Chaque hangar a une partie faisant office de partie administrative sur deux niveaux et une partie atelier.
 - Objectif d'une mise en service de la première phase du PIID avant fin 2017.
 - Adoption d'un package de mesures incitatives, pré-requis indispensable à l'implantation des premières industries.
- **Contraintes**
 -
- **Perspectives 2017**

Encadré 5: Deux Projets phares industriels (Suite)

Projet Phare 2 : Zones économiques spéciales et paquets investisseurs

- **Objectifs** : L'ambition du PSE est de créer les conditions d'un fort développement des investissements nationaux et internationaux par la mise en place d'un cadre réglementaire très attractif. Il s'agit ainsi de faire passer les IDE de 2% à 6-8% du PIB
- **Principaux acteurs** : MPIPDTE, MEFP, APROSI, APIX
- **Résultats** : Un package de mesures incitatives, pré-requis indispensable à l'implantation des premières industries, a été élaboré et adopté. Principaux éléments législatifs et réglementaires: Loi N° 2017-06 portant sur les Zones Economiques Spéciales (ZES) ; Loi N° 2017-07 portant sur le dispositif d'incitations applicable dans les Zones Economiques Spéciales (ZES) ; Décret N°2017-534 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité paritaire public-privé ; Décret N°2017-535 portant application de la loi N° 2017-06 portant sur les Zones Economiques Spéciales (ZES) ; Décret portant application de la loi N° 2017-07 portant sur le dispositif d'incitations applicable dans les Zones Economiques Spéciales (ZES) adopté en Conseil des Ministres et en cours d'immatriculation; Décret N°2017-932 portant création de la zone économique spéciale intégrée de Diass (ZESID)
- **Contraintes**
 -
- **Perspectives 2017**
 - Rendre fonctionnelles les ZES de Diass et de Sandiara en 2017.
 - Porter la plateforme industrielle intégrée de Diamniadio dans le régime des ZES et rendre fonctionnelle sa première phase en 2017.
 - Définition d'une stratégie de développement et de promotion des ZES.

54. Les infrastructures de la première phase de la Plateforme industrielle intégrée de Diamniadio (P2ID) sont déjà réalisées avec quatre (4) hangars industriels (11 578 m²) et un bâtiment administratif de cinq (05) étages sur 4 910 m² d'emprise et différentes voiries et réseaux divers. La réalisation du domaine industriel s'est fortement consolidée avec 105 entreprises qui ont fait une manifestation d'intérêt, 18 entreprises actuellement installées et opérationnelles,

31 entreprises en cours d'installation et plus de 100 demandes sont en attente de terrains pour 130 ha. Cette consolidation a permis la création de plus de 2 000 emplois permanents. En outre, les domaines industriels régionaux de Kaolack et de Ziguinchor sont lancés ; les zones industrielles de Sédhiou, Fatick, Kédougou et Tambacounda ont été mises en place et les « hôtels industriels » de Fatick, de Gossas, de Linguère, de Matam et de Touba ont été réalisés.

Tableau 5: Principaux indicateurs des sous-secteurs Industrie et mines

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2016	Taux de réal 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2016 / 2015
	2015	2016			
Indice de production industrielle	115,4	122,1	180	67,8%	+5,8%
Production de zircon (tonnes)	45 250	62 000	55 000	113%	37%
Production de phosphate (tonnes)	1 826 169	2 700 000	2 500 000	108%	48%
Production d'or (tonnes)	5,95	6,82	6	114%	14,6%

Source : Ministère de l'Industrie et des Mines, avril 2017

Résultat prioritaire 2 : Le Sénégal construit des avantages compétitifs pour devenir un « Hub de services miniers régional »

55. La production d'or s'est établie à 6,82 tonnes, contre 5,95 tonnes en 2015, et dépasse la cible de 14% (6,0 tonnes). L'exploitation de nouvelles unités industrielles d'or devrait permettre au pays d'atteindre l'objectif de 18 tonnes d'or à l'horizon 2020. La production de zircon a atteint 62 000 tonnes en 2016, soit une augmentation de 37% par rapport à 2015, conforme à l'objectif de production à l'horizon 2023 (90 000 tonnes). Pour l'ilménite, sa production s'est repliée de 2,5% pour s'établir à 41 000 tonnes en 2016 contre 420 419. En revanche, les quantités produites de leucoxène et de rutil sont passées de 4 611 tonnes à 7 900 tonnes en 2016 soit une progression de 3 289 tonnes.

Encadré 4: Projet Phare : Hub minier régional

- **Objectifs** : faire du Sénégal un centre de référence pour l'activité minière en Afrique de l'Ouest. Dans ce cadre, il s'agira d'œuvrer à doter le Sénégal d'un plateau technique minier et des services rattachés, afin de mieux valoriser le potentiel local et se positionner comme hub en Afrique de l'Ouest. De même, le projet est articulé autour de trois 3 cadres d'activité à savoir (promotion de la disponibilité de services miniers, développement de la logistique, mise en place d'un cadre académique adapté.
- **Principaux acteurs** : Ministère de la Promotion des investissements et des Partenariats et du développement des télé-services de l'Etat.
- **Résultats** :
 - Aucun résultat
- **Contraintes**
 - Absence de ressources financières dédiées
- **Perspectives 2017**

56. La **production de phosphate** est restée sur sa trajectoire de croissance amorcée depuis l'enclenchement du plan de relance des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et le démarrage effectif de la production de phosphates de Matam. En effet, la production a connu une évolution de 48% entre 2015 et 2016 pour atteindre 2 700 000 tonnes, dépassant l'objectif de 2 500 000 tonnes.

Résultat prioritaire 3 : La gestion participative et inclusive des activités extractives est promue

57. Le Code minier, adopté en novembre 2016, apporte des modifications importantes, notamment en termes de meilleur équilibre entre les intérêts de l'État et les Sociétés minières et d'impact positif pour les communautés locales. Toutefois, leur mise en œuvre effective requiert un suivi et un encadrement étroit de même que des efforts importants d'information et de formation des acteurs du sous-secteur.
58. Les activités de l'industrie minière se sont consolidées avec la montée en puissance de la Grande Côte Opération (GCO) et le renforcement de la production de la société d'or de Sabodala, la relance de la production de phosphates. Par ailleurs, le Sénégal poursuit le processus de son adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE), notamment en publiant régulièrement les rapports annuels.

Petites et Moyennes Entreprises (PME)

59. Les PME constituent un levier essentiel de création de richesses et d'emplois et jouent un rôle important dans la mise en œuvre du PSE. Elles représentent près de 99,8% des entreprises et ne contribuent qu'à hauteur de 30,4% du chiffre d'affaires global.

Résultat prioritaire 1 : Les conditions d'émergence d'un socle de PME compétitives sont mises en place

60. Le nombre de PME encadrées par l'ADEPME est resté stable avec 403 en 2016, pour un volume de financement mobilisé de 939 millions FCFA. L'année 2016, a aussi été marquée par le démarrage du programme de labellisation des PME, un processus d'amélioration de l'éligibilité de la PME au financement bancaire. En fin 2016, 129 PME ont obtenu le label « ADEPME ».
61. Le nombre de PME encadrées par le Bureau de Mise à Niveau des entreprises se situe à 36 en 2016 contre 14 en 2015, lié au programme de mise à niveau spécifique. Cependant, des efforts doivent être fournis pour alléger les conditions d'accès à la mise à niveau afin de relever le taux de décaissement du Fonds, situé à 63,81% en 2016 contre 42,6% en 2015.
62. Afin de faciliter l'accès des PME au financement, et conformément aux recommandations de la deuxième concertation nationale sur le crédit, la première phase du programme d'éducation financière des PME a permis de former 921 PME en 2016 (130 à Dakar, 78 à Thiès, 60 à Podor, 117 à Matam, 82 à Tambacounda, 41 à Kolda, 78 à Ziguinchor, 120 à Kaolack et 215 à Saint-Louis).

Tableau 6: Principaux indicateurs du sous-secteur PME

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2016	Taux de réalisation en 2016 (R/C)	Ecart 2016 et 2015
	2015	2016			
Nombre de PME encadrées par l'ADEPME	402	403	700	58%	0,20%
Nombre de PME encadrées par la BMN	14	36	30	120%	157,1%3
Nombre de PME ayant obtenu le label ADEPME	...	129	300	43%	...

Source : Revue sectorielle du MCSI PME, mars 2017

63. La région de Dakar concentre près de 40% des PME⁶, suivie des régions de Thiès (11%) et Diourbel (9%). Les régions de Kaffrine, Fatick, Matam et Kédougou sont les moins pourvues avec des taux inférieurs à 2,5%. Ces disparités pourraient être atténuées par une meilleure représentation des structures d'accompagnement des PME dans les régions.
64. Quant au sous-secteur de l'artisanat, il occupe une place importante dans la stratégie de création de richesses et d'emplois du Plan Sénégal Emergent (PSE). Des efforts considérables ont été fournis pour renforcer et développer l'artisanat à travers, entre autres actions, l'équipement des unités de production et d'entreprises artisanales, la réhabilitation de plusieurs villages artisanaux, la construction de sites d'exposition et de commercialisation de produits artisanaux, la réhabilitation des Chambres de Métiers, ainsi que la construction, en cours, de quatre (04) villages artisanaux sur les sites touristiques (Somone, Salémata, Pointe Sarène et Cap Skiring). En outre, 18 entreprises artisanales ont été attributaires, chacune, de marché de l'Etat à hauteur de 800 millions de F CFA.
65. Globalement, les efforts consentis en 2016 ont permis un meilleur encadrement des PME, notamment en termes de création, de formalisation, de renforcement de la compétitivité, d'appui aux services non financiers avec le Fonds à Frais Partagés (FFP), et de facilitation de l'accès au financement.
66. Afin de conforter ces acquis, il est envisagé à moyen terme: (i) de poursuivre l'accompagnement des PME et des porteurs de projets; (ii) d'adopter la loi portant sur le développement des PME et la modernisation de l'économie ; (iii) de déployer l'offre de mise à niveau des entreprises dans les zones défavorisées (Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Louga, Saint-Louis, Matam, Tambacounda, Kédougou) ; (iv) de créer 2 centres de démonstration des technologies dans les régions ; (v) d'élaborer et de mettre en œuvre les plans de restructuration de 300 PME pour faciliter l'accès au financement, et (vi) de mettre en œuvre la plateforme « Cloudnine » destinée aux PME. Le gouvernement entend, également, poursuivre le renforcement des capacités des ressources humaines de l'artisanat, la modernisation des unités de production et la compétitivité des produits artisanaux pour un meilleur accès au marché national et international.

⁶ Recensement Général des Entreprises, ANSD 2017

■ Commerce

67. Le marché de la distribution est affecté par la forte prépondérance du secteur informel. Les canaux traditionnels de distribution continuent, ainsi d'occuper une place fondamentale dans le commerce. De plus, la balance commerciale affiche un important déficit structurel. Pour tenter de le réduire, le gouvernement a engagé une politique de promotion des exportations et de substitution aux importations.



Résultat prioritaire 1: Les capacités d'offre d'exportation de biens et services sont renforcées

68. Entre 2015 et 2016, les exportations sont passées de 1 344 milliards à 1 371 milliards, soit une hausse de 27 milliards de FCFA. Elles sont portées, majoritairement par les produits de la mer, le ciment, l'acide phosphorique, les engrais minéraux et l'or brut. En 2016, l'accent a été mis sur les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation des entreprises sur les opportunités commerciales à l'étranger afin qu'elles aient une meilleure maîtrise des exigences des marchés internationaux. Ainsi, 75 entreprises exportatrices ont été encadrées par l'ASEPEX et 100 opportunités d'affaires saisies par les opérateurs économiques sénégalais.
69. Les importations ont connu une baisse de 58,4 milliards de FCFA pour se situer à 2 977,544 milliards en 2016, imputable essentiellement aux produits pétroliers (-129,0 milliards), aux « machines, appareils et moteurs » (-21,3 milliards), et au riz (-5,3 milliards). En conséquence, le taux de couverture des importations par les exportations de biens est passé de 44,3% en 2015 à 46,1% en 2016, soit une amélioration de 1,8 point de pourcentage, témoignant de la baisse continue du déficit de la balance commerciale.

Tableau 7: Principaux indicateurs du sous-secteur commerce

Indicateurs		Réalizations		Cibles 2016	Taux de réalisation en 2016 (R/C)	Ecart 2016/ 2015
		2015	2016			
Evolution des exportations en valeur		1342,629	1371,239			+2,13%
Solde de la balance commerciale		-1690,3	-1606,3			+4,96%
Taux de couverture des importations par les exportations		44,30%	46,1%	13,50%		-5,7%
couverture (en mois) de la consommation nationale par la production locale (mais)	Oignons	9 mois (Février à septembre)	8 mois (Février à Août)	9	88,88%	0
	Pomme de terre	4 mois et demi (15 février au 06 juin)		4	116%	+20 jours
	Carotte	7 mois (janvier à juillet)		8	95%	-10 jours

Source : Ministère du Commerce, du Secteur Informel, de la Consommation, de la promotion des Produits locaux et des PME, mars 2017

Résultat prioritaire 2: La distribution et la régulation des marchés ainsi que la protection du consommateur sont améliorées

70. Les interventions de l'Etat, pour assurer une bonne commercialisation des produits agricoles et la protection des consommateurs, ont permis d'améliorer la ***couverture de la consommation nationale par la production locale*** des produits tels que la carotte (7 mois et 20 jours), l'oignon (8 mois) et la pomme de terre (4 mois et demi).
71. Un accent particulier a été mis sur la protection du consommateur, avec notamment, les opérations de contrôle qui ont permis le retrait des circuits de distribution de plus de 160 tonnes de produits périmés ou non conformes à la législation et la réglementation économiques. Parallèlement, le contrôle de qualité des produits importés a été renforcé, à travers la systématisation des analyses de conformité avant toute mise à la consommation.
72. Par ailleurs, un arrêté interministériel a été pris, rendant obligatoire l'application de la norme sénégalaise NS 03-146 sur les bouillons alimentaires d'assaison-nement. En outre, pour garantir le droit à l'information du consommateur ainsi que des procédures déclaratives de production, d'importation et de distribution de fer à béton, une nouvelle réglementation (arrêté interministériel n°3088 du 29 février 2016) prévoit le marquage du fer pour assurer la traçabilité du produit et des règles d'affichage, afin d'asseoir un contrôle de conformité. En août 2016, un dispositif de contrôle a été mis en place pour assurer une bonne application de la nouvelle réglementation.
73. Dans l'ensemble, le sous-secteur du commerce s'est bien comporté avec des exportations en hausse et des importations en repli, permettant de réduire le déficit de la balance commerciale. Les mesures allant dans le sens de la distribution, de la régulation des marchés et de la protection du consommateur sont en train de se poursuivre et aboutiront à l'assainissement du marché, au respect des règles d'échanges et à la baisse du déficit de la balance commerciale.
74. A court terme, il s'agira :(i) d'adopter le projet de loi sur les prix et les pratiques commerciales;(ii) de mettre en œuvre le Cadre national de Commercialisation (CNC) des produits agricoles ; (iii) de poursuivre la construction du complexe sous régional de Diaobé et d'amorcer le marché d'intérêt National et de la Gare des gros porteurs; (iv) d'élargir le portefeuille de filières de l'ARM ;et (v) d'opérationnaliser le projet de promotion « Made in Sénégal ».



Tourisme

Les activités du secteur touristique ont connu une hausse relativement importante au cours de l'année 2016. Les recettes touristiques sont évaluées à 358 milliards en 2016 contre 343 milliards en 2015.

Résultat prioritaire 1 : La destination Sénégal est promue

76. Le nombre d'entrées de touristes a connu une hausse de 20,2% entre 2015 et 2016, passant de 1 006 611 en 2015 à 1 210 000 en 2016. Cependant, l'objectif fixé (1 500 000 touristes) n'a pas été atteint. Cette évolution s'explique en partie par les mesures prises par l'Etat pour redynamiser le sous-secteur, à travers la suppression du visa payant et des droits de timbre sur les billets d'avion ainsi que la réduction de 50%

des redevances de sureté et de la taxe passager. Elle pourrait également être due aux mesures prises dans le cadre de la riposte Ebola et la fin de l'épidémie en Afrique de l'Ouest, et le retrait de la Casamance de la liste des zones à risque par la France. L'augmentation du nombre d'entrées de touristes combinée au dynamisme du tourisme local a permis de porter **le taux d'occupation des lits** à 36,0% en 2016 contre 34,6% en 2015.

Encadré 5: Projet phare - Zones touristiques intégrées

- **Objectifs** : Renforcer le tourisme comme moteur de croissance, d'export et d'emplois pour l'économie sénégalaise ; Mettre en place, à horizon 2023, 3 à 6 sites de développement touristique intégrés à travers notamment (Pointe Sarène, Saint-Louis, Niokolo-Koba et Gorée) ;
- **Principaux acteurs** : Ministères Tourisme, MEFP, Infrastructures, MRU habitat, APIX, Secteur privé.
- **Résultats** :
 - Réalisation de la station balnéaire de Pointe Sarène et aménagement des autres sites exécutée à 32% ;
 - Pointe Sarène : Élaboration et validation du plan d'aménagement de détail 100% ; Réalisation des aménagements de base 60% ;
 - Autres projets d'aménagement : Parc de Nioko Iokoba, libération des impenses à Mbodiène, évaluation des impenses à Joal, création de 5 titres de propriété à Toubacouta, Missirah, Sandicoly, Foundiougne et Fatick, lancement des études techniques.
 - Développement de l'offre d'affaire et de City-Trip à Dakar exécuté à 42% ;
 - Travaux d'embellissement de la station de Saly réalisés à 100% ;
 - Projet de développement du Tourisme en Casamance avec 12,3% de taux d'exécution ;
 - **Création d'incubateurs micro- touristiques (exécutée 30%)**
 - Études préalables en cours de finalisation ;

- Travaux de réhabilitation des SRT de Thiès et de Ziguinchor pour l'installation des deux premiers incubateurs ;
- Mise en place de l'équipe Projet en cours.
- **Formation de 750 micro-entrepreneurs avec 30% de taux d'exécution**
- Études préalables en cours de finalisation
- Mise en place de l'équipe projet en cours ;
- **Mise en place d'un fonds d'impulsion** niveau d'exécution (30%) ;
- Conception et distribution de brochures dans les zones couvertes par les incubateurs d'entreprises
- **Contraintes**
- Crédit hôtelier
- Difficultés liées à l'accès au crédit hôtelier
- Difficultés rencontrées par les entrepreneurs par rapport à la mise à disposition des fonds
- Ressources disponibles sont insuffisantes par rapport aux attentes des entrepreneurs car présentement le crédit hôtelier qui devait être doté de 5 milliards n'est alimenté qu'à hauteur de 2,5 milliards de FCFA.
- **Perspectives 2017**
- Validation des études ;
- Travaux de réhabilitation et Equipement des Services Régionaux du Tourisme de Saint-Louis et Tambacounda, devant recevoir les centres d'incubations ;
- Travaux de rénovation des sites pour les circuits touristiques

77. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle offre balnéaire, la première phase de restructuration de la station de Saly est bouclée en 2016 et les aménagements du site de pointe Sarène et le Programme de développement touristique de Saint-Louis ont démarré. Egalement, la réhabilitation de l'Ecole Nationale de Formation Hôtelière et Touristique est en cours.

78. Le secteur du tourisme a connu un regain de dynamisme après une période difficile. Cependant, il rencontre un certain nombre de problèmes liés à : (i) un nombre limité de réceptifs hôteliers conformes aux standards

internationaux ; (ii) une offre touristique peu diversifiée ; (iii) une insuffisance de la main-d'œuvre qualifiée en hôtellerie et tourisme ; (iv) une érosion côtière qui limite l'essor du tourisme balnéaire et (v) un déficit de sites emblématiques et d'excellence, porteurs d'image haut de gamme.

79. Les actions engagées devraient se poursuivre, à travers le renforcement des capacités des acteurs, la mise en place de produits innovants tels que l'écotourisme à Fatick, le tourisme de découverte et le tourisme cynégétique et la création de nouvelles stations balnéaires à Pointe Sarène, Mbodiène, et Joal Finio.

Culture



80. **La culture est un facteur de cohésion sociale et participe à l'effort d'édification de la conscience nationale. Elle incarne l'identité collective, fait le récit de l'histoire et aide à sauvegarder les valeurs de civilisation du pays.**

Résultat prioritaire 1 : Le potentiel et le patrimoine culturels sont valorisés

81. La protection littéraire et artistique a été élargie aux titulaires de droits voisins que sont les artistes-interprètes, et les producteurs de phonogrammes et vidéogrammes. Cette nouvelle orientation normative a rendu nécessaire la création de la Société sénégalaise du Droit d'Auteur et Droits voisins (SODAV) à la place du BSDA. Ainsi, la valeur **des droits de propriété intellectuelle et artistique** est passée de 479 millions en 2015 à 516 millions en 2016, soit une augmentation de 37 millions de FCFA, imputable à l'augmentation du volume de la production littéraire et artistique, qui est le soubassement d'un milieu de plus en plus

assaini et favorable à la création. Cependant, il reste en deçà de la cible de 751 millions fixée pour 2016, du fait, en partie, de la phase transitoire entre la SODAV et le BSDA.

82. En soutien au patrimoine culturel, l'Etat a consenti d'importants efforts en matière de réhabilitation de sites et monuments historiques. En 2016, une dotation de 628 millions a permis d'engager 18 nouveaux lots de réhabilitation des monuments et un programme d'aménagement de plusieurs sites historiques. Toutefois, des retards sont notés dans l'exécution des travaux liés à une maîtrise insuffisante des procédures de gestion des marchés par certains services et à la longueur des délais de délivrance des Avis de Non Objection (ANO).
83. Par contre, le **nombre d'entreprises subventionnées** par le Fonds de Promotion à l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle a connu une baisse de 37,5% entre 2015 et 2016 (de 32 en 2015 à 20 en 2016), imputable à l'insuffisance de capacités et de professionnalisme de la plupart des entreprises de cinéma.
84. Au titre de la Couverture Maladie universelle des acteurs culturels, une subvention de 35 millions a été accordée par l'Etat aux 17500 premiers inscrits et 15 millions pour le fonctionnement de la mutuelle. Ainsi, 4317 acteurs ont été enrôlés en 2016.
85. En perspectives, les programmes de construction, de réhabilitation et d'équipements d'infrastructures culturelles seront poursuivis et intensifiés avec la mise en œuvre de projets d'envergure (le mémorial Dakar-Gorée, la construction de complexes culturels régionaux, etc.). Il faudra également renforcer les capacités des agents du département ministériel en matière de suivi-évaluation mais aussi faciliter l'accès aux financements en atténuant les lourdeurs administratives.

1.3 Analyse des performances et perspectives des secteurs d'appui à la production

■ Infrastructures et services financiers

86. Le secteur financier occupe une place importante dans le développement de l'activité économique. L'impact de son intervention est mesuré à travers le niveau de mobilisation de l'épargne pour un accroissement du financement à long terme et la part contributive à la balance des paiements.

Résultat prioritaire 1 : Le paysage bancaire est densifié

87. Le paysage bancaire du Sénégal est composé de 26 établissements de crédit en activité en 2016. Le réseau bancaire continue à se développer avec le nombre de guichets⁷ qui passe de 392 en 2015 à 486 en 2016. Cependant, il est noté une forte disparité dans leur répartition géographique, avec la région de Dakar qui concentre plus de 60% des points de services du pays, suivie par la région de Thiès (10%), et les régions de Diourbel et Saint-Louis, pour 6,0% respectivement.
88. En termes de financement de l'économie, le crédit intérieur a connu une hausse de 18,5%, principalement tiré par les **crédits fournis au secteur privé (33,8% du PIB)**. En effet, il a atteint 3 474,9 milliards en 2016 (ce qui demeure faible par rapport aux pays émergents pour lesquels ce taux atteint voire dépasse 100%) contre 2 932,7 milliards en 2015. Les crédits à court terme ont représenté 52% des crédits totaux. Ils bénéficient plus aux secteurs "Commerce de gros et détails, restaurants et hôtels", et "industries manufacturières", et dans une moindre mesure aux industries extractives et à l'agriculture au sens large.
89. Les efforts entrepris par les banques pour développer leur réseau a permis un accroissement du **taux de bancarisation strict**⁸ qui s'élève à 18,3% en 2016 contre 16,98% en 2015. Il reste relativement faible comparé aux taux des pays émergents (25%). En outre, les enquêtes de satisfaction de l'Observatoire de la Qualité des Services financiers (OQSF) révèlent des insuffisances et anomalies portant sur la qualité des services offerts aux usagers, notamment l'offre de services, le coût des services et l'accueil de la clientèle.
90. Agréé en 2015, en qualité de Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) dans l'Union, CREDITINFO-VOLO a établi son siège en Côte d'Ivoire. Il a ouvert son bureau de représentation au Sénégal par l'arrêté n°4924/MEFP/DMC du 30 mars 2016. Le BIC a démarré ses activités en 2016 et a enregistré 121 184 clients, dont 120 647 particuliers et 537 entreprises, au cours de la même année. Ces résultats restent faibles au regard du critère « Doing Business » relatif à l'étendue de l'information sur le crédit. La problématique du recueil du consentement des clients constitue la principale contrainte à l'alimentation de la base de données. Les actions d'information et de sensibilisation devraient être renforcées.

⁷ Agences, bureaux et points de vente.

⁸ Pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, postes, caisses d'épargne et le trésor.

Résultat prioritaire 2 : L'accès aux services financiers est amélioré et diversifié

91. Le nombre de SFD au Sénégal est de 387 avec un nombre de membres ou clients de 2 663 713 en 2016 constitué de 52% d'hommes, 39% de femmes et 9% de personnes morales. Ainsi, le taux de pénétration par rapport à la population adulte (+15 ans) des SFD s'est établi à 30,7% en 2016 contre 29,4% en 2015. Cette hausse du sociétariat peut s'expliquer par la poursuite de la diversification et l'amélioration de la qualité des services proposés, la politique de proximité et la confiance accordée aux SFD par les usagers.
92. L'encours de crédit est ressorti en hausse de 12,9% pour s'établir à 332,3 milliards à fin décembre 2016, conformément à la bonne tendance de l'encours de l'épargne collectée par les SFD (+13,2%) qui se situe à 287,7 milliards. Le nombre de bénéficiaires des crédits a connu une légère hausse de 0,20% après s'être établie à 100 721 à fin 2016. De même, le taux brut des créances en souffrance a quasiment stagné en 2016 (se situant à 4,6% à fin décembre), mais reste au-dessus du plafond communautaire fixé à 3%. Il a été recommandé d'encourager les SFD à se constituer en réseaux de financement.

Tableau 8: Principaux indicateurs du sous-secteur de la microfinance

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2016	Taux de réal 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2016 / 2015
	2015	2016			
Crédit à l'économie	33,86%	33,78%	34%	99%	-0,08%
Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	76,30%				
Nombre de succursales de banques commerciales ⁹ et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes ¹⁰	-	-	-		
Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	4,7	5,6	-	-	19,14%
Nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	5,437		-	-	
Nombre de sociétaires des SFD	2 454 701	2 646 486	2 736 419	96,7%	7,81%
Encours de crédits des SFD (milliards de FCFA)	294,15	332,35	301	110,4%	13%

Source : Revue sectorielle 2016 de la Microfinance et de l'Economie solidaire et DRS-SFD (MEFP), mars 2017

⁹Le nombre de succursales de banques désigne ici le nombre guichets de banque (agences, bureaux et points de vente).

¹⁰Sur la base de la population de 15 ans et plus : 8,35 millions en 2015 et 8,61 en 2016 – Source ANSD.

93. S'agissant de **la finance islamique**, le cadre réglementaire du projet Waqf est mis en place avec le décret n°2016-449 du 14 avril 2016 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Haute autorité du Waqf (HAW). Par ailleurs, le projet de création d'un système financier décentralisé (SFD) islamique au Sénégal se poursuit avec la réalisation des activités relatives au plan d'affaires et aux contrats de distribution des produits islamiques, à la fixation du capital social, à la stabilisation des actionnaires, à la finalisation de la procédure de sélection des candidats pour l'élaboration du manuel des politiques et procédures, et au choix du système de gestion et d'information (SIG).
 94. Concernant le domaine des **assurances**, deux nouvelles compagnies ont reçu leur agrément, portant ainsi le nombre de sociétés d'assurances à 29. En 2016, ces sociétés ont réalisé un chiffre d'affaires de 137 milliards, en augmentation de 13,56% par rapport à 2015. La croissance observée devrait se poursuivre, compte tenu des bonnes perspectives de l'économie sénégalaise. En outre, l'externalisation de plus en plus grande de l'indemnité de fin de carrière octroyée par les entreprises à leurs agents, permettrait de porter le taux de croissance de l'assurance vie à plus de 20%.
-
95. Globalement, le secteur financier reste sain et continue de se développer avec la densification du paysage bancaire et la diversification de l'offre de services financiers. Malgré les progrès enregistrés en 2016, l'accès aux services financiers reste relativement faible comparé à la moyenne des pays de l'Afrique au sud du Sahara. Des efforts sont envisagés pour améliorer ce taux, notamment dans la poursuite de la diversification des produits financiers non bancaires (activités d'affacturage et de crédit-bail, développement de la finance digitale et de la finance de marché, entre autres). Dans ce cadre, le Gouvernement est en train d'élaborer une stratégie d'inclusion financière, dans le but d'assurer à l'ensemble de la population, l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables.
-

Economie numérique

96. L'économie numérique est un levier essentiel de démultiplication des gains de productivité et d'accroissement de la compétitivité de tous les secteurs de l'économie. Sa part dans le PIB se situe à 8,7% en 2016, soit une progression de 2 points de pourcentage. L'indice de développement des TIC¹¹ (IDI) pour le Sénégal s'est amélioré sur la période sous revue (2,53 en 2016, contre 2,41 en 2015). La Stratégie « Sénégal numérique 2025 », validée en 2016, ambitionne de porter la contribution du secteur des TIC au PIB à 10% et de conforter la position du Sénégal comme leader régional en matière de TIC.



Tableau 9: Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Economie numérique

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2016	Taux de réalisation en 2016(R/C)	Ecart 2016/ 2015
	2015	2016			
Contribution de l'industrie des TIC au PIB	6,28%	8,70%			2,42%
Indice de développement des TIC	2,41	2,53	3,5	72,30%	4,98%
Proportion de la population utilisant internet	51,51%	58,79%			7,28%
Nombre d'abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants	0,7	0,66			-5,70%
Taux de pénétration de l'internet mobile	50,68%	58%	60%	97%	7,35%

Source : Ministère en charge des Postes et des Télécommunications, Mars 2017

Résultat prioritaire 1 : La fracture numérique est réduite

97. Le **taux de pénétration de l'internet** a atteint 58,8% en 2016, contre 51,5% en 2015. Ce dynamisme est expliqué, entre autres, par une hausse des abonnements (+17,6%), et par la réalisation des infrastructures telles que le raccordement à la fibre optique (+1 500 km) et l'augmentation de la bande passante internationale (+16,5 Gigabits). Ce taux pourrait, cependant, être renforcé à travers des mesures telles que la baisse des tarifs de l'internet, mais aussi une réduction des redevances annuelles et des frais de mise en service des offres ADSL pour l'internet fixe résidentiel haut débit. En tout état de cause, le nombre d'utilisateurs de l'internet mobile devrait connaître une hausse à court terme grâce aux nouvelles offres des opérateurs.
98. Sur le segment de la téléphonie mobile, le **nombre d'abonnés** a augmenté de 1,5% entre 2015 et 2016 pour se situer à 15 186 485 en 2016. Ainsi, le taux de pénétration s'est établi à 102,6% en 2016. Par contre, le taux de pénétration de la téléphonie fixe continue sa tendance baissière (2,1% en 2015 et 1,9% en 2016) qui s'explique par les effets d'éviction de la téléphonie fixe par la téléphonie mobile, et la baisse des investissements dans le segment.
99. Dans le cadre de la démocratisation de l'accès aux TIC, 4 nouveaux Centres multimédia communautaires (CMC) ont été installés en 2016 pour porter le réseau à 40 CMC sur l'ensemble du territoire national. De plus, 3 000 jeunes filles et femmes ont bénéficié de renforcement de capacité sur les TIC.

¹¹ Calculé sur la base de 11 indicateurs qui mesurent l'accès, l'utilisation et les compétences en matière de TIC

100. Au titre des réformes, le cadre juridique du secteur a été renforcé au cours de l'année 2016, par l'adoption de 3 décrets relatifs aux modalités d'attribution de l'autorisation d'opérateur d'infrastructures, au partage d'infrastructures de Télécommunication et à l'approbation d'une convention, avec extension aux services de 4G. L'objectif visé est d'accroître l'accès et l'usage de la population aux services de haut débit, de promouvoir l'essor d'une économie numérique compétitive et inclusive, et de favoriser la baisse des coûts des services de télécommunications/TIC pour les utilisateurs finaux.

101. Globalement, dans le cadre de la réduction de la fracture numérique, les efforts menés en 2016 ont permis de développer et d'améliorer l'accès aux infrastructures et aux services du numérique pour une plus grande partie de la population. Cela s'est traduit par une amélioration des taux de pénétration, aussi bien de l'internet que de la téléphonie mobile.

Encadré 6: Parc des technologies numériques

Le projet de Parc des Technologies Numériques (PTN) a pour objectif d'aménager, sur 25 hectares sur le pôle urbain de Diamniadio, une plateforme de classe internationale pour la promotion de l'innovation et du développement de services numériques afin : (i) d'attirer l'investissement dans le secteur des TIC ; (ii) de permettre l'éclosion d'entreprises numériques locales ; (iii) de contribuer à la croissance économique du Sénégal en soutenant l'industrie des TIC (iv) et de créer 35 000 emplois directs et 105 000 emplois indirects d'ici 2025 en s'appuyant d'une part, sur le positionnement géostratégique et les atouts linguistiques du Sénégal comme un hub régional en Afrique de l'Ouest, et d'autre part, sur sa compétitivité en termes de coûts pour l'hébergement de l'externalisation de « processus métier » (Business Process Outsourcing - BPO) et les activités de télé-services.

Au plan des réalisations, l'année 2016 est marquée par le démarrage effectif du projet avec la mise en place des organes de gouvernance et la sélection de cabinets pour la réalisation des études architecturales, géotechniques et environnementales. De plus, des études sur le secteur du numérique sont entamées, telles que l'étude sur la mutualisation des infrastructures des télécommunications, l'étude d'impact de l'externalisation des services des télécommunications, l'étude de faisabilité du fonds de développement du numérique, l'étude pour la mise en place d'un Cadre d'intégration du Genre dans le secteur des TIC et celle pour la mise en place d'un Observatoire National du Numérique.

La mise en œuvre du projet fait cependant face à un certain nombre de contraintes, au titre desquelles, la non réception des avis de non objection de la BAD, qui retarde la réalisation des études architecturales, environnementales et géotechniques, et la non disponibilité d'un planning détaillé des activités à mener.

Au titre des **perspectives, il est attendu en 2017**, (i) la réalisation des plans architecturaux ; (ii) la sélection du constructeur du parc ; (iii) le démarrage de la construction des infrastructures de base du parc ; (iv) la sélection du Bureau de contrôle technique des travaux ; (v) et la sélection de l'Exploitant privé pour opérer le PTN.

102. Cependant, malgré les acquis enregistrés, le secteur continue de faire face à des contraintes liées notamment : (i) à l'inégale répartition territoriale des infrastructures de télécommunications et de TIC ; (ii) au déficit de politique d'aménagement numérique du territoire avec une absence d'implication des collectivités territoriales dans le déploiement des infrastructures de télécommunication et (iii) à un manque de coordination dans les investissements.
103. En outre, il convient : (i) de poursuivre la mise en œuvre de la "Stratégie Sénégal numérique 2025", (ii) d'actualiser le Code des Télécommunications, (iii) de procéder à un meilleur aménagement numérique des territoires avec une implication des collectivités territoriales et, (iv) de démarrer les travaux du Parc des Technologies Numériques (PTN).

■ Infrastructures et services de transport

104. Le développement des infrastructures et services de transport est essentiel pour accroître la productivité afin d'asseoir une économie compétitive et une croissance forte. Le volume d'investissement public du sous-secteur est de 388,8 milliards¹² en 2016, exécuté à hauteur de 98%.

Résultat prioritaire 1 : La densité et la qualité des infrastructures routières et ferroviaires sont renforcées

105. Le Sénégal poursuit sa politique de densification du réseau routier. En 2016, de bons résultats ont été enregistrés pour le relèvement du niveau de service adapté à l'écoulement du trafic. Ainsi, le pourcentage de routes revêtues en bon et moyen état est passé de 74% en 2015 à 77% en 2016, dépassant également la cible de 3 points de pourcentage. Cette évolution est liée aux différents projets achevés en 2016, notamment la réhabilitation des routes Passy-Sokone, Dahra-Linguère, le contournement de Tivaouane, l'aménagement de pistes connexes, les projets d'autoroutes Diamniadio-AIBD-SINDIA et la route Sindia-Popenguine. Le linéaire de routes revêtues construites est passé de 76,5 km en 2015 à 73 km en 2016, soit une baisse de 4,6% par rapport à 2015, mais dépassant la cible de 16%.
106. Les nouvelles réalisations incluent en particulier 43 km d'autoroutes : tronçon de Diamniadio-AIBD (17 Km), AIBD-Sindia (19 Km) et tronçon AIBD-THIES (7 Km).
107. Les réalisations concernent également l'achèvement du Pont de Kédougou, qui a permis de désenclaver la zone de



Fongolimbi, ainsi que celle de l'échangeur de l'émergence, premier maillon du projet d'aménagement de la route des Niayes. En plus de ces résultats, il faut noter des avancées significatives constatées sur les 14 projets en cours pour un linéaire total de 618 km notamment l'autoroute Thiès-Touba, la section AIBD-THIES (16 km), l'autoroute Sindia-Mbour (20 km), la route Kédougou Salémata (85 km), la poursuite des travaux de la phase pilote de PROMOVIL (116 Km), le bitumage de la route Ndioum-Halwar-Démeth (70 km), la voirie Ndioum (3 km), la route Podor-Tarédji (29 km) et la voirie de Podor (3 km).

108. **Le linéaire de routes revêtues réhabilitées** est passé de 423 km en 2015 à 120,5 km en 2016 pour une cible de 105 km. Cependant, en plus de l'achèvement des travaux de la voie de contournement de Tivaouane, de la route Dahra-Linguère et de la route Passy-Sokone, une progression très satisfaisante est notée sur certains projets en cours comme les routes Fatick-Kaolack, Dinguiraye-Nioro-Keur Ayib. D'autres travaux de construction sont attendus. Entre autres, on peut citer: Thionk Essyl-Balinghor (28 Km), réhabilitation Ndioum-Golléré (69 Km), réhabilitation Golléré-Thilogne (68 km), réhabilitation Ourosogui-Hamady Ounaré (52 km), réhabilitation Thilogne-Ourosogui (50 km), réhabilitation de Hamady Ounaré-Fadiara (48 Km).



¹² Ce montant ne tient pas compte des budgets exécutés par les autres acteurs intervenant dans la construction des pistes (PUDC, PPC/PNDL, PASA), de l'autoroute Diamniadio-AIBD (APIX) et du TER

109.



Dans le **domaine ferroviaire**, l'année 2016 a été marquée par le lancement de la réalisation du projet de Train express régional (TER) à écartement standard, de Dakar à l'Aéroport International Blaise Diagne, sur un linéaire de 55 km et la mise en place de la société «Dakar-Bamako Ferroviaire (DBF)» pour assurer la continuité de l'exploitation.

110.

En perspective, des dispositions seront prises pour mettre en place un nouveau schéma institutionnel, la construction d'une nouvelle voie à écartement standard Dakar-Tambacounda-Kédougou-Kénieba-Bamako (1000km), la construction de la ligne Matam-Tambacounda pour l'évacuation des phosphates de Semme (185km), la réhabilitation de la ligne Dakar-Bamako (1228km), etc.



Encadré 7: Projet Phare : Hub Logistique Intégré

- **Objectifs** : Densifier le réseau routier, ferroviaire et maritime ; moderniser les services de transports ; augmenter la productivité et la compétitivité économique.
- **Principaux acteurs** : AGEROUTE, Agence de la Promotion des Investissement et des Grands Travaux (APIX), Agence nationale des Chemin de Fer (ANCF), Agence nationale des Affaires maritimes, Sénégal Minergie Port.
- **Résultats** :
 - Autoroute Ila Touba (**investissement de près de 418 milliards FCFA**), **35% d'avancement à fin avril 2017**.
 - Autoroute AIBD – Mbour -Thiès (55 km) : AIBD-Sindia - 19 Km (100%) ; Sindia – Mbour (10%) AIBD- Thiès (40%) ;
 - Prolongement de la Voie de Dégagement Nord VDN 3(Golf Club - Tivaouane Peulh) : **Tronçon de 17 Km, inauguré le 23/07/2016** ;
 - Pont de l'Emergence : Echangeur 04 branches, 5 Km : **Inauguré le 23/07/2016** ;
 - Prolongement de la Voie de Dégagement Nord VDN 2(Section CICES-Golf Club) : **Taux d'avancement de 47%** ;
 - Train Express Régional, Dakar-AIBD (**d'un coût d'environ 507 milliards F CFA**), études réalisées (100%)
 - **la signature des contrats des différents marchés attribués en 2016** ;
 - **Réhabilitation du chemin de fer Dakar-Bamako**, une société publique d'exploitation a été mise en place (Dakar Bamako Ferroviaire) pour assurer la phase transitoire. Des contraintes subsistent notamment dans la mobilisation du financement nécessaire à la rénovation de la totalité du réseau Dakar-Bamako.
 - **Ligne pilote de bus rapides sur des voies réservées (BUS RAPID TRANSIT-BRT)** permet de renforcer la mobilité urbaine. Les études sont finalisées à hauteur de 80%.
 - **Port de Ziguinchor** : dragage et aménagement le fleuve Casamance à une profondeur de 7.5 mètres (3,5 m initialement) avec une largeur de chenal de 400 mètres ; Construction d'infrastructures portuaires nécessaires en vue l'extension du port de commerce de Ziguinchor ; Construction d'une zone hydrocarbures ; Construction d'un port de pêche à BOUDODY ;
 - **Projet d'Infrastructures et d'Equipements Maritimes (MIEP - Phase 2)** : finalisation des Etudes APS, APD et de faisabilité ; signature de l'accord de crédit entre le MEFP et le Vice-Président de la K-EXIM le 31 mai 2016 ; sélection de l'entreprise chargée des travaux, signature, approbation du contrat et paiement de l'avance de démarrage).
- **Contraintes**
 -
- **Perspectives 2017**
 - **Port minéralier et hydrocarbures de Bargny-SENDOU (POMB)** : construction d'un port en eau profonde de 22m de tirant pour les vraquiers et 20 m pour les tankers ; memorandum d'entente (MOU) signé avec la société « Sénégal Minergy Port » pour la construction du POMB ; études de faisabilité (APS, APD et EIES) en cours de réalisation ; titre foncier du site délivré à la société Sénégal Minergy Port ; bouclage du financement.

Résultat prioritaire 2 : Les zones de production à fortes potentialités sont désenclavées, et l'accès des populations rurales aux services sociaux de base est facilité

111. Le pourcentage de la population située à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison, mesuré par « l'Indice route » (69,8% en 2016), a presque atteint la cible de 70%. Le **pourcentage de routes en terre en bon et moyen état** s'est établi à 52% en 2016, contre 47% en 2015, dépassant la cible de 2 points de pourcentage.
112. En effet, le **linéaire de routes non revêtues construites** a connu une hausse de 644 km entre 2015 et 2016 passant de 135 km à 779 km. Ce résultat est imputable à la mise en œuvre de la phase 1 du PUDC (225 km) ainsi qu'aux réalisations de l'AGEROUTE (257 km), du PPC/PNDL (217 km), et du PASA dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (80 km) mais aussi aux aménagements connexes des axes routiers Passy-Sokone, Dinguiraye-Nioro-Keur Ayib, contournement Tivaouane et aux réalisations du PNRR dans les régions de Tambacounda et de Kédougou.
113. Cependant, la cible de 1 000 km n'a pas été atteinte, en raison des retards dans la réalisation des pistes du PUDC (255 km sur un prévisionnel de 790,81 km), des défaillances de quelques entreprises, et de la résiliation de certains contrats. En outre, le **linéaire de routes non revêtues réhabilitées** a connu une baisse de 39% et est resté en retrait de 51 km par rapport à la cible (489 km en 2015 et 300 km en 2016), liée principalement au retard dans le processus d'approbation des contrats pour certaines régions et à la lourdeur des passations de marchés¹³.
114. En vue de poursuivre l'intensification des pistes de production, il est essentiellement prévu la finalisation des linéaires de 1 875 km pour le PUDC et de 2 011,08 km pour le PUMA. Toutefois, il conviendrait d'assurer la mise en cohérence et à l'harmonisation des actions des différents projets et programmes pour mieux apprécier l'état d'avancement et les performances du volet pistes rurales.

Résultat prioritaire 3 : Les services de transport offrent une réponse sécurisée et compétitive

115.  Relativement au **renouvellement du parc automobile (AFTU)**, sur un objectif de 635 véhicules, seulement 348 ont été livrés en 2016 (276 à Dakar et 72 dans les régions). Ce résultat s'explique par les lenteurs dans les procédures des partenaires et par le retard noté dans la signature de la convention de financement. En outre, 385 bus ont été réceptionnés, en 2016 pour le parc de Dakar Dem Dikk (DDD), comme initialement prévu et 73 gros porteurs livrés durant la même année, sur une prévision de 800 camions.
116. Quant à la charge à l'essieu, le taux moyen de surcharge enregistré est de 21% en 2016 contre 32% en 2015, presque au même niveau que la cible visée (20%) grâce à la bonne mise en exploitation des postes de contrôle (87,5%). Les difficultés rencontrées sont: (i) l'absence de pont-bascule dans certaines plateformes émettrices de trafic lourd; (ii) le transbordement de chargements par certains camionneurs à la sortie des plateformes et des postes de contrôle de la charge à l'essieu; et (iii) la non harmonisation de l'application du Règlement n°14 par l'ensemble des pays de l'UEMOA.
117. En perspectives, le parc de transport en commun (AFTU) sera renforcé à travers la mise en circulation de 200 nouveaux minibus dans les grandes villes du Sénégal (Fatick (7), Mbour (38), Diourbel (14), Tivaouane (15), Dakar (24), Kaolack (12), Ziguinchor (11), Thiès(18), Saint louis () etc.). Ce renouvellement se fera parallèlement à la formation des acteurs des transports de ces villes, à la pose de 550 poteaux d'arrêts, et à la réception de la gare de Colobane et le démarrage des travaux de la gare des Parcelles assainies.

¹³ 424,62 Km ont été finalisés et ouverts à la circulation en 2016.

Des actions sont également envisagées pour lever toutes les contraintes liées à la charge à l'essieu, il s'agit du démarrage du contrôle au niveau du Port Autonome de Dakar et de la campagne de communication et de sensibilisation des acteurs.

118. La problématique de la **sécurité routière** est devenue un enjeu national d'une extrême priorité, au regard du nombre de décès par accident de la route. Ce dernier a enregistré une hausse de 6%, entre 2015 et 2016 (569 en 2015 contre 604 décès en 2016) et est imputable à la surcharge de passagers ou de bagages, au non-respect de la réglementation de la circulation des véhicules à deux roues, à la vétusté du parc automobile, et à l'état des infrastructures routières. Pour faire face à cette situation, l'Etat envisage de : (i) systématiser le contrôle technique moderne sur l'ensemble du territoire national; (ii) numériser et sécuriser les titres de transports routiers ; (iii) produire et poser des plaques d'immatriculation sécurisées; (iv) réformer le code de la route et les conditions de délivrance des permis de conduire ; (v) instaurer le permis de conduire à points; (vi) mettre en place une structure autonome de gestion de la sécurité routière; et (vii) appliquer strictement la réglementation sur la circulation des deux roues.



Tableau 10: Principaux indicateurs du sous-secteur des infrastructures et services de transport

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2016 (R)	Taux de réalisation en 2016 (R/C)	Ecart 2016/ 2015
	2015	2016			
Indice d'accessibilité rurale (pourcentage de population située à moins de 2 km d'une route praticable à toute saison)	69%	69,80 %	70%	-0,20%	0,80%
Linéaire de routes revêtues construites	76,5	73	63	116%	-4,58%
(dont) Linéaire d'autoroutes construites	26,5	43	43	100%	62,26%
Linéaire de routes revêtues réhabilitées	423	120,5	105	115%	-72%
Linéaire de routes revêtues traité en entretien périodique	240	216	159	136%	-10%
Pourcentage de routes revêtues en bon et moyen état	74%	77%	74%	3%	3%
Pourcentage de routes non revêtues en bon et moyen état	47%	52%	50%	2%	5%
Linéaire de routes non revêtues réhabilitées	489	300	351	85%	-38,65%
Linéaire de routes non revêtues construites	135	779	1000	78%	477%
Nombre de décès dans les accidents de circulation	569	604	-	-	48%
Nombre de véhicules de transport collectif par autobus renouvelés (AFTU)	215	348	635	55%	62%
Nombre de véhicules de transports collectifs par autobus renouvelés ou renforcés (DDD)	90	385	385	100%	328%

Source : Ministère des infrastructures, des transports terrestres et du Désenclavement, Avril 2017

Résultat prioritaire 4 : Les capacités de fret fluviomaritime sont optimisées

119. Le Port Autonome de Dakar a engagé des actions visant à faciliter les procédures d'importation et d'exportation, mais aussi celles liées aux transactions de transit des marchandises vers les pays voisins. Ainsi, le port de Dakar est resté leader en 2016 sur le corridor malien, avec un monopole de 70% sur le conteneur et de 60% sur le conventionnel. Afin de renforcer la sécurité et d'optimiser le traitement du trafic des hydrocarbures dans des conditions sûres et protectrices de l'environnement, l'exploitation du wharf pétrolier a été confiée sous la forme d'une concession. Les investissements réalisés ont permis de faire passer les capacités du wharf pétrolier de 250 tonnes/heure en 2012 à 2 000 tonnes/heure en 2016. Concernant le terminal vraquier, il a réalisé en 2016 des performances d'environ 30 000 tonnes/jour. Ainsi, le volume de fret maritime est passé de 16 216 000 tonnes en 2015 à 17 954 000 tonnes en 2016.

120. Par ailleurs, la liaison maritime Dakar Ziguinchor a été améliorée, à travers le dragage du fleuve Casamance à une profondeur de 7,5 m avec une largeur de chenal de 400 m. En outre, le coût du transport a été réduit, passant de 10 000 F CFA à 5 000 F CFA par passager en 2016. Pour renforcer la compétitivité, les actions à mener porteront sur la construction de nouvelles infrastructures (port multifonctionnel de Ndayane, port de Bargny-Sendou, extension du Port de Ziguinchor) et la réhabilitation du Môle 3 (trafic malien) afin de diversifier son offre logistique.

121.



Résultat prioritaire 5 : L'amélioration continue de la desserte aérienne fait du Sénégal un hub aérien régional de référence

Le transport aérien est un domaine important du développement économique et représente environ 3,5% du PIB. En 2016, le nombre de passagers s'est situé à 2 077 857 contre 2 004 020 en 2015, pour une cible de 2 500 000 passagers. Concernant le volume de fret aérien, il est passé de 36 019 tonnes en 2015 à 37 620 tonnes en 2016, soit un taux de réalisation de 73%.

122. Par ailleurs, les travaux de construction du nouvel Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) se sont poursuivis, avec un niveau de réalisation de 94% à la fin de 2016. Le transport aérien sera redynamisé à travers la création d'Air Sénégal S.A et la poursuite des travaux de réhabilitation des aéroports secondaires.

Encadré 8: Projet Phare : Plan de relance du hub aérien

- **Objectifs** : Améliorer la compétitivité de la plateforme aéroportuaire sénégalaise et Positionner Dakar comme le hub aérien majeur de la région
- **Principaux acteurs** : Ministère du Tourisme et des Transports aériens, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, Ministère du Renouveau Urbain, de l'habitat et du Cadre de Vie, Ministère des Forces armées, Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique, AIBD SA, APIX, Secteur privé
- **Résultats** :
 - Travaux de l'AIBD réalisés à 97%
 - Création de la nouvelle compagnie Air Sénégal S.A avec un capital de 40 milliards de FCFA est en route. Le niveau d'exécution est de 45%.
 - Réhabilitation des aérodromes secondaires, le projet de mise aux normes des aérodromes de Saint-Louis ; Matam, Kaolack ; Ziguinchor ; Tambacounda ; Kédougou et Touba a démarré et a atteint un taux de réalisation de 27,5%
 - Négociations engagées avec des partenaires potentiels suite à la réception de plusieurs manifestations d'intérêt pour la réhabilitation des 7 aéroports secondaires
- **Contraintes** :
 -
- **Perspectives 2017**
 - Fin des travaux de l'AIBD : mai 2017
 - Démarrage exploitation AIBD : Décembre 2017
 - Mise en service d'Air Sénégal S.A. : Décembre 2017
 - Fin des travaux des aéroports secondaires : décembre 2017

123. Globalement, le sous-secteur des infrastructures et services de transport a connu des améliorations significatives, compte tenu des résultats notés dans la réalisation de linéaires de routes construites, réhabilitées et entretenues, surtout en milieu rural. De surcroît, au titre de l'année 2016, trente-sept (37) conventions de financement ont été conclues pour un montant de 1 139,051 milliards de FCFA, ce qui augure de bonnes perspectives pour les routes et les pistes.

■ Infrastructures et services énergétiques

124. L'énergie est un des fondements du Plan Sénégal Emergent (PSE), dont l'objectif est de développer une offre d'électricité diversifiée, compétitive et accessible pour tous, en vue de soutenir une dynamique de croissance forte. La valeur ajoutée du sous-secteur a enregistré une progression de 6,9% en 2016 contre 6,2% en 2015.



Résultat prioritaire 1 : Les sources de production d'électricité sont optimisées

125. Le coût de production de l'électricité continue sa tendance baissière, passant de 69,79F/kWh en 2015 à 45,17F/kWh en 2016, pour une cible de 56,17F/kWh, imputable à la réduction des coûts des produits pétroliers, mais également à l'amélioration sensible de la situation du parc de production (réhabilitation des équipements existants et mise en service de nouvelles capacités plus performantes, avec les deux (2) centrales de Tobène Power et de Contour Global, la centrale de Taïba Ndiaye) et à l'importation d'énergie en provenance de la République de Mauritanie (40 MW). En effet, la puissance installée a connu une évolution de 18%, passant de 898 MW en 2015 à 1 058,97 MW en 2016, soit un taux de réalisation de 106% (cible 1 000 MW). Ainsi, la production totale d'électricité a connu une progression de 3,4% entre 2015 et 2016 pour se situer à 3 598 GWh, dont 59% par la SENELEC.

Tableau 11: Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Energie

Indicateurs	Réalisations		Cibles 2016	Taux de réalisation en 2016 ou Ecart	Ecart 2016/2015
	2015	2016			
Coût moyen de production du KWh (FCFA)	61,72	45,17	56,17	119,60%	+26.8%
Nombre de mégawatts mis en service (Puissance installée)	898	1 059	1 000	106%	18%
Energie non distribuée à la clientèle (GWh)	34,2	30,4	24,9	77,90%	+11.11%
Taux d'électrification rurale	30,50%	33,20%	60%	-26,80%	2,70%

Source : Ministère de l'Energie et du développement des énergies renouvelables, Avril 2017

126. En ce qui concerne le développement des **énergies renouvelables**, l'année 2016 a été marquée par la mise en service des centrales solaires de Bokhol et de Malicounda d'une capacité cumulée de 40 MW. Par ailleurs, un accent particulier a été mis sur le développement de l'éclairage public solaire. En 2017, un accroissement de la contribution des énergies renouvelables au bilan énergétique est attendu avec la mise en œuvre des centrales de Santhiou Mekhé (29,5 MW), Mérina Dakhar (29 MW), Kahone (20W) et Diass (15 MW).



Encadré 9: Projet Phare : Plan de Relance intégré**• Objectifs :**

Fourniture d'une électricité en quantité suffisante (>1000 MW) fiable et à bas coût (60-80 F CFA/kWh) ; Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures à bas coût tout en limitant les impacts sur les finances publiques; Développer, comme base de sortie de crise, une politique de mix énergétique associant le thermique, l'hydroélectricité, le charbon, le gaz naturel, les énergies renouvelables en exploitant au mieux toutes les possibilités d'interconnexion régionale et sous régionale ; Promouvoir la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique ; Poursuivre et accélérer la libéralisation en encourageant la production indépendante et la réforme institutionnelle du secteur.

• Principaux acteurs : SENELEC/ Privés : Contour Global, Africa Energie, SAREOL,**• Résultats :**

- Taïba Ndiaye (70 MW) - Mise en service de la centrale le 14 mars 2016. Extension de 35 MW : mise en service en 2016
- Cap des Biches (53 MW) – Mise en service le 26 mai 2016 - Extension (32 MW)
- Gaz mauritanien – Importation entre 30 et 45 MW (arrêt temporaire des importations)
- Solaire de Malicounda (20 MW) (20 Mds FCFA) - Travaux pour la 1ère tranche de 11 MW terminés.
- Solaire de Merina Dakhar (20 MW) (20 Mds FCFA) - Travaux de terrassement nivellement du terrain démarrés.
- Centrale IPP Mboro 300MW : ce projet d'un cout d'investissement de 283,3 milliards de FCFA est toujours en phase de développement dont le bouclage est la principale contrainte de démarrage.

Promotion des énergies renouvelables

Dans ce cadre, l'ANER, a développé des programmes et a permis l'électrification par voie solaires des cases des tout-petits, des établissements scolaires et de santé, d'établissements religieux et des postes de garde du parc Niokolokoba, avec l'installation en 2016, de 85 kits solaires pour 85 infrastructures communautaires. Egalement, 10 projets dont 09 solaires et un projet éolien ont été mis en œuvre. Ces projets doivent permettre l'achat de 330 MW dont 150 MW en éolienne et 182 MW en solaire. En fin 2016, seuls six (6) contrats sont terminés ou bien avancés. Il s'agit de :

- **SENERGY 2** (centrale solaire de 20MW sur le site de Bokhol), la centrale est mise en service,
- **ENERGY RESOURCES** (centrale solaire de 20MW sur le site Kahone),
- **SENERGY PV, KIMA SOLARIA** (centrale solaire de 20 MW de Malicounda), les travaux de la première phase de 11 MW sont terminés et les essais d'injection sur le réseau ont démarré. Les travaux de la deuxième tranche sont en cours et la demande de licence de production et de vente d'énergie a été introduite. La mise en service de la deuxième tranche de 11 MW est prévue en 2017)
- **TENERGIE** (centrale solaire de 20 MW à Mérina Dakhar), La mise en service est prévue en juin 2017, toutefois, les travaux n'ont pas encore démarré).

• Contraintes

-

• Perspectives 2017

- Sendou (125 MW) : mise en service prévue pour fin 2017
- Solaire de Bokhol (20 MW) (20 Mds FCFA) : Centrale mise en service et inaugurée par le Président de la république le 22 Oct. 2016
- Solaire de Mékhé (20 MW) (20 Mds FCFA) (en cours de finalisation)
- Solaire de Merina Dakhar (20 MW) (20 Mds FCFA) - Mise en service prévue au second semestre 2017.

Résultat prioritaire 2 : L'accès à l'électricité des populations en zone rurale est amélioré

127. L'électrification rurale a fait l'objet d'une attention particulière en 2016 avec des actions phares d'accélération des projets et programmes et surtout de mise en place de mécanismes innovants tels que l'harmonisation des tarifs entre le milieu rural et urbain. Ainsi, le **taux d'électrification rurale** est estimé à 33,2% en 2016 contre 30,5% en 2015. Les régions de Thiès (60%), Diourbel (54%), Matam (36%) et Saint Louis (44%) enregistrent des taux d'électrification rurale au-dessus de la moyenne nationale. En revanche, les régions de Kaffrine (7%) et Kédougou (6%) restent en dessous de 10%, malgré la mise en œuvre de la concession Kaffrine-Tamba-Kédougou.

Encadré 10: Projet Phare : Phare Service Universel de l'énergie

- **Objectifs :**

L'accès à l'électricité, surtout dans les zones rurales, reste très faible, de même que la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique dominé par les combustibles domestiques traditionnels ; Convergence vers une couverture de l'ensemble de la population rurale ; Garantir la sécurité énergétique et l'accès à l'énergie pour tous afin d'impulser une croissance économique et un développement équitable.

- **Principaux acteurs :** MEDER à travers l'ASER, et le PUDC.

- **Résultats :**

- Programme Inde phase 2 : Travaux en cours pour l'électrification de 270 villages – Plus de 11 000 installations intérieures réalisées.
- Programme d'urgence d'électrification (PUER) : Travaux terminés pour 100 localités et 64 mises en service sur 169.

- **Contraintes**

-

- **Perspectives 2017**

- Concessions : 6 concessions accordées sur 10 (106 000 ménages) - Travaux en cours sur 4 concessions.

128. Ces résultats ont été possibles grâce à la mise en œuvre de trois (3) concessions (Kaffrine-Tamba-Kédougou, Dagana-Podor-Saint Louis, Louga-Linguère-Kébémér) des Projets d'électrification rurale d'initiative locale (ERILS), ainsi qu'à la mise en œuvre de la Convention 17 du partenariat public-privé dans le cadre du programme d'urgence pour l'accès à l'électricité (62 villages électrifiés), en plus de l'électrification de 80 villages.
129. Toutefois, le résultat enregistré en 2016 reste très en deçà de l'objectif de 60%. Cette contreperformance résulte en partie à la rupture de stock des fournitures, pour l'électrification de certains villages ciblées, créant ainsi un blocage des travaux, mais également la mobilisation des financements et la lenteur dans la mise en œuvre des projets d'électrification rurale.

Résultat prioritaire 3 : La qualité du service de l'électricité est améliorée

130. Pour l'année 2016, l'**énergie non distribuée** est estimée à 30,4 GWH, soit une baisse de 11,11% (-3,8 GWH) comparativement à l'année 2015 (34,2 GWH) et un dépassement de 5,4 GWH par rapport à l'objectif de 24,9 GWH. Ce résultat s'explique en partie par les efforts entrepris par l'Etat et par ses partenaires techniques et financiers dans le cadre du renforcement des réseaux de transport et de distribution. La non atteinte de la cible est liée principalement aux incidents survenus sur le réseau, causés par l'empiètement des habitations dans les emprises et les périmètres de sécurité des installations. Ainsi, les délestages ont considérablement baissé, passant de 900 heures en 2011 à 66 heures en 2016, soit une diminution significative de 92,7%.

Résultat prioritaire 4 : La sécurisation de l'approvisionnement en Hydrocarbures est assurée

131. Concernant la sécurisation de l'approvisionnement en produits pétroliers, 2016 a été une année sans pénurie, imputable aux conditions favorables à la mise en œuvre et au suivi d'un programme de production (1 102 207 tonnes), d'importation (587 472 tonnes) et de stockage (485 860 m³ pour les produits liquides et à 14 450 tonnes pour le gaz butane). Ainsi, l'objectif de sécurisation des approvisionnements en hydrocarbures a été respecté. En effet, le stock permanent en hydrocarbures sur le territoire national a été maintenu à 20 jours pour tous les produits à l'exception du gaz butane, du supercarburant, de l'essence ordinaire et du fuel 380. En 2016, le différentiel de la péréquation de transport a été payé à temps et la publication des structures de prix respectée, avec deux baisses de tarifs annoncées.
132. Par ailleurs, dans le cadre de la recherche pétrolière et gazière, la quasi-totalité des blocs ont été octroyés à des multinationales (Cairn Energy pour les blocs de Sangomar Offshore et Rufisque Offshore; Kosmos Energy pour les blocs de Saint Louis Offshore). Les forages d'évaluation en offshore ont confirmé les estimations sur les réserves en pétrole (500 millions de barils de pétrole) et gaz (20 Trillion Cubic Feet (TCF) de gaz naturel). Dans le bloc de Sangomar offshore profond, les travaux d'évaluation de la découverte de pétrole se sont poursuivis en 2016 avec l'acquisition de forages de trois puits d'évaluation et d'un puits d'exploration. Le cadre institutionnel du sous-secteur des hydrocarbures a été renforcé avec la mise en place du Comité d'Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz (COS-Petrogaz) et d'une unité de gestion et d'exécution des travaux opérationnels, pour créer une synergie avec les autres secteurs stratégiques et assurer l'impact économique et social optimal.
133. Au total, le secteur de l'énergie a connu une amélioration nette, développant ainsi une offre d'électricité diversifiée, compétitive et accessible pour tous. La baisse du coût de production et du prix de l'électricité combinée au renforcement des capacités de production constituent des atouts pour accompagner la dynamique de croissance économique, y compris en milieu rural. En vue de renforcer les résultats enregistrés, l'Etat s'évertuera à : (i) augmenter substantiellement les capacités de production de 270 MW additionnels ; (ii) diversifier l'approvisionnement en énergie; (iii) accélérer le processus d'harmonisation de la grille et les tarifs de l'électricité des clients entre milieu urbain et rural (iv) poursuivre la mise en œuvre des projets d'électrification rurale afin d'atteindre un taux de 60% en 2017 et (vii) poursuivre l'amélioration du réseau de transport et de distribution.

■ Emploi

134. Le sous-secteur de l'emploi constitue un facteur essentiel de croissance économique. L'État du Sénégal a fait de la problématique de l'emploi, une priorité, compte tenu de la persistance du niveau élevé du chômage. A cet effet, l'année 2016 a été marquée par la trimestrialisation des statistiques de l'emploi. Au quatrième trimestre de 2016, le **taux de chômage**¹⁴ est estimé à 16,6%. Il a été légèrement plus élevé en milieu urbain (16,9 %) qu'en zone rurale (16,2%). Le chômage affecte davantage les femmes (24%) que les hommes (10,0%). Il touche plus les diplômés que les catégories moins instruites. En effet, il est de 15,7% chez les personnes sans diplôme, de 18,7% pour celles ayant le CEPE/CFEE, de 18,5% pour les titulaires du BAC/DT/BT, de 18,0% pour celles ayant le niveau «BAC+2», et de 19,9% pour les diplômés du supérieur ayant au minimum le niveau «BAC+3».

Résultat prioritaire 1 : Des emplois modernes, productifs, rémunérateurs et durables sont créés massivement en faveur des jeunes et des femmes

135. Le nombre de contrats enregistrés a connu une hausse de 1 498 entre 2015 et 2016 pour se situer à 55 427. Le nombre de jeunes demandeurs d'emplois placés en stage ou en incubation dans les projets et programmes est passé de 1 780 en 2015 à 3 130 en 2016, soit une augmentation de 75,8%. Par contre, le nombre d'entreprises enrôlées par la convention Etat/employeurs a diminué de 28, passant de 59 à 31 entreprises et reste très en deçà de la cible (50 entreprises).

136. En ce qui concerne la promotion de l'auto-emploi, les financements alloués aux fonds



ont connu une hausse considérable, passant de 400 millions en 2015 à 3 milliards FCFA en 2016, permettant au Fonds de Garantie pour l'Emploi des Jeunes (FOGAREJ) de financer 235 projets pour un montant de 411 823 390 FCFA. Pour la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes 134 projets ont été financés pour un montant de 467 452 625 FCFA, la création

de 7 fermes avicoles et agricoles vitrines et une ferme aquacole vitrine.

137. Par ailleurs, le nombre d'emplois créés dans les Domaines agricoles communautaires (DAC) est passé de 9 910 en 2015 à 11 090 en 2016, soit une hausse de 11,9%. De même, le nombre de Groupements d'Entrepreneurs agricoles mis en place dans les DAC a presque doublé pour s'établir à 862 en 2016. En 2016, les régions de Sédhiou, Dakar et Thiès ont enregistré plus d'emplois. Par ailleurs 07 DAC ont été mis en place dans les localités de Dodji (Louga), Boulel (Kaffrine), Fafacourou (Kolda), Notto Diobas (Thiès), Niombato (Fatick), Matam commune (Matam) et de Sangalkam (Dakar). Le Programme DAC bénéficie désormais d'un financement de 47 milliards de FCFA pour renforcer ses activités.

¹⁴ Enquête Nationale de l'Emploi au Sénégal (ENES)

Tableau 12: Principaux indicateurs du sous-secteur Emploi

Indicateurs	Réalisations		Cibles 2016	Taux de réalisation en 2016 ou Ecart	Ecart 2016/2015
	2015	2016			
Nombre de jeunes demandeurs d'emplois placés en stage ou en incubation dans les projets et programmes du MJECC	1780	3130			75,84%
Nombre d'entreprises enrôlées par la Convention nationale Etat/Employeurs	59	31	50	62%	-19
Montant des financements alloués aux fonds nationaux de promotion de l'auto-emploi des jeunes (milliards de FCFA)	0,4	3	1,5	200%	2,60%
Nombre d'emplois créés dans les Domaines agricoles communautaires	9910	11090	8582	129,20%	11,90%
Nombre de Groupements d'Entrepreneurs Agricoles mis en place dans les DAC	468	862	1000	86,20%	84,18%

Source : Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et la Construction Citoyenne, Décembre 2016

138. Cependant, l'insuffisance des ressources allouées aux programmes d'emploi ; les contraintes dans la mise du PAPEJF ; le non-respect par la BIMAO de ses engagements contractuels entraînant des durées d'instruction trop longues des projets des jeunes et des femmes ; la longueur des délais de réception des Avis de Non Objection des PTF ; l'insuffisance des budgets prévisionnels par rapport aux budgets estimatifs des études d'avant-projet détaillées (APD) des fermes avicoles et des centres de formations professionnelles et la faible qualification de la plupart des demandeurs d'emplois demeurent des contraintes au développement du sous-secteur.

139. En perspectives, il est prévu :(i) le démarrage de la phase pilote du Projet des Centres d'Initiatives à l'Emploi local (CIEL) ; (ii) la poursuite de la réalisation des DAC ; (iii) la mise en place d'un site web attractif et interactif à même de répondre à la demande et aux préoccupations des usagers par rapport à leurs besoins d'information sur le marché du travail et (iv) l'adoption par le Gouvernement de la Nouvelle politique nationale de l'Emploi (NPNE) ; (v) l'élaboration d'un manuel des procédures d'accompagnement à l'auto-emploi à l'intention des candidats à l'emploi indépendant aux fins d'une meilleure facilitation de leur encadrement.

Sports

Résultat prioritaire 1 : Des infrastructures sportives modernes sont réalisées et la pratique sportive est élargie

140. Au titre de l'exercice 2016, l'Etat a entrepris la construction de 2 sur 6 des infrastructures ciblées. Ces infrastructures concernent principalement l'arène nationale de lutte (51% du gros œuvre exécutés) et le stade de Ndiarème de Guédiawaye (40% du gros œuvre exécutés). Cependant, la non-signature de la convention de financement et le retard dans l'attribution des marchés suite aux recours gracieux et contentieux introduits par un des soumissionnaires ont entraîné le blocage du démarrage des 4 autres infrastructures (palais des sports et trois stades régionaux : Sédhiou, Kaffrine, Kédougou).



141. En ce qui concerne la réhabilitation des infrastructures sportives, seul le stade Alassane Djigo de Pikine a été totalement achevé en 2016. En revanche, le stade Lat Dior de Thiès n'a pas fini d'être réhabilité, eu égard aux nouveaux besoins nés de la nécessité de la mettre aux normes. Toujours au titre de la mise aux normes, les travaux entrepris depuis 2015 se sont poursuivis en 2016 avec la mise à niveau de l'éclairage sportif du stade Léopold Sédar Senghor, l'aménagement du faux plafond et la réfection du système d'arrosage du stade Iba Mar Diop, ainsi que la construction de blocs de toilettes publiques du stade Demba Diop.



Résultat prioritaire 2 : La participation des sportifs sénégalais aux compétitions internationales est satisfaisante

142. Le Sénégal a participé à des compétitions internationales dans 29 disciplines différentes qui ont débouché sur un lot de 157 médailles gagnées dont 23 en Or (8 au plan mondial sur un objectif de 2 et 15 au plan africain sur un objectif de 30). Cette contreperformance enregistrée au plan africain est liée en partie à l'insuffisance du budget alloué à la préparation aux compétitions internationales.
143. Au titre des **réformes**, le cadre normatif et les textes de base du projet de code du sport ont été actualisés et le sport scolaire et universitaire a également été relancé à travers la création de Comités nationaux de gestion, impliquant les Ministères en charge des Sports, de l'Education et de l'Enseignement supérieur.
144. Par ailleurs, en termes de loisirs sportifs, les actions de l'Etat en 2016 ont porté sur le renforcement en matériels et équipements sportifs en faveur des centres spécialisés dans l'éducation des enfants vivant avec un handicap. En perspectives, il s'agira de promouvoir les loisirs en tant que moteur de cohésion sociale et de création de richesse et d'emploi, à travers notamment l'aménagement de base de loisirs dans les forêts et espaces urbains, comme la forêt classée de Mbao et la base nautique à Foundiougne.
145. Les interventions de l'Etat en termes de construction et de réhabilitation des infrastructures sportives ont fortement contribué à l'élargissement de la pratique et au développement de la petite catégorie. Toutefois, il convient de poursuivre les travaux de construction et de réhabilitation d'infrastructures sportives, en insistant sur l'entretien et la maintenance, d'impliquer d'avantage les collectivités locales dans la gestion et le financement du sport, d'encourager et de soutenir davantage le sport de masse, scolaire et universitaire, de renforcer le budget alloué aux compétitions internationales, de définir et de mettre en œuvre des plans de relance dans toutes les fédérations sportives, de renforcer les moyens financiers de ces fédérations et du mouvement olympique national, ainsi que de promouvoir le statut de l'élite sportive.

■ **Coopération internationale, intégration régionale et Sénégalais de l'extérieur**

Résultat prioritaire 1 : Les Sénégalais de l'Extérieur sont davantage impliqués dans les efforts de développement national

146. Les transferts de fonds des sénégalais de l'extérieur ont connu une évolution de 11,2 milliards entre 2015 et 2016 pour s'établir à 958,7 milliards en 2016. Dans la dynamique de mieux impliquer les Sénégalais de la diaspora dans les efforts de développement, l'Etat a alloué au fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur (FAISE) un montant de 2 milliards en 2016. Ces fonds ont permis de financer 170 projets pour un montant global de 850 millions. En outre, pour mieux prendre en charge leurs préoccupations, au regard de l'importance de leur contribution au développement économique et social, la diaspora sera représentée par 15 députés à la prochaine législature prévue en juillet 2017.

Résultat prioritaire 2 : L'intégration régionale est approfondie

147. L'approfondissement de l'intégration régionale est nécessaire pour la stabilité régionale et les opportunités offertes par les marchés extérieurs. L'entrée en vigueur du Tarif extérieur commun de la CEDEAO (TEC-CEDEAO) a marqué une étape décisive vers la création d'un marché commun, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE). Malgré l'existence de ce dispositif, le niveau du commerce intracommunautaire, estimé entre 10% et 12%, reste bien en deçà des ambitions et potentialités de la région.
148. Les exportations du Sénégal vers les pays de la zone UEMOA ont connu une évolution de 6% entre 2016 et 2015 pour se situer à 351,9 milliards. Elles représentent 26% des exportations totales, contre 25% en 2015. La part du Mali, principale destination des exportations du Sénégal dans l'Union, a connu une légère hausse de 0,4 point pour s'établir à 52,4%. Vers la Zone CEDEAO, les exportations du Sénégal se sont également renforcées de 18,5 milliards, passant de 446,7 milliards en 2015 (33,3% des exportations) à 465,2 milliards en 2016 (34% des exportations).
149. Si les opportunités qu'elle offre sont incontestables, l'intégration régionale doit cependant surmonter les obstacles physiques (insuffisance des infrastructures de transport) et non physiques (obstacles aux frontières et sur tracasseries sur les routes) qui entravent considérablement le bon fonctionnement des corridors de transit du Sénégal avec la sous-région.

Conclusion partielle (AXE 1)

150. Au titre de la transformation structurelle de l'économie et de la croissance, les résultats montrent que des progrès ont été enregistrés en 2016 même si des difficultés ont été notées dans l'atteinte de certaines cibles projetées. Concernant le secteur agricole, de nombreuses initiatives et mesures ont été prises pour renforcer la production. Toutefois, la configuration de l'hivernage a entraîné des contreperformances pour la plupart des spéculations. Pour les secteurs de l'élevage et de la pêche, mamelles de l'économie sénégalaise, les résultats ont évolué positivement même si la filière laitière peine toujours à couvrir la demande nationale. Les activités de l'Industrie minière se sont consolidées avec la montée en puissance de GCO et de SOMIVA, la relance des activités des ICS et le renforcement de la production de la société d'or SGO. Le Sénégal retrouve peu à peu un secteur touristique prospère mais des efforts doivent être faits dans la réalisation des projets d'aménagements des sites touristiques.
151. L'appréciation de la situation globale de la sécurité alimentaire se fait toujours à travers le "Cadre harmonisé - CH" qui est un instrument fédérateur, permettant de classer la nature et la sévérité de l'insécurité alimentaire aigüe. Le CH utilise des résultats d'enquêtes et d'évaluations sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Sur la période mars-mai 2016, trente-un (31) départements étaient classés en phase minimale, soit 84% de la population¹⁵ analysée et 66% de la population totale du pays. Autrement dit, dans ces localités, au moins 80% des ménages étaient à même de couvrir leurs besoins alimentaires et non alimentaires sans développer des stratégies d'adaptation inhabituelles ou dépendre de l'assistance alimentaire.
152. Au même moment, onze (11) départements du pays étaient classés en phase « sous pression », 14% de la population analysée (428 635 personnes). En d'autres termes, au moins 20% des ménages résidant dans ces départements avaient une consommation alimentaire réduite et d'adéquation minimale et étaient dans l'incapacité d'effectuer certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles.
153. Si la situation n'est pas préoccupante en situation courante, elle pourrait se dégrader pendant la période de soudure (juin, juillet et août). En effet, les projections issues de l'analyse du "Cadre harmonisé" ont révélé qu'au cours de cette période, 34 départements en phase « sous pression » et six (06) en phase « crise ou plus » (Bambey, Malem Hodar, Goudiry, Tambacounda et Kanel), soit 428 000 personnes (42 000 ménages). Face à cette situation, l'Etat a adopté un plan d'urgence à l'insécurité alimentaire et à la nutrition d'un montant de 4,3 milliards pour soutenir les ménages en insécurité alimentaire, assister le bétail ayant des difficultés de pâturage, effectuer une assistance nutritionnelle aux nécessiteux et appuyer les ménages agricoles vulnérables.
154. Le secteur de la Microfinance a contribué de façon globale à l'approfondissement du secteur financier mais les efforts doivent être poursuivis pour résoudre les problèmes de gouvernance au niveau des SFD, l'accumulation des impayés et l'absence de Centrale des risques pour les SFD.
155. Les réformes et politiques mises en œuvre dans le secteur des TIC en 2016, ont amené des évolutions significatives. Il reste à mettre en œuvre les orientations stratégiques de la SN2025 et à actualiser le cadre juridique des Télécommunications/TIC. Dans le domaine des infrastructures et services de transport, des résultats satisfaisants ont été enregistrés, en termes de construction et/ou de réhabilitation grâce aux importantes ressources mobilisées par le Gouvernement. Cependant, il reste de gros efforts à faire dans le domaine du renouvellement du parc automobile de transport et de la sécurité routière.
156. La production énergétique a connu une amélioration significative avec la mise en services de nouvelles centrales, la baisse des coûts moyens de production. Ainsi les délestages ont considérablement baissé et aucune subvention n'a été accordée à la SENELEC en 2016. Cependant de réels efforts doivent être faits pour accélérer l'électrification rurale qui demeure toujours faible.

¹⁵ L'analyse du CH exclut les 3 départements de Dakar n'ayant pas une zone rurale (Dakar, Pikine et Guédiawaye).

II. AXE 2



**CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE
ET DEVELOPPEMENT DURABLE**



CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

▪ Education nationale.....	55
▪ Enseignement Technique et Formation Professionnelle.....	59
▪ Enseignement Supérieur et Recherche.....	61
▪ Santé et Nutrition.....	63
▪ Eau potable et assainissement	67
▪ Habitat et cadre de vie.....	70
▪ Environnement et Développement durable	72
▪ Protection Sociale.....	75
▪ Gestion des Risques et de catastrophes.....	79
▪ Conclusion Partielle (Axe2).....	81



■ Education nationale

157. Les contours de la politique éducative sont clairement déclinés dans les options stratégiques du PSE. Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité, et de la Transparence de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) vise à asseoir un système d'éducation efficace, efficient et conforme aux exigences de développement économique et social.



Résultat prioritaire 1 : une offre d'éducation suffisante et adaptée à la demande

158. L'année 2016 a été marquée, dans le domaine de l'amélioration de la qualité, de l'accès équitable et de la gouvernance, par des progrès pour une bonne partie des objectifs visés.

Tableau 13: Indicateurs de résultat d'offre de l'éducation

Indicateurs	Réalizations		Cible 2016	Taux de réal 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2016/ 2015
	2015	2016			
Taux brut de préscolarisation	16,80%	17,80%	18,60%	-0,8 point de %	1%
Taux brut de scolarisation à l'élémentaire	86,60%	88,10%	90%	-1,9 point de %	1,5%
Taux brut de scolarisation au Moyen	59,90%	55,90%	65,80%	-9,9 point de %	-4%
Taux de transition 3 ^{ème} 2 ^{nde}	54,90%	55,90%			1%
Taux brut de scolarisation au secondaire	34,10%	35%	40%	-5 point de %	0,9%
Indice de parité au secondaire	0,92%	0,97%	1%	0,03 point de %	0,05%

Source : DPRE RAC2017

159. Le **Développement intégré de la Petite enfance** (DIPE) est le programme cadre du Sénégal pour la réalisation du développement harmonieux de la petite enfance et la préscolarisation des enfants. Le taux brut de préscolarisation a connu une légère progression passant de 16,8% en 2015 à 17,8% en 2016, pour une cible de 18,6%. Cette évolution s'explique par l'accroissement des structures de prise en charge de la petite enfance avec l'ouverture de nouvelles écoles maternelles et de cases des tout-petits qui passent de 2 993 à 3 152 entre 2015 et 2016. L'indice de parité reste toujours en faveur des filles (1,16), ce qui se traduit également par un taux brut de préscolarisation plus important chez les filles (19,2%) que chez les garçons (16,5%).
160. Des disparités sont notées dans l'enrôlement des enfants pour le préscolaire. En 2016, les régions de Ziguinchor (52,5%), Dakar (28,9%), Sédhiou (26,2%), Louga (23,7%) et de Kédougou (18,4%) ont eu des taux bruts de préscolarisation supérieurs à la moyenne nationale. Les régions de Kaolack (9,7%), de Diourbel (7,8%) et de Kaffrine (5,3%) affichent les TBPS les plus faibles. Ces disparités à l'accès dans les régions enregistrant les plus faibles taux s'expliquent par des considérations socio-culturelles et le déficit en infrastructures d'accueil, entre autres.

161. Pour ce qui est du **cycle fondamental**, le taux brut de scolarisation au primaire (TBS) se situe à 88,1% en 2016, enregistrant une légère amélioration de 1,6 point de pourcentage (86,5% en 2015). Il reste cependant en retrait par rapport à l'objectif initial de 98,6%. Il est toujours favorable aux filles (94,3% en 2016 contre 82,2% pour les garçons), soit un indice de parité de 1,15, du fait de l'enrôlement important des filles au CI depuis 2004.
162. Au niveau régional, les TBS au primaire les plus importants sont enregistrés à Ziguinchor (120,4%), à Kédougou (114,5%), à Sédhiou (109,3%), à Dakar (105,5%) et à Thiès (102,8%). Par contre, les régions de Kaolack (79,5%), Matam (74,9%), Louga (71%), Diourbel (56,2%) et Kaffrine (50,8%) ont les TBS les plus faibles en 2016. Ces résultats montrent que dans ces cinq régions, beaucoup d'enfants sont hors du système classique d'éducation, du fait de l'inadaptation de l'offre mais également de la spécificité culturelle et religieuse.
163. Pour améliorer l'offre, l'accent devrait être mis sur le développement des écoles franco-arabes, la prise en charge de l'enseignement arabo-islamique notamment la modernisation des Daaras et la facilitation de l'inclusion scolaire des enfants à besoins éducatifs spéciaux (notamment les enfants en situation de handicap). Aussi, l'Etat et ses partenaires devraient investir d'avantage sur la formation, le déploiement équitable et le maintien des enseignants et personnels d'encadrement pédagogique en fonction de la carte des postes.
164. Dans le domaine de l'enseignement moyen général et du secondaire, d'importants efforts ont été consentis par le Gouvernement pour améliorer l'accès, avec l'augmentation du nombre de collèges (1 062 en 2012 et 1 179 en 2015) et de lycées (234 en 2012 et 317 en 2016). Malgré ces efforts, le taux brut de scolarisation au moyen est en régression, passant de 61,8% en 2013 à 55,9% en 2016. En 2015, le TBS au moyen était de 59,9%, soit une baisse de 4 points de pourcentage entre les deux années. Par rapport à la cible de 2016 (65,8%), il y'a un écart de -9,9 points. Le TBS des filles au moyen est de 59,8% en 2016 contre 63,5% un an auparavant. Celui des garçons a également connu cette même tendance baissière passant de 56,7% en 2015 à 52,1% en 2016, avec un indice de parité, au moyen, toujours favorable aux filles (1,15).
165. Au niveau de l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation a évolué positivement entre 2015 et 2016, passant de 34,1% à 35,6%, grâce à l'amélioration du taux de transition de la 3^{ème} à la Seconde qui passe de 54,9% à 55,9%. Cela s'explique par le niveau de réalisation des programmes scolaires en classe de troisième et l'amélioration des conditions d'apprentissage, avec la dotation en manuels scolaires. Toutefois, le taux de transition est plus élevé chez les garçons (57,2%) que chez les filles (54,5%) en 2016. La parité au secondaire est presque atteinte.
166. Les disparités notées entre régions dans le TBS au moyen se reflètent également au secondaire où les plus importants taux concernent, en 2016, les académies de Ziguinchor (72,4%), Dakar (46,3%) et Thiès (41,9%). Les régions de Kaffrine (15,4%), Diourbel (17,4%) et Matam (19,8%) ont les TBS au secondaire les plus faibles. Des initiatives devraient être prises pour booster l'accès et le maintien dans les régions qui sont en retard et adapter l'offre éducative à la réalité socio-culturelle.
167. En ce qui concerne l'alphabétisation des jeunes et des adultes, l'analyse des effectifs enrôlés dans les cellules d'alphabétisation fonctionnelle et les écoles communautaires de base révèle un recul important. En effet, pour une prévision de 161 722, seuls 15 435 inscrits ont été enrôlés en 2016, contre 30 671 en 2015. La baisse s'explique par l'insuffisance des ressources allouées. En dépit de cette baisse, les femmes représentent 95% des effectifs enrôlés dans les CAF et 61,33% dans les ECB, en 2016.
168. La modernisation des daaras souffre toujours d'un déficit de construction dû à des lenteurs. Malgré tout, il a été noté une évolution des effectifs inscrits dans les daaras modernes qui passent de 12 346 en 2015 à 16 121 en 2016, pour un objectif de 116 805.

Résultat prioritaire 2: La qualité et la réussite des élèves sont améliorées à tous les niveaux

169. S'agissant de l'achèvement au primaire, le taux n'a pratiquement pas évolué entre 2015 et 2016, avec respectivement de 60,90% et 61,5% pour un objectif de 76,4%. Ce résultat est largement en deçà de la cible et est marqué par de fortes disparités entre les régions. Il varie de 91,3% à Kédougou, 85,7% à Ziguinchor et à 78% à Dakar (ce qui place ces régions largement au-dessus de la cible de 2016) à 34,1% dans les régions de Kaffrine et de Diourbel.
170. Aussi bien au niveau national que dans les régions, l'achèvement est plus marqué chez les filles (67,6%) que chez les garçons (55,7%), ce qui traduit les efforts dans la scolarisation des filles et la sensibilisation sur la promotion du genre.
171. Corrélativement à l'achèvement au primaire, le taux d'abandon est passé de 7,70% en 2013 à 9,8% en 2016, le même niveau qu'en 2015 (9,8%). Le constat principal est que, près du dixième des effectifs au primaire abandonnent l'école avec une prédominance chez les garçons. A cela s'ajoute un taux de redoublement qui reste stationnaire autour de 3,90% entre 2015 et 2016, alors qu'au début de la mise en œuvre du PAQUET, en 2013, il était de 2,79%. On note une évolution négative de 1,1 point entre 2013 et 2016.
172. La réussite au CFEE a connu une bonne progression en 2016, avec un taux de 58,3% d'admis. Par rapport à 2015 (37,9%), il a été noté un gain de près de 20 points de pourcentage, dépassant la cible de 50% fixée, grâce notamment à l'amélioration de la lecture et du calcul et à la mise à disposition de manuels scolaires, entre autres. Au niveau des régions, la meilleure performance est enregistrée à Dakar, avec un taux de réussite de 78,1%. Seules les régions de Kolda (38,8%), Kédougou (42,3%) et Tambacounda (45%) n'ont pas atteint la cible de 50% de 2016.

Tableau 14: Indicateurs de qualité de l'éducation nationale

Indicateurs	Réalizations		Cible 2016	Taux de réal 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2016/ 2015
	2015	2016			
Taux d'achèvement au moyen	40,50%	38,10%	60,2	-22,10%	-2,4
Taux de survie au Moyen	67,73%	62,78%	70%	7%	-4,95%
Taux de redoublement au secondaire	17,40%	23,60%	15,10%	8,50%	6,20%
Taux de réussite au BFEM	43,20%	51,85%	50%	1,85%	8,65%
Taux de réussite au BAC	31,80%	36,80%			5%
Pourcentage d'élèves inscrits dans les séries scientifiques	29,30%	34,91%	40%	-5,90%	5,61%

Source : DPRE RAC2017

173. Au niveau du moyen, le taux d'achèvement a baissé entre 2015 et 2016, passant de 40,5% à 38,1%, pour une cible de 60,2%. Cette baisse du taux d'achèvement s'explique par la recrudescence du redoublement qui concerne presque près du quart des effectifs (23%) en 2016 et de l'abandon (11,5%). Le taux de redoublement au moyen est passé de 20% en 2015 à 23%, en 2016. Les régions de Sédhiou (31,6%), Fatick (27,9%) et Ziguinchor (27%) ont les taux de redoublement les plus élevés.

174. Ces résultats peuvent s'expliquer par la dégradation du dispositif d'amélioration des enseignements-apprentissages dans les collèges, le faible encadrement des enseignants dans le moyen, l'insuffisance des manuels, le non-respect des normes d'un collège de qualité, les effectifs pléthoriques de classes et les nombreux abris provisoires en milieu rural.

175. S'agissant du taux de réussite au BFEM, des progrès ont été notés entre 2015 et 2016, avec respectivement 43,2% et 51,9%, pour une cible de 60,2%.

Ce taux est plus élevé dans les régions de Matam (77,62%), Ziguinchor (61%) et Sédhiou (69%) qui sont nettement au-dessus de la moyenne nationale. Par contre, les académies de Rufisque (40%) et Pikine-Guédiawaye (39,9%) affichent les plus faibles taux de réussite en 2016.

176. Le taux de réussite au BAC général a connu une légère amélioration passant de 31,8% en 2015 à 36,8% en 2016. Quant au taux de réussite au BAC scientifique, il est passé de 40% en 2015 à 44,30% en 2016. Malgré cette tendance haussière de la réussite au BAC, les niveaux de redoublements et d'abandons dans l'enseignement secondaire demeurent inquiétants avec un taux de redoublement qui passe de 17,4% à 23,6% entre les deux années scolaires. Les régions périphériques comme Matam (26,7%), Kédougou (34,9%) et Sédhiou (35,6%) ont des niveaux de redoublement les plus élevés et méritent une attention particulière pour améliorer l'encadrement des élèves et le renforcement des capacités des professeurs affectés dans ces zones.

Résultat prioritaire 3 : L'accès des élèves aux filières scientifiques est amélioré

177. L'enseignement des sciences et de la technologie constitue une priorité du Plan Sénégal Emergent pour les besoins de la transformation structurelle avec des ressources humaines qualifiées. A cet effet, le PAQUET-EF accorde une importance à l'orientation des élèves dans les séries scientifiques.

178. En vue de la promotion des mathématiques, des sciences et de la technologie, des moyens importants ont été mobilisés pour la construction et l'équipement de blocs scientifiques. Mais, les effectifs des élèves dans les séries scientifiques restent relativement faibles. Le pourcentage d'élèves inscrits dans les séries scientifiques a connu une hausse entre 2015 et 2016 en passant de 29,3% à 34,91%, pour une cible de 40% grâce

notamment à la mise à disposition de 33 000 guides pour l'enseignement des sciences et des mathématiques, la rénovation des programmes d'enseignement des technologies, la sensibilisation sur l'enseignement des mathématiques, des sciences et des technologies. Néanmoins, le déficit en enseignants dans les disciplines scientifiques persiste de même que l'insuffisance des équipements adéquats.

■ Enseignement Technique et Formation Professionnelle

Résultat prioritaire 4: l'offre de formation est suffisante et adaptée à la demande



179. Le développement des offres de formation professionnelle et technique a pour objectif de promouvoir et d'orienter la formation professionnelle vers les besoins du marché du travail et aussi d'appuyer l'insertion des formés dans la vie économique. A cet effet, et dans le cadre du renforcement de la compétitivité et de la productivité des filières économiques à fort potentiel de croissance, le Sénégal, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a lancé, en 2015, le Projet de Formation professionnelle pour l'Emploi et la Compétitivité (FPEC).
180. Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à augmenter les ressources allouées à la formation professionnelle et à l'enseignement technique. Ainsi, le budget de la formation professionnelle et technique est passé de moins de 20,0 milliards en 2012 à 31,8 milliards de FCFA en 2016.

Tableau 15: Indicateurs de résultats de la FPT

Indicateurs	Réalizations		Cible 2016	Taux de réal 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2016/ 2015
	2015	2016			
Nombre d'apprenants inscrits dans la FPT/ 100 000 habitants	402	600	560	40	198
Taux d'accroissement des effectifs de la FPT	7%	49,3%	10%	-1,50%	1,50%
Part des filles dans les effectifs des filières scientifiques et techniques	15%	16%	17%	-1%	1%
Pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans la FPT	6,68%	7%	7,41%	-0,41%	0,32%
Effectifs des travailleurs bénéficiaires de la formation continue	20 000	6 794	22 000	-15 206	-13 206
Taux de réussite aux examens (CAP, BEP, BT, BTS)	62%	60,50%	63%	-2,50%	-1,50%
Pourcentage des sortants accompagnés dans le parcours professionnel	33%	33%	35%	-2%	-
Nombre de nouveaux apprentis formés	1360	7157	1641	5516	5797

Source : CEP/MFPAA RAC 2017

181. Entre 2015 et 2016, le nombre d'apprenants inscrits dans la formation professionnelle et technique pour 100 000 habitants est passé de 402 à 600, soit une augmentation de 198 apprenants. Par rapport à la cible de 2016 (560), il y'a un gain de 40 apprenants. Quant au taux d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle et technique, il a connu une légère hausse de 1,5%, passant de 7% à 8,5% sur la période sous revue et de 10% par rapport à la cible de 2016, soit un gap de 1,5%. Les filles représentent 16% des effectifs des filières scientifiques et techniques en 2016 contre 15% en 2015. De manière générale, dans la formation professionnelle, les filles représentent plus de 57% des effectifs.

182. Les effectifs des travailleurs bénéficiaires de la formation continue ont significativement chuté entre 2015 et 2016, passant de 20 000 à 6 794, soit une différence de 13 206 entre les deux années. Cela s'explique par le démarrage tardif des formations continues en 2016 du fait du retard dans la mobilisation des ressources dédiées.
183. La répartition des apprenants de la formation professionnelle et technique selon les secteurs d'activités économiques (primaire, secondaire et tertiaire) indique que seuls 13% des effectifs sont inscrits dans les 6 secteurs porteurs de croissance du PSE (artisanat d'art et industries culturelles, agro-industrie et agroalimentaire, tourisme-hôtellerie et restauration, TIC et télé-services, textile et confection). La répartition des effectifs selon les secteurs donne 1% dans le primaire, 28% dans le secondaire et 71% dans le secteur tertiaire. Par rapport aux besoins de la transformation structurelle de l'économie, un pilier important du PSE, il urge d'inverser la tendance. Il faudra accélérer la mise en œuvre des clusters de formation professionnelle et développer de nouvelles filières de formation professionnelle et technique.
184. Le taux de réussite aux examens professionnels et techniques classiques (BEP, CAP, BT, BTS), après une progression de près de 10 points de pourcentage entre 2014 et 2015 (50,26% et 62%), a baissé en 2016 (60,5%) et la cible de 63% n'a pas été atteinte. Il en est de même du taux de réussite au BAC technique qui a presque stagné entre les deux années passant de 48,78% à 48,6%. Le pourcentage de sortants accompagnés dans le parcours d'insertion professionnelle n'a pas évolué entre 2015 et 2016, avec un niveau de réalisation de 33% pour un objectif de 35%.
185. En ce qui concerne l'apprentissage rénové, le nombre d'apprentis formés à travers ce dispositif est passé de 1360 en 2015 à 7157 en 2016, soit une hausse de 5797 apprentis enrôlés à travers le territoire. Dans le cadre de l'accompagnement des sortants dans le parcours d'insertion professionnelle, un dispositif national harmonisé a été élaboré et validé, avec la mise en place d'un organe de pilotage au niveau central, de comités régionaux d'appui à l'insertion, ainsi que des guichets départementaux. En 2016, 2114 apprenants-sortants ont bénéficié de renforcement de capacités aux techniques de créations d'entreprises et de développement de recherche d'idées d'emplois. 486 entreprises jeunes ont été créées dont 381 géo-localisées et 780 emplois également créés.

■ Enseignement Supérieur et Recherche



186. L'enseignement supérieur et la recherche constituent un puissant levier de développement socio-économique, à travers la formation de ressources humaines hautement qualifiées et la production de connaissances scientifiques et technologiques capables de stimuler les secteurs vitaux de l'économie. Le Sénégal accorde une importance particulière au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche avec l'application des concertations sur la réforme de l'enseignement supérieur, la construction de nouvelles universités dans les régions, le lancement des Instituts Supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP), la mise en œuvre des contrats de performance des universités, etc.

Résultat prioritaire 5: l'accès à l'enseignement supérieur est amélioré

187. Le taux d'accès à l'enseignement supérieur a connu un repli entre 2015 et 2016, passant de 6,2% à 6,0%, reflétant l'évolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants qui a également baissé de 1 037 à 989. Cette situation s'explique par l'augmentation des flux des sortants, des cycles universitaires et du nombre des jeunes en âge de fréquenter l'enseignement supérieur. Toutefois, il est noté une augmentation des effectifs des étudiants, qui a été facilitée par l'augmentation de la capacité d'accueil des universités et la libéralisation de l'offre de services d'enseignement supérieur.
188. L'évolution de l'indice de parité dans le supérieur témoigne de la réduction des inégalités existantes selon le sexe. Cet indice qui est toujours en défaveur des filles est passé de 0,62% en 2015 à 0,64% en 2016. Cette situation montre qu'il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour établir une parité de genre dans l'enseignement supérieur.

Tableau 16: Indicateurs de résultats de l'Enseignement supérieur

Indicateurs	Réalizations		Cible 2016	Taux de réal 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2016 / 2015
	2015	2016			
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	1037	989	1238	-249	-48
Taux d'accès à l'enseignement supérieur	6,21%	5,98%			-0,23%
Indice de parité dans l'enseignement supérieur	0,62%	0,64%			0,02%
Proportion d'étudiants inscrits dans les filières scientifiques	22,57%	22,57%			-
Nombre d'étudiants inscrits dans les filières de formations professionnelles courtes dans le public (ISEP)	218	222			4
Pourcentage d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur	5,66%	5,87%			0,21%

Source : DPRE RAC2017

189. S'agissant de la proportion d'étudiants inscrits dans les filières scientifiques, entre 2015 et 2016 en valeur relative, elle n'a pas évolué et est restée égale à 22,6%. En valeur absolue, il a été noté une légère baisse des effectifs inscrits dans les filières scientifiques qui passent de 33 400 à 33 026.

190. Un des objectifs du développement de l'enseignement supérieur dans le PSE, est de faire du Sénégal un hub pour attirer les étudiants étrangers dans les universités et les instituts supérieurs. Ainsi, entre 2015 et 2016, le pourcentage d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur a connu une légère augmentation passant de 5,7% à 5,9%.

Résultat prioritaire 6 : L'efficacité interne des universités est renforcée.

Tableau 17: Indicateurs d'efficacité des Universités

Indicateurs	Réalizations		Cible 2016	Taux de réal 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2016/ 2015
	2015	2016			
Taux de réussite global licence 3	47%	46%			-1%
Taux de réussite Master 2	13%	19%			6%
Nombre de programmes évalués par l'ANAQ-SUP	54	90			36
Nombre de programmes accrédités par l'ANAQ-SUP	24	45			21
Nombre d'enseignants chercheurs	1984	1986			2

Sources : Revue sectorielle Education et formation, mars 2017

191. Globalement, le taux de réussite en « licence 3 » a connu une légère baisse entre 2015 et 2016 passant de 47% à 46%. Toutefois, des disparités sont notées entre les universités. En effet, à l'université Alioune DIOP de Bambey, il passe de 72% en 2015 à 66% en 2016, soit une diminution de 6 points de pourcentage, alors qu'à l'université de Thiès, il a connu une hausse de 2 points passant de 58% à 60%. A l'université Gaston Berger de Saint-Louis, il passe de 52% à 68%. Il en est de même pour l'université de Ziguinchor où une hausse de 4 points a été enregistrée passant de 51% à 55%. Par contre, à l'Université de Dakar, il est marqué par une baisse de 3 points de pourcentage et reste en dessous de la moyenne (44% en 2015 et 41% en 2016).
192. Pour ce qui du taux de réussite en master, même s'il a enregistré une hausse entre 2015 et 2016 (13% en 2015 à 19% en 2016) reste très faible. Toutefois, ce taux connaît des variations importantes d'une université à une autre : à Bambey (97%), à Saint-Louis (60%), à Thiès (53%) à Ziguinchor (14%) et à Dakar (8%). Le déficit d'encadreurs pour les mémoires de fin de cycle et les grèves cycliques expliquent les faibles taux atteints à Dakar et à Ziguinchor.
193. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité, 90 programmes ont été évalués en 2016
- par l'Agence nationale d'Amélioration de la Qualité de l'Enseignement supérieur contre 54 en 2015. En termes d'accréditation, 45 programmes l'ont été en 2016, contre 24 en 2015. S'agissant du nombre d'enseignants-chercheurs, il n'a presque pas évolué entre 2015 et 2016, du fait des recrutements massifs de 200 enseignants opérés en 2014-2015 pour améliorer l'efficacité interne des universités et le ratio enseignant/étudiants.
194. Au terme de l'analyse des résultats de 2016, on constate une bonne dynamique dans les trois composantes de l'éducation par rapport à l'année 2015, mais les performances par rapport aux objectifs visés restent mitigées. A cet égard, les défis persistant du secteur de l'éducation et de la formation demeurent : (i) les nombreux enfants et jeunes exclus du système particulièrement dans les milieux défavorisés ou résistants au modèle d'école classique ; (ii) les disparités géographiques et socioéconomiques ; (iii) le niveau des apprentissages des élèves encore assez faible ; (iv) l'insuffisance de la qualification des enseignants ; (v) la forte prédominance dans le système des séries littéraires au détriment des séries scientifiques ; (vi) l'inefficience dans l'utilisation des importantes ressources mobilisées ; (vii) l'instabilité chronique du système en raison des grèves cycliques, entre autres.

■ Santé et nutrition

195. A travers le Plan national de Développement sanitaire (PNDS2009-2018), le sous-secteur de la santé poursuit les objectifs de réduction de la morbidité, de la mortalité maternelle et infanto-juvénile, d'amélioration des performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie, du renforcement durable du système de santé, en conformité avec les orientations de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration de la gouvernance.



196. Ainsi, en vue d'améliorer la santé maternelle et infanto-juvénile, de renforcer les ressources humaines, d'augmenter la couverture maladie universelle et de renforcer les activités de nutrition communautaire dans les zones rurales et les centres de santé, diverses interventions sont mises en œuvre en 2016. En termes de résultats, le secteur de la santé a enregistré de bonnes performances entre 2015 et 2016, au titre de la mise en œuvre des actions et mesures du PSE.

Résultat prioritaire 1: La santé de la mère, de l'enfant, du nouveau-né et de l'adolescent/jeune est améliorée

Tableau 18: Indicateurs de la santé de la mère et de l'enfant

Indicateurs	Réalizations		Cible 2016	Taux de réel 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2016/2015
	2015	2016			
Taux de mortalité infanto-juvénile	59‰	-	-	-	-
Prévalence de la malnutrition des moins de 5ans	8%	-	-	-	-
Proportion d'enfants malnutris guéris	78.5%	76%	87,20%	-11,20%	8,7
Proportion d'enfants âgés de 0 à 11 mois complètement vaccinés	76%	84%	81%	3%	8%

Sources : Revue sectorielle Santé, mars 2017

197. En ce qui concerne la couverture vaccinale, la proportion d'enfants complètement vaccinés a connu une progression de 8 points de pourcentage passant de 76% en 2015 à 84% en 2016. Ce résultat est au-dessus de l'objectif cible de 2016 fixé à 81% et a été obtenu grâce à l'augmentation des ressources allouées pour l'achat de nouveaux vaccins par l'Etat et les partenaires, à l'engagement du personnel de la santé, et à l'augmentation des campagnes de proximité.

198. autres actions ont été menées dans la Le nombre d'enfants 0-5 ans bénéficiant de services de nutrition au niveau communautaire a atteint 1 679 578 en 2016 contre 1 475 147 en 2015, pour une cible de 1 500 000.

A cela s'ajoute une nette amélioration de la prise en charge des enfants malnutris dans les structures sanitaires. En effet, le pourcentage d'enfants malnutris guéris est passé de 78,5% en 2015 à 87,2% en 2016. Des activités relatives à l'éducation nutritionnelle ont touché en 2016, 2 395 754 de personnes, contre 2 323 407 en 2015.

199. Par ailleurs, en 2016, plusieurs prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME), avec la formation de 318 prestataires de service dans 11 régions, le renforcement des compétences des acteurs dans la prise en charge des urgences pédiatriques, la supplémentation en vitamines de 1 783 945 enfants de moins de 5 ans, l'introduction du vaccin contre l'hépatite B à la naissance, etc.

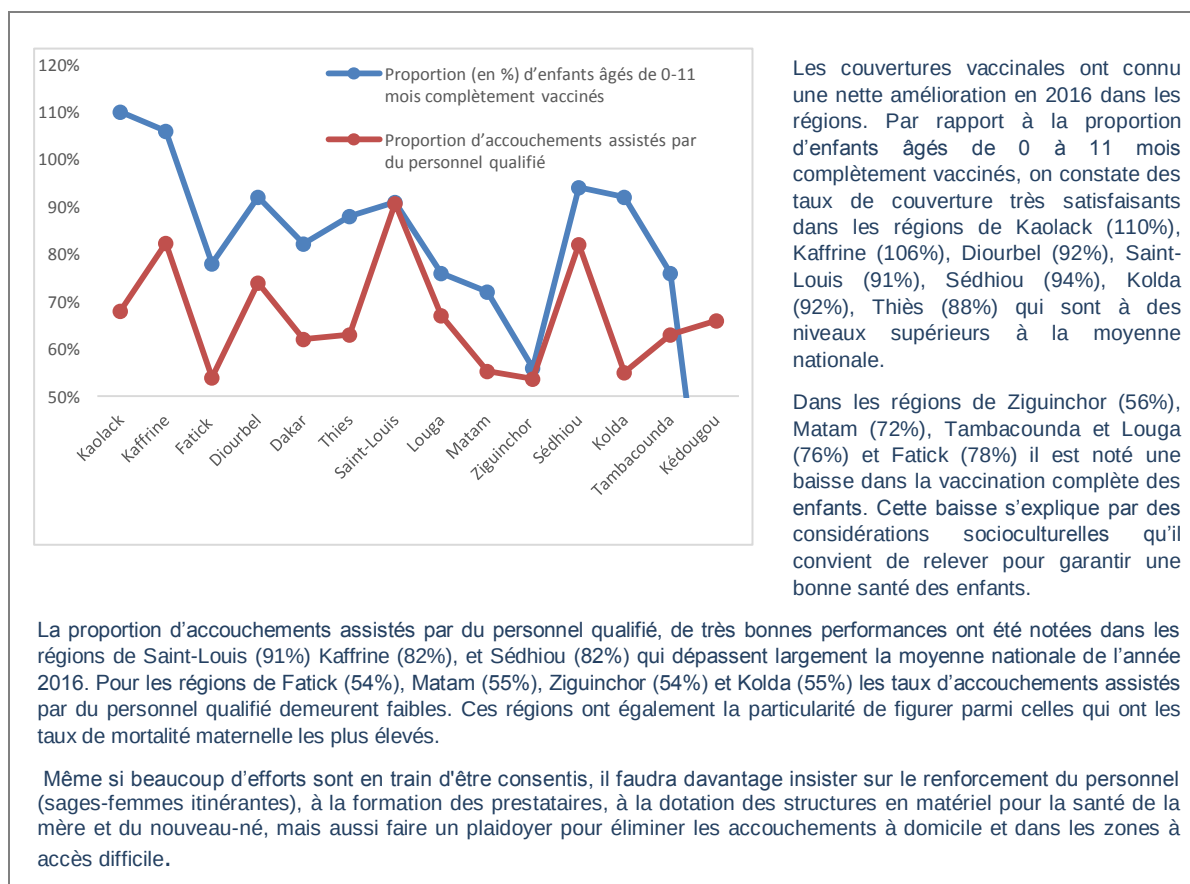
Tableau 19: Indicateurs santé maternelle

Indicateurs	Réalizations		Cible 2016	Taux de réal 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2016/ 2015
	2015	2016			
Taux de prévalence contraceptive	21.2%		29%		
Taux d'achèvement (couverture adéquate) en CPN	47%	49.4%	70%	-20,60%	2,40%
Taux accouchements assistés par du personnel qualifié	53%	65.4%	83%	-17,60%	12,40%

Source : MSAS RAC sous-secteur Santé 2017

200. Les résultats enregistrés en matière de santé maternelle montrent une progression du taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié, qui passe de 53% en 2015 à 65,4% soit un bond de 12,4 points, même-si la cible de 2016 (83%) n'a pas été atteinte. Les résultats obtenus sont imputables au renforcement du personnel par des sages-femmes itinérantes, au renforcement des capacités des prestataires, à la dotation des structures sanitaires en matériel pour le renforcement de la santé de la mère et de l'enfant ainsi qu'au rôle joué par les « Badiènu Gox » dans la promotion de l'accouchement assisté.

Encadré 11: Disparités sanitaires dans les régions



201. Le taux d'achèvement en Consultation Prénatale (CPN) a connu une progression, passant de 47% en 2015 à 49.4% en 2016. Cependant, ce résultat est en deçà de la cible de 70% attendue. Des disparités sont constatées dans certaines régions, comme Tambacounda (30%), Thiès (37%) et Kaffrine (38%), où l'achèvement en CPN est en dessous de la moyenne nationale. Pour améliorer les résultats de la CPN, il urge de redynamiser le programme « Bajenu Gox » à travers la formation et la mobilisation pour encourager les femmes à fréquenter les structures sanitaires, renforcer la communication et la sensibilisation des femmes enceintes.

Résultat prioritaire 2: la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles et non transmissibles sont réduites

Tableau 20: Indicateurs liés aux maladies transmissibles et non transmissibles

Indicateurs	Référence 2015	Réalisation 2016	Cible 2016	Taux réel 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2015/2016
Taux de prévalence du VIH /SIDA	0.7%	-	-	-	-
Proportion de PVVIH sous ARV	85.28%	97.4%	100%	-2.6%	12.12%
Taux de prévalence du paludisme	0,6%				
Morbidité proportionnelle palustre chez la femme enceinte	1.2%	0,19%	1%	0,81%	1%
Morbidité proportionnelle du paludisme	4,86‰	3,39‰			1,47
Taux de guérison de la tuberculose	88%	89%	91%	2%	1%
Nombre de nouveaux cas de TB déclarés	9782	9843	15143	-5300	61

Source : MSAS RAC2017

202. Dans le cadre de la lutte contre le paludisme, une baisse régulière de la morbidité et de la mortalité palustre a été observée ces dernières années grâce notamment à une intensification des interventions à haut impact. L'ambition du Sénégal est d'aller vers l'élimination du paludisme.

203. A cet effet, la morbidité proportionnelle est passée de 4,9% à 3,3% tandis que la mortalité proportionnelle palustre est passée de 3,5‰ à 2,1‰, entre 2015 et 2016. De même, l'incidence du paludisme s'est établie à 2,4% contre 3,5% un an auparavant. Ces résultats ont été obtenus grâce à la distribution des moyens de prévention, notamment la distribution de 8 960 663 moustiquaires imprégnés à longue durée d'action (MILDA) pour un coût de 13 milliards de francs CFA. A cet égard le taux d'utilisation des moustiquaires dans la population générale évolue de 57% à 86% entre 2015 et 2016. Chez les femmes enceintes, le taux d'utilisation est passé de 52% à 74%, réduisant significativement la morbidité proportionnelle palustre de cette catégorie de 1,01% (1,2% et 0, 19%) entre les deux années. De plus, la zone de pré-élimination a été élargie, entre 2015 et 2016 passant de 15 à 33 districts.

Le nombre de districts dans les zones intermédiaires et de contrôle est passé respectivement de 26 à 19 et de 35 à 24, au cours de la période.

204. En ce qui concerne la mortalité liée au paludisme, 325 décès ont été notés soit 75 de moins que le nombre attendu et une réduction de 38% par rapport à 2015. Les incidences les plus élevées sont observées dans les régions de Kédougou (30,0%) et Kolda (14,6%). La région de Tambacounda enregistre, à elle seule, 34% des décès liés au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans. La région de Kolda enregistre 30,8% des cas et 13,85% des décès ; 21% des décès sont survenus dans la région de Diourbel.

205. Le Sénégal a stabilisé l'incidence du VIH /SIDA autour de 0,7% grâce à la bonne mise en œuvre des programmes depuis 2005. De surcroît, la proportion de personnes vivant avec VIH sous Anti Retro Viraux (PVVIH) est passée de 85,28% en 2015 à 97,4% en 2016 soit une bonne couverture de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH. Dans la même période, 5 740 nouvelles personnes dépistées séropositives au VIH ont été reçues dans les sites pour des soins et 5 441 anciennes et nouvelles PVVIH ont été mises sous ARV.

206. Par rapport à la lutte contre la Tuberculose, la cible du taux de succès thérapeutique a été dépassée. Ce résultat s'explique par le maintien et le renforcement des efforts consentis dans le cadre du suivi des cas de tuberculose à travers des sessions de formation des médecins de district et des hôpitaux des régions de l'axe Nord et de Dakar, ainsi que par le respect par les prestataires de soins des directives du Programme national de lutte contre la Tuberculose en matière de suivi des cas de TB.
207. Dans le cadre de la lutte contre les maladies non transmissibles, des offres de dialyse ont été menées en 2016 avec la construction de six (06) centres (Thiès, Diourbel, Louga, Kolda, Sedhiou et Ndoum (Saint-Louis). Ces actions ont permis le renforcement des capacités des services de santé pour une prise en charge de 32% des malades à insuffisance rénale en 2016, soit une hausse de 2% par rapport à 2015 (30%).
208. S'agissant de la lutte contre le diabète, une progression de 2,7% du taux de couverture a été notée passant de 35,3% en 2015 à 38% en 2016, soit une augmentation de 8 points de pourcentage par rapport à la cible (30%). Ces résultats s'expliquent par l'opérationnalisation des unités de prise en charge. Cependant, des efforts restent à faire pour un bon maillage territorial.

Résultat prioritaire 3 : le système sanitaire est renforcé

209. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de « renforcement du système sanitaire », beaucoup d'efforts ont été faits pour l'atteinte des objectifs fixés. Ainsi, dans l'amélioration de la couverture en infrastructures sanitaires, le niveau des réalisations a atteint 67% en 2016 contre 53% en 2015 et des progrès de l'ordre de 6,16% ont été enregistrés par rapport à l'année précédente dans l'application des normes de couverture en ressources humaines.
210. En ce qui concerne le relèvement du plateau technique des structures sanitaires, en 2016, les acquisitions ont porté sur des appareils mammographiques, des radios panoramiques dentaires, d'équipements de blocs opératoires, 13 échographes, des tables de radiographies, des groupes électrogènes, entre autres. Dans le domaine des ressources humaines, 1162 infirmiers et sages-femmes ont été recrutés pour améliorer la couverture des postes de santé.
211. Toutefois, des difficultés subsistent notamment dans la faiblesse des ressources allouées à la recherche opérationnelle, dans le manque d'accès aux fonds de recherche disponibles et dans l'insuffisance de techniciens supérieurs en biologie, anesthésie-réanimation, néphrologie et en imagerie médicale. Tout ceci a entravé l'atteinte de certains résultats en 2016. Par ailleurs, le Sénégal continue sa marche vers la couverture maladie universelle en consolidant les initiatives de gratuité (dialyse, sésame, césarienne ...) et en promouvant les mutuelles de santé actuellement installées dans toutes les communes.
212. En perspective de l'amélioration de la politique sanitaire, il conviendrait (i) de finaliser la réforme des comités de santé et de comités de Gestion ; (ii) de redynamiser la plateforme de suivi et d'évaluation au sein du ministère de la santé pour une meilleure remontée des données; (iii) d'améliorer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique sanitaire dans les régions ; (iv) de mettre en place un cadre de collaboration avec les collectivités locales; (v) de mettre en place les comités techniques régionaux élargis chargés de l'audit des décès maternels et (vi) de faire un plaidoyer pour la mise à disposition des données financières des partenaires techniques et financiers.
213. Il s'agira aussi de renforcer le recrutement et la formation des agents de santé, le personnel médical et paramédical, de lutter contre l'introduction sur le marché des médicaments de mauvaise qualité ou contrefaits et de renforcer le système d'assurance qualité à travers l'organisation des sessions de formation et de réglementation, de paramétrer l'ensemble des structures privées du Sénégal dans la plate-forme du système d'information sanitaire (DHIS2); d'améliorer la qualité de service du secteur privé en harmonisant les normes et protocoles dans le système.



■ Eau potable et assainissement

Le Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM) mis en œuvre depuis 2005 a donné des résultats probants.

Résultat prioritaire 1 : L'accès à des populations à l'eau potable est amélioré

215. L'année 2016 a été marquée par des performances exceptionnelles en matière de mobilisation de financements pour la mise en œuvre du programme d'investissements de l'hydraulique urbaine en vue de garantir la couverture des besoins en eau à l'horizon 2035. En effet, toutes les conventions de financement relatives à la réalisation de la troisième usine de Keur Momar SARR, pour une production additionnelle de 200 000 m³/j,

ainsi que l'Accord de financement relatif à la réalisation de l'usine de dessalement des Mamelles à Dakar (production additionnelle de 100 000 m³/j), ont été signés pour des montants respectifs de 214 milliards FCFA et 135 milliards FCFA. Ces deux projets vont contribuer à la mise à disposition d'un volume de 300 000 m³/j couvrant notamment les besoins de Dakar, des pôles urbains de Diamniadio et de la Petite Côte jusqu'en 2035.

Tableau 21: Indicateurs du secteur Eau potable

Indicateurs	Référence 2015	Réalisation 2016	Cible 2016	Taux de réalisation 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2015 / 2016
Taux d'accès global à l'eau potable	92,06 %	94,6%	95%	-0,4%	2,54%
Taux d'accès à l'eau potable (urbain)	98%	98,5%	99%	-0.5%	0.5%
Taux d'accès à l'eau potable (rural)	87,2%	89,5%	90%	-0,5	2,3%

Source : Revue du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, 2017

216. Le taux d'accès global à l'eau potable se situe à 94,6% en 2016 contre 92,1 % en 2015, soit une progression assez sensible par rapport à la cible (90%). Ce résultat s'explique par la construction de forages, de châteaux d'eau et réseaux d'adduction d'eau multi-villages et les réalisations du Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC).

217. Le taux d'accès global, en milieu urbain, a connu une légère hausse s'établissant à 98,5% en 2016 contre 98% en 2015 sur le périmètre affermé pour une cible de 99%. Ces résultats sont obtenus grâce à la reprise des projets de mise en place de branchements sociaux où le taux d'accès par branchement se situe autour de 89%. Ainsi, 35 000 branchements sociaux ont été réalisés en 2016, en plus du programme d'urgence de réalisation de forages à Dakar.

218. Les contraintes majeures rencontrées dans la mise en œuvre du plan de travail de l'hydraulique urbaine résident dans la réalisation de forages productifs au niveau de certaines zones vulnérables telles que la région de Dakar et le Littoral Nord qui présentent des particularités hydrogéologiques, qui rendent très difficile la mobilisation de ressources en eau avec des débits confortables.
219. Dans le domaine de l'hydraulique rurale, des résultats très encourageants ont été enregistrés en 2016 avec la réalisation de soixante-six (66) systèmes d'adduction d'eau potable neufs et la remise à niveau de sept (07) systèmes existants. Ainsi, le taux d'accès global en milieu rural est de 89,5% en 2016 contre 87,2% en 2015, soit une progression d'un peu plus de deux (02) points de pourcentage par rapport à la performance de l'année précédente. Le taux d'accès par adduction d'eau potable est également estimé à 79%. Le programme de réalisation des 300 forages, lancé en 2013, s'est traduit par la construction de 223 ouvrages, dont 210 forages et 13 stations de pompage qui ont permis de toucher 630 000 personnes.
220. De plus, le Programme d'urgence mis en œuvre depuis 2015 a permis une augmentation de 60 000 m³ supplémentaires pour la satisfaction des besoins en eau dans le monde rural, ce qui a permis de résorber les déficits lors de la période de pointe et de maintenir la performance du secteur. Toutes ces opérations bouclées ont permis de desservir, en milieu rural, au moins 300.000 personnes supplémentaires à l'eau potable par adduction.
221. Les perspectives à court terme du sous-secteur sont, entre autres : (i) la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'amélioration de la qualité de l'eau ; (ii) la construction des usines de défluoruration de l'eau à Kaolack, à Fatick et à Kounghoul ; (iii) la valorisation de toutes les potentialités et ressources disponibles ; (iv) l'optimisation des systèmes à mettre en délégation de service public en milieu rural ; (v) la finalisation de l'étude tarifaire pour garantir l'équilibre financier du secteur et une tarification sociale soutenable ; (vi) la mise en service du Centre national de documentation sur l'eau et l'assainissement à Dakar et l'augmentation des investissements dans le secteur, afin d'atteindre les nouvelles cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD), c'est-à-dire un accès universel à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats d'ici 2030 ; (vii) la réalisation et la réhabilitation de 250 systèmes d'AEP rurale pour un financement déjà acquis de 60 milliards (2016-2017) ; (viii) l'accélération des travaux de renforcement des réseaux de distribution et de stockage dans les différentes localités.

Résultat prioritaire 2 : L'accès à l'assainissement en milieux rural et urbain est amélioré

222. Au niveau du sous-secteur de l'assainissement urbain, le taux d'accès est estimé à 63,5% en 2016 contre 62,2% % en 2015, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente et en retrait par rapport à la cible de 2016 (67%). En outre, il a été lancé le projet d'assainissement des 10 villes (Cambérène, Pikine, Rufisque, Tivaouane, Louga, Saint Louis, Touba, Tamba, Matam et des eaux pluviales de Kaolack).

Tableau 22: Indicateurs Assainissement

Indicateurs	Référence 2015	Réalisation 2016	Cible 2016	Taux de réal 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2015 / 2016
Taux d'accès à l'assainissement (urbain)	62,2%	63,5%	67%	2.6%	-2.2%
Taux d'accès à l'assainissement (rural)	36,7%	36,%	37%	-0.2%	-0.5%

Source : Revue du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, 2017

223. L'atteinte des objectifs du sous-secteur de l'assainissement urbain nécessite, l'accélération de l'offre de nouveaux systèmes d'assainissement améliorés et les branchements au réseau d'égouts pour couvrir la forte demande des ménages, la résorption de lenteurs des avis de non objection des projets financés par les partenaires techniques ; l'accélération des projets stratégiques de dépollution de la Baie de Hann, le relèvement de la capacité de la station d'épuration de Cambérène (52 000m³) et le renouvellement des réseaux d'assainissement dans les quartiers anciens de Dakar, les villes de Fatick, Joal-Fadhiouth, Ziguinchor et Kaffrine.

224. Pour ce qui est de l'assainissement en milieu rural, le taux d'accès des populations a connu une baisse en 2016, pour s'établir à 36% contre 36,7% en 2015.

Toutefois, certains résultats liés à l'assainissement rural ont positivement évolué à l'image de la réalisation effective de 3 242 latrines familiales.

225. Par ailleurs, le Programme d'Amélioration des Services d'Eau Potable et d'Assainissement en milieu Rural (PASEPAR) et le PEPAM-UE, deux importants projets du sous-secteur ont connu un retard dans la mise en œuvre. Cette situation pourrait entraîner une mauvaise orientation de la courbe d'évolution du taux d'accès à l'assainissement en milieu rural. Le sous-secteur reste encore confronté à la faiblesse des ressources financières qui lui sont allouées mais aussi aux cycles assez longs pour la mise en place des réalisations du fait du recours à l'approche par la demande.

226. En perspectives, dans le cadre de la lutte contre la déjection à l'air libre et l'amélioration de l'assainissement en milieu rural, 12 950 latrines familiales seront réalisées ainsi que 410 édicules publics, dans les régions de l'intérieur.

227. Au total l'évolution des indicateurs d'accès liés à l'eau montre que les cibles ont été atteintes dans le milieu urbain. Aussi, conviendrait-il de consolider les acquis dans le milieu rural avec la mise en œuvre du PUDC et la réforme sur l'hydraulique urbaine.

228. A cet égard, un accent particulier devrait être mis sur le financement du sous-secteur de l'assainissement rural et le raccourcissement des délais de mise en œuvre des opérations en diversifiant les modalités de maîtrise d'ouvrage et en promouvant la délégation au secteur privé pour la mise en place progressive de l'approche du « *Sanitation marketing* ».



■ Habitat et Cadre de vie

229.

L'urbanisation rapide et mal maîtrisée s'est traduite par l'importance des occupations anarchiques du sol. L'espace occupé par l'habitat irrégulier et spontané couvre entre 30 à 40% du territoire des établissements humains, entraînant une dégradation progressive du cadre de vie.

230. La politique de promotion immobilière et foncière vise à favoriser la restructuration urbaine, en mettant en place un système de financement, permettant aux ménages, notamment les plus modestes, d'accéder à un toit ou au foncier aménagé. Le rôle économique du logement reconnu à travers l'érection de l'habitat social en secteur prioritaire porteur de croissance dans le PSE a donné un second souffle au sous-secteur.

231. En effet, dans le cadre de la réorganisation territoriale et du décongestionnement, et dans le souci de mettre en œuvre la

politique nationale d'urbanisation et d'habitat au Sénégal, le Gouvernement a mis en place un programme national de promotion de nouveaux pôles urbains, le Programme d'accélération de l'offre en habitat social qui a pour objectifs majeurs, la création d'un pôle urbain avant 2018, l'aménagement de 900 hectares par an, et de 2 100 hectares de terrains par an avant 2023 ; soit au total 14 100 hectares à l'horizon 2023. Ce qui permettra de produire 500 000 parcelles aménagées sur la période, et de satisfaire la demande actuelle estimée à 350 000 unités d'habitation.

Résultat prioritaire : l'habitat social est promu

232. Les programmes d'habitat se consolident avec l'émergence du pôle urbain de Diamniadio dont les projets de deuxième génération ont été lancés en 2016 avec la réalisation de deux cités ministérielles et de complexes résidentiels. La modernisation des cités religieuses se poursuit avec notamment la réalisation des maisons des hôtes de Tivaouane, de Medina Baye et de l'esplanade de Ndiassane ; la Loi d'orientation sur l'habitat social, qui a été adoptée et l'offre d'habitat qui s'est renforcée à la faveur des efforts des promoteurs privés et des actions de la SNHLM et de la SICAP.

233. Dans le cadre de l'accélération de l'offre de l'habitat Social, 5 750 d'unités d'habitations ont été réalisées en 2016 contre 8 500 en 2015 pour une cible annuelle de 15000. En outre, en 2016, le décret 2016-448 définissant le logement social a été adopté. Ce qui a permis à 19 promoteurs immobiliers d'être agréés par la Commission d'agrément; la signature de l'arrêté interministériel 16 072 créant le comité d'agrément des projets au régime dérogatoire fiscal et douanier, la convention MRUHCV et FONGIP créant le Fonds de Garantie du Logement (FOGALOG) et la signature de la convention FONGIP-BHS.

234. Par ailleurs, la mise en œuvre des opérations de ZAC sur l'étendue du territoire national est facilitée par l'allocation

de ressources au Fonds de l'Aménagement concerté (FAC) qui a permis d'aménager 520 hectares et de produire plus de 13 500 parcelles viabilisées depuis son démarrage.

235. De plus, pour contribuer efficacement à l'atteinte de ces objectifs et assurer progressivement le rééquilibrage de l'armature urbaine au Sénégal, l'Etat a mis en œuvre un programme de planification, d'aménagement et d'équipement de 27 Pôles urbains, à l'horizon 2035, dans les 14 régions du pays. Dans ce cadre, l'aménagement de 12 513 hectares est prévu au niveau des 27 pôles programmés à l'échelle nationale, de 6 088 hectares dans le programme ZAC et de 8 587 hectares dans le programme de restructuration et de régularisation foncière.

Encadré 12: Projet Phare : Habitat social

- **Objectifs :** Produire annuellement, en vitesse de croisière, 15.000 unités d'habitations, avec le concours de tous les acteurs, publics comme privés, afin de résorber l'important déficit en logements à Dakar et dans les autres régions du pays.
- **Principaux acteurs :** Direction de l'urbanisme et de l'Architecture et la Direction de la Promotion de l'Habitat social, Direction Générale du Pôle Urbain de Diamniadio (DGPU) et les Promoteurs privés : Addoha/Getran Senegindia/Teylium
- **Résultats :**
-
- **Contraintes**

• Perspectives 2017

- Cité de l'émergence : Travaux en cours pour un bloc de 6 immeubles à livrer
- Nouveaux Pôles Urbains : 5 613 ha d'assiette foncière sécurisée pour Daga Kholpa (2870ha), Yenne (422ha), Dény Biram Ndaw (1721ha), Diacksao Bambilor (600ha)
- Projet de Pôle Urbain de Diamniadio
- 40.000 logements à livrer à terme, dont 40% à 60 % de logement social
- **Germe de ville sur 700 ha en cours de développement**

236. Il s'agit, entre autres, de quatre (04) pôles dans le triangle Dakar-Thiès-Mbour, sur une superficie totale de 5 613 ha et de vingt-trois (23) autres pôles, à raison de 300 ha par site retenu. Dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie, les actions réalisées ont porté sur : la réhabilitation du Square Van Vo ; l'aménagement de l'îlot directionnel de l'Echangeur de la Patte d'Oie ; l'aménagement de la Place de la Nation ; l'aménagement des allées Serigne Saliou MBACKE à Guédiawaye ; l'aménagement paysager des abords du stade Amadou BARRY de Guédiawaye ; l'aménagement paysager du Boulevard Maurice GUEYE à Rufisque et du jardin de la Gouvernance de Ziguinchor, etc.

237. En dépit des efforts en matière de planification et d'aménagement urbains, les moyens de mise en œuvre n'ont pas soutenu de façon satisfaisante le rythme de croissance des agglomérations. Ainsi, des déficits chroniques ont été notés dans la planification et l'aménagement urbains; ce qui n'a pas permis le développement cohérent des villes et des services urbains essentiels (assainissement, approvisionnement en eau, santé, électricité, transport).

238. De plus, la plupart des collectivités locales ne disposent pas de documents d'urbanisme devant leur assurer une gouvernance territoriale efficace. Elles sont réparties en quatre catégories : (i) 32 communes bénéficiant de documents d'urbanisme en cours de validité; (ii) 61 communes dont les documents d'urbanisme sont obsolètes ; (iii) 10 communes dont les documents d'urbanisme sont en cours d'études; et (iv) 450 communes n'ayant pas encore bénéficié de documents d'urbanisme.

239. Les **contraintes du sous-secteur** sont liées : (i) aux lenteurs dans les réalisations en matière de logements et de terrains viabilisés et à l'affectation du foncier aux promoteurs publics et aux coopératives d'habitat; (ii) à l'insuffisance de la coordination et de l'harmonisation des interventions des acteurs impliqués dans la gestion du développement urbain ; (iii) à la non maîtrise de l'affectation et de l'occupation du sol ; (v) à l'absence d'un système de gestion des statistiques en matière de construction et d'habitat ; (vi) aux coûts élevés des logements et des terrains pour les ménages, (vii) et aux lenteurs dans les procédures de passation des marchés.

240. A moyen terme, il conviendrait de lever les contraintes dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie, à travers les actions ci-après : (i) mettre en place un cadre de coordination et d'harmonisation des interventions des acteurs dans la promotion de l'habitat social ; (ii) aménager des terres et les mettre à la disposition des promoteurs privés (iii) reconstituer le parc locatif de la SNHLM et de la SICAP S.A., (ii) mettre en œuvre le cadre législatif et réglementaire pour l'efficacité énergétique des bâtiments; (iii) mettre en place un laboratoire national de contrôle de la qualité des équipements et des matériaux de construction (iv) promouvoir la fabrication de matériaux de construction au niveau local; (v) restructurer puis régulariser les quartiers non lotis et les bidonvilles; (vii) aménager des mécanismes de financements afin de permettre à chaque sénégalais de prétendre à un logement décent; (viii) mettre en œuvre une politique pour l'habitat social en milieu rural.

■ Environnement et Développement durable

241. La politique environnementale s'inscrit dans l'optique d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles et du cadre de vie dans une perspective d'émergence économique et sociale à travers une trajectoire de développement durable. Ainsi, le bilan de l'exécution du Projet annuel de Performance 2016 du MEDD a coïncidé avec la première année de mise en œuvre de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable (LPSEDD 2016-2020).

Résultat prioritaire 1: La lutte contre la déforestation et la dégradation des ressources naturelles est intensifiée

242. Le ratio reforestation/déforestation est passé de 1,48 en 2015 à 0,68 en 2016, soit une baisse de 54%. Cette contreperformance en matière de reconstitution du couvert végétal par rapport à l'année 2015 s'explique par les faibles niveaux de réalisation en matière de plantation et de mise en défens.
243. Durant la campagne de reboisement de 2016, 10 214 780 unités ont été plantées, soit un taux de réalisation de 78,6%, loin de l'objectif de production annuelle de 13 millions de plants. Ces résultats n'ont pas permis d'avoir un bon niveau de performance par rapport à l'année 2015 en matière de reconstitution du couvert végétal du fait du retard accusé dans la réception des gaines et la faible contribution des collectivités locales dans les activités de reboisement.
244. La régénération naturelle assistée (RNA) passe de 782 ha en 2015 à 7 033 ha en 2016 pour un objectif de 3 515 ha. Les superficies forestières sous gestion durable (SFGD) sont passées de 1 592 469 ha à 1 710 502 ha entre 2015 et 2016, soit une progression de 118 033 ha, avec les efforts de reboisement conjugués aux activités d'aménagement et de restauration des terres dégradées. En ce qui concerne la mise en défens, 11 693 ha ont été réalisés en 2016 contre 48 040 ha en 2015, pour une cible de 23 000 ha, soit une baisse de 75% de la superficie mise en défens.

Tableau 23: Indicateurs du secteur de l'Environnement

Indicateurs	Réalizations			Cible 2016	Taux de réal 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2016 et 2015
	2014	2015	2016			
Superficies nouvellement reboisées (reforestation)	19 801	17 764	14 316	16 212	-1896	-3348
Niveau de régénération naturelle assistée	3 768	782	7 033	3 515	3508	6251
Superficies mises en défens (ha)	53 267	48 040	11 693	23 000	-11307	-36347
Ratio reboisement /déboisement	1,15	1,48	0,68	1	-0,32	-0,8
Nombre de Km de pare-feu ouverts	1 497	2 226	1 451	2 275	-824	-775
Nombre de km de pare –feu entretenu		2941	2625	3675	-1050	-316
Évolution des superficies de terres sous gestion durable (ha)	1 412 520	179 949	118 033	79 623	38 410	6 1916
Superficies de terres brûlées par les feux de brousse		614 766	667 702	85 000	528 702	52 936
Superficie de terres dégradées récupérées		464	186,2	1000	-903,8	-277,5

Source : Revue sectorielle Min. EDD 2017

245. La lutte contre les feux de brousse a été marquée par le traitement de 307 766 ha en feu précoce, soit une baisse de 195 864 ha par rapport à ceux de 2015 (503 630 ha). En revanche, les axes traités ont connu une hausse de 614 km par rapport à ceux traités pendant la campagne précédente.
246. Du point de vue de la couverture géographique, les régions les plus touchées par les feux sont celles de Tambacounda (258 263 ha) et de Kédougou (166 743 ha), représentant respectivement 39% et 25% du total des superficies brûlées sur le plan national. Ensuite, viennent les régions de Kolda (117 236 ha) et Sédhiou (60 116 ha) représentant respectivement 18% et 9%. Enfin, avec les 5% de la région de Ziguinchor, il ressort que les régions du sud et du sud-est enregistrent plus de 95% des superficies brûlées à travers le pays.
247. En matière d'ouverture de pare-feux, les réalisations sont de 1 451 km en 2016 contre 2 226 km en 2015, soit un taux de réalisation de 63% par rapport à la prévision de 2 275 km. Pour ce qui est de leur entretien, une réalisation de 2 625 km a été enregistrée en 2016 contre 2 941 km en 2015 sur une prévision de 3 675 km, soit un taux de 71% et une baisse de 0,2% par rapport à 2015. Les actions d'information, de formation et de sensibilisation sur les feux de brousse devront être poursuivies pour éviter les départs de feux et protéger la biomasse végétale.
248. La faiblesse des ressources dédiées à la restauration des terres dégradées, l'extension des activités agro-pastorales et la raréfaction d'espaces fonciers destinés aux activités de reboisement constituent les principales contraintes liées à la baisse des résultats.
249. En outre, la campagne d'exploitation forestière 2015-2016 a été exécutée suivant l'arrêté N°1334/MEDD/DEFCCS du 05 février 2016 fixant les modalités de son organisation. Les possibilités de production de charbon de bois dans les forêts aménagées sont évaluées à 966 712 quintaux (soit 622 140 m3) sur une superficie totale de 137 692 ha.
250. Ainsi, les quatorze (14) nouveaux plans d'aménagement forestiers ont été élaborés et couvrent une superficie totale de 218 953 ha. Parmi ces plans d'aménagement, onze (11) sont déjà validés couvrant une superficie de 175 795 ha, il s'agit des réserves communautaires de biodiversité du PROGEDE 2. Les forêts aménagées en 2016 couvrent une superficie de 83 805 ha.

Résultat prioritaire 2 : Les pollutions, nuisances et les effets des changements climatiques sont atténués et l'économie verte est promue

251. Pour le suivi des Plans de Gestion Environnementale et sociale (PGES), 17 sur un total de 22 ont été suivis soit 77% par rapport à la cible de 30% des PGES des projets validés en 2016. On note ainsi une progression de 43% (22/51) à 77% entre 2015 et 2016.
252. Pour ce qui est du contrôle des Etablissements classés, 91 Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) de première Classe inspectées ont été contrôlées sur 244, soit un pourcentage de 43% par rapport à la prévision de 70%. Ainsi le taux de réalisation de la cible est de 53% (43 projets sur 70). S'agissant du contrôle des émissions atmosphériques des véhicules, seuls 1 000 véhicules ont été contrôlés contre 1 500 en 2015. Le suivi des PGES et le contrôle des émissions des véhicules souffrent d'un manque de ressources humaines et de moyens technologiques.
253. En ce qui concerne les actions d'atténuation des changements climatiques, 756 111 tonnes d'émissions de CO₂ ont été évitées et 1 448 tonnes de CO₂ séquestrées par les projets Mécanisme de Développement propre (MDP) en 2016. Il s'agit des projets solaires photovoltaïques, injectés au réseau de distribution de la SENELEC notamment les centrales de Méouane, de Bokhol, Malicounda, de Mérina Dakhar et du projet d'électrification rurale d'ASER.

254. L'érosion côtière constitue un fléau qui affecte le littoral sénégalais et porte un grand préjudice au secteur touristique. Ainsi, les travaux relatifs à la construction d'une digue de protection de 300 mètres vont bientôt démarrer à Rufisque, au niveau du quartier de Diokoul. Cette digue servira à la protection du cimetière et des

habitations sur 150 mètres. Ce projet de Diokoul connaît donc un retard de démarrage. Par contre des travaux d'aménagement par des activités de plantations de mangroves, des filaos au niveau de la Langue de Barbarie et de la Petite Côte sur une longueur totale de 2000 mètres.

Résultat prioritaire 3 : Les capacités institutionnelles et techniques des acteurs sont renforcées

255. Concernant l'amélioration de la base de connaissances sur l'environnement, la promotion de l'économie verte, du partenariat public-privé et du développement durable, l'information, la communication et l'éducation environnementale, des résultats importants sont enregistrés en 2016.

256. Les réalisations sur la promotion de l'économie verte ont porté sur un appui de 150 millions de F CFA à des collectivités locales, la création de 1 264 emplois verts et de 50 micros entreprises rurales. Par ailleurs, d'autres activités initiées dans le cadre du programme éco-village de l'Agence nationale des Eco-Villages (ANEV) concernant l'utilisation intégrée des terres, la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, ont généré plus de 3000 emplois directs en 2016 dont les deux tiers ont bénéficié à des femmes.

257. S'agissant de l'amélioration du cadre législatif et réglementaire de la Gestion des ressources naturelles et environnementales (GRNE), les réalisations ont porté sur : l'actualisation et la diffusion de textes de lois et règlements sur l'environnement et la protection de la nature avec la révision en cours du code forestier et l'entrée en vigueur de la loi sur les sachets plastiques. Le projet de la loi sur le littoral a été réexaminé en 2016.

258. Des contraintes subsistent dans la mise en œuvre de la politique environnementale notamment : (i) le déficit d'application des dispositions du Code de l'environnement relatives au contrôle de la qualité de l'air ; (ii) l'insuffisance en ressources humaines et en équipement des comités de lutte contre les feux de brousse ; (iii) le manque de données de base actuelles et fiables sur

certain aspects de l'environnement et des ressources naturelles ; (iv) la faiblesse des capacités techniques et des moyens de lutte contre l'avancée de la mer ; (vi) la vulnérabilité des écosystèmes végétaux face aux feux de brousse.

259. En perspective, l'accent devra être mis sur : (i) le renforcement de la sensibilisation des collectivités locales pour une meilleure implication dans la lutte contre les feux de brousse ; (ii) l'évaluation de la gestion des Aires protégées (taux de couverture en AP, niveau de mise en œuvre des PAG, impacts sur la biodiversité et sur les populations etc.) et l'élaboration d'un programme d'envergure de gestion intégrée du littoral ; (iii) l'évaluation des actions de lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques ; (iv) l'amélioration de la coordination intersectorielle et le développement d'une synergie d'actions entre les différents ministères impliqués dans la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ; (v) la promotion d'une meilleure intégration des dimensions environnement et économie (vi) et la finalisation du code de l'environnement, intégrant la directive changements climatiques, du code de la chasse et du code forestier, l'adoption de la loi sur le littoral et la mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre de la loi sur le plastique ainsi que l'élaboration des textes d'application.

■ Protection Sociale

260. La protection sociale demeure au centre des politiques de développement social du Sénégal, dont les orientations portent sur la lutte contre la pauvreté et la protection des groupes vulnérables. Le Sénégal a déployé d'importants efforts dans l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs instruments de politique publique en matière d'appui au dispositif de la protection sociale à travers le Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), la Couverture Maladie Universelle (CMU), les programmes de gratuité et subventions, les programmes d'assistance aux catégories vulnérables, entre autres.

261. Dans le cadre du renforcement des conditions socioéconomiques des groupes vulnérables, l'année 2016 a coïncidé avec le renforcement du **registre national unique (RNU)**. Ainsi, pour un objectif d'inscription de 450 000 ménages (vivant dans l'extrême pauvreté), 442 019 ménages ont

été enregistrés dans le RNU, soit 98,2% par rapport à la cible. Le RNU est conçu pour être le cadre d'harmonisation des interventions relatives à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. Ainsi, 11 programmes ont utilisé les données du RNU en 2016.

Résultat prioritaire 1 : Les conditions socioéconomiques des groupes vulnérables sont améliorées

Tableau 24: Indicateurs de Protection sociale

Indicateurs	Réalizations		Cible 2016	Taux de réel 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2016-2015
	2015	2016			
Nombre de ménages inscrits dans le registre national unique (RNU)	263 800	442 019	450 000	-7981	178219%
Nombre de ménages bénéficiaires du PNBSF	197 751	298 381	300 000	-1619	100 630
Nombre de ménages bénéficiaires du PNBSF payés	191 432	277 150	300 000	-22850	85 718
% de ménages bénéficiaires ayant reçu 100 000 F	44,0%	92,5%	90,0%	2,5%	48,5%
Nombre d'élèves ayant bénéficié des cantines scolaires	897992	397471	906822	-509351-	-500521
Nombre de cartes d'égalité de chances produites	30000	24355	40000	-15645	-5645
Proportion de personnes handicapées bénéficiaires de la carte d'égalité des chances	33,6%	46,9%	80,0%	-33,1%	13,6%

Source :

262. Concernant le **Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF)**, 100630 ménages ont été enrôlés en 2016, soit un dépassement de 630 par rapport à la cible, portant le nombre total de ménages bénéficiaires à 298 381. L'objectif cumulé de 300 000 ménages a été presque atteint en 2016. En outre, 277 150 ménages ont effectivement reçu leur transfert en 2016, soit 92,4% du total cumulé de bénéficiaires. Depuis le lancement du PNBSF, le volume financier global cumule à plus de 52,5 milliards.

Ces progrès résultent de la volonté des équipes opérationnelles au niveau central, de la bonne organisation du système au niveau déconcentré et des séances de sensibilisation. Par ailleurs les performances du PNBSF restent limitées par la faiblesse des moyens financiers pour la prise en compte des frais de gestion, l'insuffisance d'effets induits en matière d'actifs productifs, la faible implication des Collectivités Locales pour la pérennisation.

263. Le Sénégal poursuit la politique de généralisation des **cantines scolaires** pour les élèves issus de familles vulnérables afin de leur offrir des conditions de maintien dans la scolarisation. Toutefois, la tendance baissière observée en 2015 se poursuit. En effet, le nombre de bénéficiaires s'est considérablement réduit dans tous les niveaux passant de 897 992 en 2015 à 397 471 en 2016, soit près de 500 000 pensionnaires de moins. Cette baisse est due principalement à la fin de plusieurs programmes, avec le retrait de plusieurs partenaires.

264. S'agissant de la **carte d'égalité des chances (CEC)** délivrée aux personnes vivant avec un handicap, le programme de distribution se déroule depuis 2015 avec un objectif d'octroyer 60 000 cartes en 2017. La proportion de personnes vivant avec un handicap bénéficiaires a nettement augmenté entre 2015 et 2016, passant de 33,59% à 46,91%, sans toutefois atteindre la cible de 80% fixée en 2016. Les progrès significatifs enregistrés en 2016 s'expliquent, en partie, par la mise en œuvre du Programme d'accélération de la production de la carte d'égalité des chances (PAPCEC).

Malgré les bons résultats atteints, la faiblesse des ressources financières, le faible niveau d'inscription de certaines personnes handicapées à l'état civil, mais aussi au non-respect de certaines procédures de validation des dossiers de demande de Carte d'égalité de chances, entravent le rythme de délivrance des cartes. En outre, le nombre de personnes handicapées ayant accès à l'appareillage est ressorti à 1 090 personnes appareillées en 2016 contre 1 063 en 2015, soit une hausse de 27 aides techniques liée à la variation de l'offre de fourniture.

265. **Pour ce qui est de l'appui aux femmes et aux jeunes en situation de vulnérabilité à travers le soutien à la mise en œuvre de projet de développement économique et social, les actions ci-après ont été réalisées :**

- la création de cent quatre (104) Micro et Petites Entreprises (MPE) dont dix-huit (18) dans la région de Saint Louis, soixante-treize (73) à Matam et treize (13) à Louga ;
- la mise en place d'un fonds revolving pour renforcer l'accès aux mécanismes de financement
- au profit des femmes et des jeunes porteurs avec un volume de financement de 342 700 000 FCFA ;
- le financement de 4 046 personnes ;
- le renforcement du dispositif de filet social avec la mise en place de bourses économiques pour appuyer la promotion socio-économique des ménages vulnérables (la phase pilote a touché 65) ménages pour un montant global de cinq millions (5 000 000 FCFA). A terme 5 201 ménages seront bénéficiaires.

Résultat prioritaire 2 : La protection sociale est étendue au secteur informel et aux groupes vulnérables



266. La politique d'extension de la protection sociale aux ménages vulnérables a été poursuivie grâce au programme de **couverture maladie universelle**, qui vise à étendre la couverture du risque maladie à 75% de la population sénégalaise à la fin de l'année 2017. Les résultats enregistrés montrent une évolution légèrement positive du taux de couverture

comparé à l'année précédente. Le taux de couverture est passé de 46% en 2015 à 46,8% en 2016 avec un gain de 0,8 point de pourcentage. Par rapport à la cible, il a été noté une contreperformance de -16,2% qui résulte de l'achèvement tardif de la mise en place des mutuelles de santé dans 31 départements qui couvrent environ 62% de la population sénégalaise.

267. Concernant, la couverture spécifique par les mutuelles de santé, elle a connu une légère hausse, passant de 15% en 2015 à 16% en 2016. Cependant la cible de 33% fixée pour l'année 2016 n'a pas été atteinte. L'écart de 17 points de pourcentage enregistré s'explique en grande partie par la faible capacité contributive de certaines familles et par l'insuffisance des ressources financières.
268. Pour ce qui est de la gratuité, au titre de l'année 2016, 2 697 309 cas d'enfants de moins de 5 ans ont pu être pris en charge gratuitement, soit une progression de 0,33% par rapport à 2015.
269. De plus, 16 324 femmes ont bénéficié de la césarienne en 2016 dans les structures publiques de santé. Il a été noté une baisse de 0,09% des cas par rapport à 2015,
- année pendant laquelle 17 961 femmes avaient bénéficié de cette initiative de gratuité. Cette légère baisse s'explique d'une part, par la diminution du nombre de demandes de remboursement des cas envoyés par les structures et d'autre part, par le système mis en place par l'Agence de la couverture maladie universelle (ACMU) pour un meilleur contrôle des données et des cas faisant l'objet d'un remboursement. Grâce à la politique de gratuité de la dialyse, 571 personnes souffrant d'insuffisance rénale chronique ont pu en bénéficier, en 2016.
270. Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Plan sésame, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, prises en charge est passé à 170 942 en 2016 contre 94161 en 2015, soit une hausse de 5,35%.

Résultat prioritaire 3 : La sécurité sociale des travailleurs et des retraités est renforcée

271. Dans le cadre de la poursuite de la sécurité sociale des travailleurs, l'année 2016 a coïncidé avec l'opérationnalisation de l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie obligatoire (ICAMO). 55 427 contrats de travail ont été enregistrés en 2016 contre 53 929 en 2015 et 2607 contrôles ont été effectués en 2016 contre 1931 contrôles en 2015 par les Inspections régionales du Travail et de la Sécurité sociale.

Tableau 25: Indicateurs de PS secteur informel et groupes vulnérables

Indicateurs	Réalizations		Cible 2016	Taux de réalisation 2016 (R/C) ou Ecart	Ecart 2016 / 2015
	2015	2016			
Pourcentage de la population ayant bénéficié d'un système de couverture maladie	46%	46,8%	63%	--16,2%	0,8%
Proportion de la population générale couverte par les mutuelles de santé	15%	16%	33%	-17%	1%
Proportion d'organisations mutualistes fonctionnelles	69,34%	100%	95%	5%	30,66%
Pourcentage des ménages bénéficiaires de transferts monétaires enrôlés dans les mutuelles de santé (ex PNBSF)	12%	100%	95%	5%	88%
Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus ayant bénéficié du plan sésame	94161	170 942	812 402	- 641 460	76781

Sources : DGPSSN avril 2017

272. **En perspectives, les différentes réformes envisagées pour renforcer la sécurité sociale des travailleurs et des retraités concernent :**

- la révision des paramètres des régimes de pensions gérés par l'IPRES au profit des salariés régis par le Code du Travail, afin d'améliorer la promesse du régime qui est restée au même niveau depuis la création de l'institution et qui est le facteur explicatif de la modicité des pensions, en dépit des ajustements ad hoc qui ont été opérés ces dernières années ;
- les réformes systémiques au niveau de l'IPRES par l'introduction d'un régime d'affiliation volontaire en direction des travailleurs non-salariés et des sénégalais de la diaspora, basé sur la capitalisation ;
- la réforme des paramètres pour le Fonds national de Retraite (FNR), afin d'assurer sa viabilité financière et la revalorisation des pensions ;
- la réforme institutionnelle qui visera l'autonomisation du FNR et la mise en place d'une retraite complémentaire ;
- la généralisation des régimes complémentaires de retraite au profit des salariés non cadres pour, à la fois élargir l'assiette des cotisations au profit des régimes et réduire l'écart entre le niveau de salaire en cours d'activité et le niveau de la pension de retraite ;
- la mise en place de régimes supplémentaires à travers la promotion des fonds de pension par capitalisation pour élargir l'offre de pension aux salariés et ouvrir des perspectives de couverture aux professions libérales et aux travailleurs indépendants ;
- l'extension de la couverture à l'économie informelle et aux travailleurs en milieu rural qui ont de réelles capacités contributives à travers un régime simplifié ou des fonds privés de pension ;
- la lutte contre l'évasion sociale pour garantir l'affiliation de tous les salariés dans un souci d'équité sociale et améliorer le taux de couverture jusque-là très faible.

273. La mise en œuvre des projets initiés depuis 2012, liés à la Couverture Maladie universelle, le Programme national des Bourses de Sécurité familiale et la promotion socio-économique des groupes vulnérables, a permis d'atteindre des résultats qui laissent entrevoir une atteinte des objectifs fixés, à l'horizon 2018, dans le sillage de la mise en œuvre de la politique de protection sociale. Toutefois, pour une meilleure efficacité et efficience de ces programmes, il urge d'améliorer le financement, particulièrement pour les cantines scolaires, renforcer le ciblage, mettre en place un système de suivi-évaluation afin de mesurer les impacts mais aussi, mettre œuvre les réformes nécessaires pour l'extension de la protection sociale.

■ Gestion des Risques et catastrophes

274. La politique d'atténuation des risques et de gestion des catastrophes se caractérise par une dynamique d'intégration transversale dans les stratégies de développement, à l'effet d'une maîtrise et d'une limitation des conséquences sur la population et les biens. L'accroissement de la demande d'assistance en matière de catastrophes et de renforcement des capacités dans le domaine de l'atténuation des risques appelle la mise en place d'un cadre structuré pour la gestion des risques. A ce titre, il a été mis en place une Plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques et catastrophes (2008).



Tableau 26: Indicateurs de GRC

Indicateurs	Référence 2015	Réalisation 2016	Ecart entre 2015 et 2016
Nombre de sortie de la Brigade des sapeurs-pompiers	32088	34837	2749
Nombre de victimes secourues	32224	35657	3433
Nombre victimes d'accident de la route	24231	26528	2297
Nombre de décès d'accidents de la circulation	408	651	243
Nombre de paratonnerres installés dans les zones vulnérables	1 208	533	-675
Victimes de la foudre	7	20	13

Sources : DGPSSN avril 2017

275. En 2016, les actions ont porté, entre autres, sur les éléments suivants :

- la poursuite des travaux de construction du siège du Centre opérationnel de Gestion interministérielle des Crises (COGIC).
- Dans le cadre de la protection des personnes et de secours aux victimes, la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP) a effectué 34 937 sorties, pour secourir 35 657 victimes contre 32 088 sorties et 32 224 victimes en 2015. Le nombre total d'accidents de la route enregistré en 2016 est de 26 528. Le défi reste la couverture intégrale en casernes de sapeurs-pompiers.
- 1 995 personnes ont perdu la vie dont 651 individus par accidents de la route, contre 408 décès un an auparavant. Ce résultat s'explique par la vétusté du parc automobile et le manque d'entretien de certaines routes. La mise en œuvre ferme des 10 mesures prises en mars 2017 devrait réduire drastiquement les accidents de la circulation et les décès.
- des activités de sensibilisation sur les risques ainsi que la mise à disposition de matériels pour certaines collectivités locales ont été réalisées. Cependant, 265 cas de décès par noyade ont été enregistrés, contre 172 cas de décès en 2015.



- pour les effondrements de bâtiments, 17 cas de décès ont été dénombrés. En outre, le nombre d'incendies est passé de 2391 cas à 3042 cas entre 2015 et 2016 avec 45 décès. De plus, le nombre de bouches d'incendies dans les marchés reste insuffisant. Des mesures plus ardues doivent être prises pour les bâtiments menaçant- ruines et pour le respect des normes de construction.
- une simulation d'une réponse sur le risque nucléaire et un plan de contingence sanitaire.

276. Ces résultats enregistrés ont permis une meilleure prise en charge de ces exigences de sécurité civile. Ils illustrent une maîtrise de l'environnement opérationnel qui découle de la disponibilité permanente des unités opérationnelles, de l'efficacité. Toutefois, la prévention des accidents de la route et la lutte contre les incendies méritent une attention particulière.
277. En perspectives, les mesures suivantes devraient aider à redresser les contraintes, notamment: (i) le renforcement des moyens humains, logistiques, matériels et financiers pour une bonne mission de sécurisation et de protection des personnes et des biens; (ii) la poursuite des actions de formation et de sensibilisation des populations sur les risques de catastrophes, (iii) la réforme du cadre institutionnel de pilotage et de coordination des actions de l'Etat en matière de sécurité et de protection civile.

[Conclusion partielle (AXE2)]

278. Au terme de l'analyse des sous-secteurs ci-dessus, les résultats montrent que des progrès ont été enregistrés sur la période sous-revue. Toutefois, les performances enregistrées restent mitigées. En effet, malgré les investissements dans le sous-secteur de l'éducation et de la formation, les résultats restent en retrait par rapport aux objectifs fixés. Les défis majeurs sont liés à l'amélioration de l'achèvement du cycle primaire, de la réussite aux examens et du respect du quantum horaire. De ce point de vue, le système éducatif doit viser l'amélioration de la gouvernance ; une gestion plus efficace et efficiente des ressources humaines et financières. La performance globale reposera sur l'efficacité interne à tous les niveaux du système. Par ailleurs, le gouvernement a engagé plusieurs réformes pour développer la formation professionnelle et son adéquation avec le marché du travail et la mise en place des contrats de performance dans toutes les universités.
279. La mise en œuvre du PNDS a permis d'enregistrer des progrès dans l'amélioration de la santé maternelle et infanto-juvénile et dans la lutte contre les grandes maladies telles que le SIDA et le paludisme. Dans la lutte contre ces pandémies, le Sénégal a fait des avancées significatives et vise leur éradication à moyen terme. Cependant, des efforts supplémentaires doivent être faits pour réduire la mortalité maternelle et infanto-juvénile afin de répondre d'ici à 2030 aux exigences et engagements relatifs aux Objectifs de Développement durable (ODD). Le Sénégal poursuit la mise en œuvre de la Couverture Maladie universelle, du Programme national des Bourses de Sécurité familiale et du Plan sésame. Les résultats encourageants enregistrés après quatre années de mise en œuvre laissent entrevoir une atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2018 dans le sillage de la mise en œuvre de notre politique de protection sociale.
280. Des efforts doivent être faits en matière de gestion des risques et de catastrophes, par la mise en place des mesures et actions dissuasives et prendre des décisions idoines pour un respect des normes et mesures en vigueur. Des actions de sensibilisation doivent être menées pour le respect des consignes de fréquentation des plages pour la baignade et la loi sur la prévention routière, de même que les normes de construction.
281. Dans le sous-secteur environnemental, la plupart des objectifs ont été atteints. Ainsi, les avancées concernent la lutte contre la déforestation, la désertification, la protection de la biodiversité et de la lutte contre les changements climatiques. Cependant des efforts importants doivent être consentis dans le reboisement et la lutte contre les feux de brousse.
282. Malgré les performances enregistrées dans le secteur de l'hydraulique, des moyens conséquents doivent être alloués au sous-secteur de l'assainissement. Ce dernier nécessite des investissements importants et la mise en œuvre concrète de la stratégie nationale de l'assainissement rurale, un défi majeur.

En définitive, la poursuite des efforts en matière d'amélioration de l'accès aux services sociaux et de renforcement de la protection sociale demeurent des priorités pour le Gouvernement, en vue d'accélérer le développement du capital humain, déterminant essentiel de la transformation sociale de l'économie.

RAC 2017



I. AXE 1



TRANSFORMATION STRUCTURELLE
DE L'ECONOMIE ET CROISSANCE



II. AXE 2



CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE
ET DEVELOPPEMENT DURABLE



III. AXE 3



GOVERNANCE - INSTITUTIONS
PAIX ET SECURITE



III. AXE 3



**GOUVERNANCE - INSTITUTIONS
PAIX ET SECURITE**



GOUVERNANCE - INSTITUTIONS

PAIX ET SECURITE

▪ Gouvernance stratégique, économique et financière.....	84
▪ Réforme de l'Etat et renforcement de l'Administration.....	87
▪ Gouvernance locale, développement et aménagement du territoire.....	90
▪ Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice.....	92
▪ Paix et Sécurité.....	95
▪ Genre dans les politiques publiques.....	97
▪ Conclusion Partielle (AXE3).....	101



■ Gouvernance stratégique, économique et financière

283. La bonne gouvernance dans le PSE est une dimension essentielle pour le bien-être des populations et un facteur-clé de la gestion efficace des politiques de développement. Ainsi, à travers l'axe stratégique « bonne gouvernance, paix et sécurité », le Gouvernement du Sénégal a manifesté son engagement à relever ses défis et la reddition des comptes. Un tel challenge se déroule dans un contexte marqué par la lutte contre la corruption, le renforcement de la démocratie et de la décentralisation, de la promotion de l'Etat de droit, le renforcement du contrôle parlementaire et de la redynamisation de l'Administration publique.

Résultat prioritaire 1 : La gestion efficace et efficiente des finances publiques est améliorée

Tableau 27 :

Indicateurs	Réalizations		Cibles		Ecart de réalisation/ Cible de 2016	Ecart 2016 et 2015
	2015	2016	2016	2017		
Déficit public en % du PIB	4,80%	4,20%	4,30%	3,70%	-0,1%	-0,6%
Taux d'exécution du budget total de l'Etat sur ressources intérieures	98,40%	94,5%				-3,9%
Dépenses publiques primaires en pourcentage du budget initial approuvé, ventilées par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire) « <i>taux d'exécution du budget d'investissement initial</i> »	28,30%	28,10%				-0,2%
Pourcentage de marchés publics passés par entente directe	3%	3%				0,0%
Ratio dépenses courantes sur recettes fiscales	78,1%	76,5%				-1,6%
Taux d'accroissement des recettes fiscales	9,80%	16,90%	16,90%	11,40%	0,0%	7,1%
Services de la dette en % du PIB	7,20%	6,80%		7,20%	-6,8%	-0,4%
Services de la dette en % des recettes publiques		25,40%		35%	-25,4%	25,4%
Taux d'endettement en % du PIB	57,10%	62,30%	56,00%	66,00%	-6,3%	5,2%
Taux moyen d'exécution des projets et programmes (ressources extérieures)	111%	108,5%	100%	100%	8,5%	-2,5%
Prévisions des tirages sur ressources extérieures (en milliards FCFA)	405	434				7,2%
Aide publique au développement (APD) nette reçue (% du RNB)	2,80%	3,00%				0,2%

Source :

284. La **gestion budgétaire** a été caractérisée au cours de la période **sous revue** par la poursuite de la réduction du déficit budgétaire, passant de 387,2 milliards en 2015 à 369,3 milliards en 2016. Cette amélioration est le reflet de la mobilisation soutenue des ressources internes combinée à la poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement. Des efforts continus ont permis une meilleure exécution des ressources. En effet, le taux d'exécution du budget national a progressé de 4,8 points de pourcentage pour se situer à 103,2%.
285. La restauration des marges budgétaires s'est traduite par une augmentation des ressources liée à une bonne mobilisation des recettes fiscales qui ont atteint 1 791,2 milliards et une progression relative de 10,9%. Cela explique la hausse de la pression fiscale qui passe de 19,8% en 2015 à 20,6% en 2016. En outre, la mobilisation des impôts directs et des taxes indirectes, portées principalement par la TVA intérieure, a connu une certaine embellie.
286. Toutefois, ces performances ont été amoindries par les difficultés notées dans la mobilisation des recettes pétrolières du cordon douanier, avec la diminution de la TVA à l'importation et des droits de porte de 26,9% et 34,7% respectivement. Il s'y ajoute la baisse significative de l'assiette des droits et taxes retenus dans le cadre de la détermination des prix des produits pétroliers variant entre 20,0% et 26,5% ainsi que la relance de l'activité industrielle de la SAR traduite par des niveaux d'importations moins importants de produits blancs plus porteurs de recettes.

287. En somme, les **recettes budgétaires** se sont établies à 1 894,7 milliards, les dons à 244,4 milliards, les recettes exceptionnelles à 139,8 milliards, les recettes diverses à 35,2 milliards.
288. Quant aux **dépenses totales** et prêts nets, ils représentent 2 703,9 milliards en 2016 contre 2 411,5 milliards en 2015, soit un accroissement de 292,3 milliards (+12,1%), traduisant l'effort d'investissement et mais aussi des charges, au titre des intérêts sur la dette.
289. Les **dépenses d'investissement** ont sensiblement progressé de 20,3%, passant de 907,2 milliards en 2015 à 1 091 milliards en 2016. Cette augmentation est due à une progression de 30,4% des dépenses en capital financées sur ressources internes (654,6 milliards) et les ressources extérieures qui ont crû de 7,7% pour s'établir à 436,5 milliards. Ces dernières sont composées à 52,7% de prêts projets et 47,3% de dons en capital.
290. Les **dépenses courantes**, pour leur part, ont enregistré une hausse de 7,2% à la faveur de la progression des charges de la dette et de la masse salariale. En effet, les charges d'intérêts sur la dette publique (187,7 milliards) et la masse salariale (572,3 milliards) ont enregistré des hausses respectives de 17,5% et 8,8% en 2016. Le ratio « masse salariale rapportée aux recettes fiscales » s'est, dès lors établi à 32% contre 33% en 2015. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ont connu une hausse modérée de 4,2% pour se situer à 852,8 milliards, résultant du repli des dépenses de fournitures et d'entretien.
291. Au titre de la dette publique, le ratio de l'encours de la dette publique par rapport au PIB est ressorti à 62,3% en 2016 (5 428 milliards) contre 57,1% en 2015. Ce résultat reste en dessous du plafond communautaire (70% du PIB). L'encours est composé de la dette extérieure et intérieure avec des montants respectifs de 3 729,92 milliards et 1 698,54 milliards. Le service de la dette publique extérieure en 2016, pour sa part, a représenté 11% des recettes budgétaires et 8,3% des exportations de biens et services, par rapport à des plafonds respectifs de 22% et 25% pour la viabilité de la dette publique.
292. Au titre des réformes des finances publiques induites par le nouveau cadre harmonisé de l'UEMOA, le Sénégal s'est donné un délai supplémentaire de 3 ans pour la mise en œuvre effective desdites réformes. Cependant, des avancées significatives sont notées en matière de transparence budgétaire avec la mise en œuvre de la directive sur le Règlement général de la comptabilité publique (décret 2011-1880), à l'exception des dispositions relatives à la déconcentration de l'ordonnancement.
293. En ce qui concerne les procédures de passation, le pourcentage de marchés publics passés par entente directe est resté à 3% durant la période sous revue. A ce titre, le Sénégal a été choisi comme pays-test dans l'application de la Méthodologie d'Evaluation des Systèmes de Passation des Marchés publics (MAPS). Ce choix s'explique par la dynamique dans les réformes majeures relatives aux marchés publics.

Résultat prioritaire 2 : La Transparence dans la gestion des Finances publiques est renforcée

294. Pour répondre à l'exigence de transparence, toutes les informations budgétaires ainsi que les lois et règlements sont systématiquement publiés. Ainsi, dans une dynamique de vérification des comptes de gestion des structures administratives par des organes de contrôle, le Trésor public a mis en place un Compte unique du trésor (CUT) pour la centralisation et la rationalisation des comptes bancaires des personnes publiques. La seconde génération a permis son extension à l'ensemble des comptes bancaires des agents comptables. Cette méthode a facilité et amélioré le contrôle interne (IGF, IGE) des comptes publics et le contrôle externe, menés par des organes comme la Cour des Comptes. Cette dernière a vu ses compétences s'élargir relativement à l'évaluation des politiques publiques, à travers la Loi 2016-26 du 05 août 2016 et a, ainsi, apuré 192 comptes couvrant la période 2009-2012, soit un taux de réalisation de 78,12%.

295. Le nombre de rapports de contrôle et d'audit sur les dépenses publiques publiés par la Cour des Comptes est passé de deux (02) à cinq (05) entre 2015 et 2016 avec un (01) rapport de contrôle et d'audit transmis à la justice pour non-respect des procédures d'exécution. Le Sénégal a enregistré un score de 45/100 pour l'indice de perception de la corruption de 2016 (Transparency International), ce qui le place au 64ème rang sur 176 pays, soit une légère détérioration du rang par rapport à l'année précédente.

Résultat prioritaire 3 : La gouvernance stratégique est améliorée

296. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la dépense publique, le Sénégal s'est inscrit dans une démarche d'évaluation des projets et programmes avant leur programmation budgétaire. Ainsi treize (13) projets/programmes¹⁶ ont été évalués en 2016, et leurs rapports annexés à la Loi de Finances initiale (LFI 2017). Par ailleurs, les rapports finaux d'évaluation à mi-parcours de deux (02) projets¹⁷ ont été réalisés, ainsi que celui de l'évaluation finale du programme Millenium Challenge Account Sénégal.
297. En matière de planification sectorielle, sur les vingt-huit (28) ministères techniques concernés, huit (08) ont finalisé ou actualisé leurs Lettres de Politiques sectorielles de développement (LPSD). En perspective, les ministères techniques ont présenté 86 nouveaux projets et programmes dont 59 feront l'objet d'études de faisabilité. En outre, il est prévu la mise en place d'un système d'information pour le suivi et l'évaluation des projets et programmes.
298. La dynamique d'harmonisation des cadres de suivi-évaluation des politiques publiques vise à établir des approches, des méthodes et des outils harmonisés plus performants, en vue d'implanter la Gestion axée sur les résultats de développement (GAR) dans toutes les politiques publiques. Il est garant de l'organisation, du contenu et de la tenue de la Revue annuelle conjointe (RAC). Ainsi, toutes les régions et les ministères sectoriels ont tenu leurs revues en 2016.
- Toutefois, des efforts doivent être fournis pour mieux harmoniser les démarches des acteurs centraux et renforcer les capacités institutionnelles et techniques des Cellules d'études et de planification (CEP) et des services décentralisés. Il conviendra de finaliser la mise en place de la Plateforme informatisée pour un meilleur suivi-évaluation des politiques publiques.
299. En vue de l'amélioration de la qualité de la production statistique, le Sénégal a adhéré à la Norme spéciale de Diffusion des Données. A cet égard, la rénovation des comptes nationaux à travers le recensement général des entreprises (RGE) a été réalisée en 2016 et permettra, à terme, d'avoir une base assez large de la structure de l'économie.
300. De plus, la mise en place de la plateforme de diffusion des micro-données et des métadonnées des enquêtes permet une meilleure accessibilité des données via « <http://anads.ansd.sn> ». Ce dispositif a été renforcé en 2016, par la généralisation de la production des fichiers à large diffusion contenant des micro-données anonymes. Par ailleurs, afin de renforcer le Système Statistique national (SSN) sensible au genre, la méthodologie Social Institution and Gender Index (SIGI) a été développée et appliquée. A cet effet, il urge de mettre en place de nouvelles Directions sectorielles de la Statistique en lieu et place de la centaine de structures du système statistique national, en vue de faciliter la mission de coordination du Système.

¹⁶ Cf. Banque de données projets et programmes de la DGPPE.

¹⁷ « TYPPHA (projet de transfert de technologie : production de matériaux d'isolation thermique à base de thypha-Sénégal) » et « programme national de réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment au Sénégal (PNEEB) ».

■ Réforme de l'Etat et renforcement de l'Administration

Résultat prioritaire 1 : la gouvernance administrative est améliorée

301. En vue de la réforme efficace et efficiente de l'Etat et le renforcement de l'Administration publique, le premier forum national de l'Administration publique tenu en avril 2016, a permis, d'une part, de poser les bases d'un dialogue, prospectif et constructif avec les agents de l'Administration publique, et d'autre part, d'enclencher une mobilisation générale afin de mettre en œuvre les réformes majeures. En matière de gestion des carrières des agents de l'administration, des efforts considérables ont été entrepris pour résorber les retards observés ces dernières années. A cet égard, 17 027 actes administratifs ont été élaborés au profit de 50 232 agents et mis en ligne sur le site internet du ministère en charge de la fonction publique. En outre, les représentants du personnel de la fonction publique aux commissions administratives paritaires ont été élus en 2016 et les dossiers d'avancement au titre de 2016 et des années antérieures ont été examinés.
302. Dans le cadre de la simplification des procédures et pour une plus grande maîtrise de ses effectifs et de sa masse salariale, l'Etat a lancé le projet de Fichier unifié des données du personnel de l'Etat (FUDPE), une plateforme informatique qui met en réseau la Fonction publique, la Solde et les directions chargées de la gestion des ressources humaines des ministères. Le déploiement du FUDPE prendra en charge progressivement les différents actes administratifs.
303. Par ailleurs, la procédure de recensement des demandeurs d'emploi a également fait l'objet d'une dématérialisation avec la mise en ligne d'une plateforme de gestion des demandes d'emploi dans la fonction publique qui favorise la transparence et l'égalité d'accès à l'emploi public. Ainsi, le nombre de demandes d'emploi enregistrées est passé de 69 002 en 2015 à 88 000 en 2016.
304. Afin d'améliorer la gouvernance administrative, une politique basée sur la performance a été mise en place et onze structures ont signé des contrats de performance (CDP) tant en 2015 qu'en 2016. L'objectif initial de 20 CDP en 2016 n'a pas été atteint, en raison des contraintes enregistrées au niveau des structures comme le Petit Train de Banlieue, l'ANA, la SAPCO et la Poste.
305. Pour l'année 2016, 785 structures sont connectées à l'Intranet gouvernemental, 28 structures administratives interconnectées, 155 sites physiques interconnectés ainsi que les mairies et les sous-préfectures de Dakar. Ce qui a aidé à rationaliser les dépenses en télécommunication de l'Etat. En 2016, neuf (9) télé-procédures dématérialisées ont été déployées.
306. Pour renforcer les capacités de l'Administration publique en 2017, il s'agira : (i) d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires issu du Forum national de l'Administration, (ii) d'élaborer le programme d'appui à la modernisation de l'Administration publique, (iii) d'adopter la loi d'orientation de l'Administration territoriale, le schéma directeur de modernisation de l'administration publique (SDMAP) et le décret portant Charte de la déconcentration et (iv) d'accélérer la modernisation de l'Etat-civil, à travers le développement des centres de services partagés.
307. La qualité des services rendus aux usagers étant au cœur des préoccupations stratégiques de l'administration, les télé-procédures sont rendues obligatoires pour les contribuables relevant du Centre des grandes Entreprises permettant ainsi de poser le premier jalon vers une E-administration.

Résultat prioritaire 2 : L'environnement des affaires est amélioré

308. Au niveau de l'Indice de Compétitivité¹⁸ du Forum économique mondial, le Sénégal a enregistré un score de 3,73/7 en 2015 contre 3,70/7 l'année précédente, en raison des importantes réformes administratives mises en œuvre et il se classe deuxième à l'échelle de la CEDEAO. Cependant, les entreprises du secteur privé considèrent l'accès au crédit (23,5%), les taux de taxation (14,5%), la restriction du marché du travail (8,6%), la complexité du système de taxation (8,6%) et la corruption (7,5%) comme les principaux freins aux investissements et au développement des affaires.
309. Le Sénégal continue à améliorer son classement pour l'Indice Doing Business, passant de la 153ème place en 2015 à la 147ème place sur 190 pays concernés en 2016, confirmant son rang parmi les meilleurs réformateurs mondiaux. Au niveau de la « distance à la frontière », son score passe de 48,6 à 50,7 ; soit une progression de plus de 4% entre 2015 et 2016.
310. Concernant le transfert de propriété couvrant la saisine du notaire à l'inscription au livre foncier, la procédure qui durait plus de 70 jours est maintenant réduite à un intervalle de 30 à 40 jours, soit un gain d'un mois, conformément à la cible fixée. En effet, la délivrance du certificat d'état de droit réel ne dépasse plus les trois (03) jours. De plus, la rédaction de la promesse et de l'acte de vente, variant initialement entre quatre (04) et seize (16) jours, est à présent ramenée respectivement à un (01) et trois (03) jours.

Tableau 27: Indicateurs de Doing Business

Indicateurs	Réalisations				Cibles		Progrès	Performances
	2015		2016		2016	2017		
	Admin	DB	Admin	DB				
Indice du climat des affaires		48,6		50,7			4%	
Classement doing business du Sénégal		153		147			+7places	
Nombre de télé-procédures déployées		9		8	15	20	-11%	53%
Nombre de procédures dématérialisées et utilisées	9	9		8	15	20	-11%	53%
Délais de délivrance/traitement des actes administratifs :								
Délai de transfert de propriété (jour)	(30 à 40)	71	(30 à 40)	71	40	25	0	100%
Délai de raccordement à l'électricité (jour)	60	81	60	75	60	50	0	100%
Délai de branchement au service d'assainissement (jour)	40	90	40	45	40	30	0	100%
Délais d'immatriculation dans le livre foncier	moins de 3 mois	moins de 3 mois	moins de 3 mois	moins de 3 mois	moins de 2 mois	moins de 2 mois	0	-1 mois
Délai d'insolvabilité des entreprises	3	3	3	3	2,5	2	0	83%
Durée (jour) du jugement des procès	270	390	248	390	280	200	8%	113%
Durée d'exécution de contrats	593	740	550	740	655	655	7%	119
Nombre de plateformes d'investissement disponibles et fonctionnelles	0	0	1	1	1	3	+1	100%

Source :

¹⁸ L'Indice mondial de la compétitivité (GCI-Global Competitiveness Index, en anglais), créé en 2004, évalue la compétitivité économique de plusieurs pays.

311. Désormais, la pleine fonctionnalité de la procédure fusionnée relativement à l'enregistrement et à la publicité foncière via un guichet unique, permet de procéder à l'inscription dans le livre foncier, dans un délai de deux semaines (14 jours) dans toutes les conservations foncières de Dakar.
312. Concernant le raccordement à l'électricité, les délais n'ont pas évolué depuis 2015. Ainsi, les PME sont branchées au réseau électrique dans un délai médian de 60 jours, après le dépôt de la demande au Guichet unique. Toutefois, pour les branchements aériens et souterrains, les délais encadrés sont respectivement de 29 et 54 jours. S'agissant du raccordement au réseau d'assainissement, la pleine fonctionnalité du guichet unique a permis le raccordement de près d'une centaine d'entreprises aux égouts dans un délai médian de 40 jours pour une cible de 45 jours. Cela est rendu possible, par la suppression de la facture d'eau dans les pièces constitutives des dossiers de raccordement aux réseaux d'assainissement. De ce fait, l'étape de la demande de branchement à l'eau est parallèle à celle liée au branchement à l'assainissement.
313. Pour l'exécution des contrats, sur un échantillon de 3 077 affaires enregistrées au sein des Chambres commerciales, la durée entre l'assignation et la sortie de l'affaire est passée de 390 jours en 2015 à 290 jours en 2016, soit un gain de plus de trois (03) mois¹⁹. La durée du jugement des procès est passée de 270 jours en 2015 à 248 jours en 2016. Désormais, les délais d'exécution des contrats ne dépassent plus 550 jours.
314. S'agissant des plateformes d'investissement, la Plateforme pilote de la zone Nord de Saint Louis a été lancée le 17 février 2016 et va regrouper toutes les structures administratives et techniques intervenant dans les programmes économiques du pays. Dans une perspective d'accroître les Investissements directs étrangers, quatre axes stratégiques seront mis en œuvre conformément à la seconde phase du PREAC. Il s'agira de : (i) finaliser les réformes structurelles et sectorielles ; (ii) réduire les coûts des facteurs de production et les frais indirects de transactions ; (iii) poursuivre la simplification et la dématérialisation des démarches liées à l'investissement et au commerce, et (iv) promouvoir les zones compétitives à travers les plateformes d'investissement, les Zones économiques spéciales et les agropoles.

¹⁹

De manière spécifique, cette durée de traitement se décompose comme-suit : 22 jours entre l'assignation et l'enrôlement ; 248 jours pour la mise en état ; 20 jours entre l'ordonnance de clôture et la décision.

■ Gouvernance locale, développement et aménagement du territoire

315. Les différentes réformes initiées, à travers l'Acte III de la décentralisation, visent à créer plus d'équité sociale et territoriale pour l'élimination progressive des disparités entre les villes et les campagnes ainsi que le renforcement des pouvoirs locaux. Dans cette optique, la territorialisation des politiques publiques requiert la connaissance des dynamiques régionales, le renforcement des pouvoirs et le transfert des ressources conséquentes et de compétences aux collectivités locales, afin de favoriser une assise territoriale pertinente, gage d'une autonomie durable et pérenne. Dans le souci de mieux prendre en compte les besoins des populations à la base, la gouvernance locale et le développement territorial sont promus avec la création du Haut conseil des collectivités locales (HCCT) et du Comité national du Dialogue des territoires (CNDT).

Résultat prioritaire 1 : Promouvoir la viabilité des territoires et des pôles de développement

316. A travers la mise en œuvre des réformes de l'Acte III de la décentralisation, le Sénégal opte pour une organisation rationnelle et équilibrée de l'espace national et la valorisation optimale des ressources de ses territoires. Ainsi, la disponibilité de documents de planification et autres outils d'occupation des sols et de l'espace au niveau des collectivités locales a permis d'instaurer les jalons d'un rééquilibrage économique et sociale, avec une exploitation plus efficiente des ressources. Dans cette même dynamique, le Pôle de Développement de la Casamance (PPDC) est dans sa phase opératoire avec des réalisations significatives dans le cadre du renforcement de la productivité agricole et de la promotion de l'emploi des jeunes. En somme, seul le « pôle Sine Saloum » (Fatick, Kaolack et Kaffrine) a été formalisé, en 2016, sur un objectif de huit (08) pôles.

Résultat prioritaire 2 : Améliorer la performance de la gouvernance des territoires

317. Pour améliorer la « Gouvernance budgétaire » des collectivités locales, il est plus que nécessaire de s'atteler à la mise en place, d'une part, d'outils de suivi budgétaire (logiciels de gestion, par exemple) et, d'autre part, d'un guide de mesure de performance de ces entités territoriales en vue de contribuer à asseoir une gouvernance plus performante.

Tableau 28:

Indicateurs	Réalizations		Cibles		Progrès	Performances
	2015	2016	2016	2017		
Taux moyen de performance par ordre de collectivité territoriale	0	43	45	599	143%	96%
Linéaire de pistes construites et/ou réhabilitées	192	277	300	150	44%	92%
Taux de couverture de la collecte des déchets solides	70%	73%	65%	75%	4%	112%
Nombre de Collectivités Locales dotés d'un système intégré de collecte, de traitement et de diffusion d'informations territoriales (système de suivi- évaluation)	0	45	45	109	145%	100%

Source :

318. Au niveau de la performance par ordre de collectivité locale, des progrès notoires ont été réalisés entre 2015 et 2016. Ainsi, le linéaire de routes construites et/ou réhabilité a connu une nette progression de 44% passant de 192 km à 277 km entre 2015 et 2016. Dans cette même dynamique, les prévisions de 2016 estimées à 300 km de pistes ont été réalisées à 92%. Concernant les réalisations des collectivités locales dans la gestion de l'environnement, le taux de couverture des déchets solides totalise également une progression de 4% entre 2015 à 2016 et une performance de 112% par rapport à la cible fixée en 2016.
319. Par ailleurs, l'enregistrement des naissances à l'Etat-civil constitue une priorité pour le Gouvernement et les collectivités locales qui comptent lever les contraintes en vue de permettre aux enfants de pouvoir jouir de leurs droits. Cependant, l'absence de données sur «le nombre d'enfants à régulariser à l'état-civil» mérite un traitement plus diligent et une mutualisation des efforts dans la collecte et l'analyse.
320. En 2016, 45% des Collectivités locales sont dotées d'un système intégré de collecte, de traitement et de diffusion d'informations territoriales. Cependant, cette proportion cache certains dysfonctionnements relevés et axés notamment sur une absence de synergie d'actions entre certaines structures pour atteindre la cible des 109% prévues pour 2017.

Résultat prioritaire 3 : Développer un système intégré et adapté du financement du développement local

321. Au titre des progrès, les ressources allouées aux Collectivités locales ont connu une hausse entre 2015 et 2016. A la fin avril 2016 (délai de mise à disposition des ressources), le montant total des fonds de transfert est chiffré à 42,4 milliards de FCFA. Le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) est passé ainsi de 20,4 milliards de FCFA à 22,4 milliards de FCFA, soit une hausse de 2 milliards de FCFA (9,8%), tandis que le Fonds d'Equipeement des Collectivités locales (FECL) est passé de 15 milliards de FCFA à 20 milliards de FCFA, soit une hausse de 5 milliards de FCFA (33,3%). Il convient d'apprécier la célérité de mise à disposition de ces fonds ces dernières années. Pour accroître les ressources locales, quatre axes de réformes ont été dégagés : la réforme de la patente, la réforme des impôts fonciers et des impôts personnels, la réforme de la gouvernance fiscale locale et le transfert des impôts d'état.
322. Au niveau des **principales contraintes**, l'état des lieux se résume essentiellement autour des aspects ci-après: (i) faible prise en compte de la gouvernance budgétaire des CL au niveau du dispositif de suivi-évaluation; (ii) absence de lisibilité totale dans la mobilisation de ressources additionnelles, opportunités offertes aux différents ordres de Collectivités locales depuis la réforme de 1996; (iii) faiblesse des ressources financières des CL et la problématique du développement de mécanismes alternatifs de financement permettant d'assurer le développement économique et social des Collectivités locales en vue d'une autonomisation durable et pérenne.
323. En définitive, de profondes innovations sont en cours avec l'ouverture de réflexions stratégiques sur un système de fiscalité locale adapté à l'Acte III de la décentralisation ainsi que la valorisation des Commissions « fiscalité locale et du potentiel fiscal » des Collectivités territoriales. En effet, il faudrait également appuyer la mise en œuvre de la réforme de la patente, pour conforter les ressources des Collectivités territoriales.
324. Dans l'optique de promouvoir le développement économique et social des Collectivités locales, divers mécanismes alternatifs de financement sont identifiés par la commission finance de l'Acte III de la décentralisation parmi lesquels on peut noter : (i) la valorisation du potentiel fiscal local; (ii) le partenariat public privé; (iii) le renforcement du recours aux procédures de délégation dans la gestion des services publics locaux; (iv) l'emprunt, les contrats-plans et les autres partenariats.

■ Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice



325. Le Gouvernement s'est engagé dans une politique de modernisation de l'Administration judiciaire pour améliorer sa qualité et les délais de traitement des dossiers. Pour ce faire, différentes réformes ont été initiées, pour l'amélioration de l'accès et de l'efficacité du système juridique. Afin de garantir la cohésion sociale et de renforcer la démocratie, des réformes constitutionnelles ont été adoptées par référendum en 2016. Ainsi, les droits de l'opposition et du Parlement ont été renforcés.

Résultat prioritaire : l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice sont améliorés

326. L'année 2016 est marquée par la mise en œuvre du décret 2015-1039 du 20 juillet 2015 portant aménagement de l'organisation judiciaire et du décret 2015-1145 du 03 août 2015 fixant la composition et les compétences des Cours d'appels (CA), Tribunaux de grande instance (TGI) et Tribunaux d'instance (TI). Ainsi, pour améliorer les délais de traitements, deux nouveaux Tribunaux d'Instance ont été installés à Goudiry et Koumpentoum et une nouvelle Cour d'Appel à Ziguinchor. En outre, quatorze (14) juridictions ont été réhabilitées conformément aux prévisions.
- Toutefois, la construction de la Cour d'Appel de Saint- Louis n'a pu être réalisée en 2016.
327. Dans le cadre de la poursuite de l'objectif de maillage du territoire, deux (02) maisons de justice ont été installées et équipées à Keur Massar et à Dahra. Au total, les dix-huit maisons de justice ont traité 12 078 dossiers de médiations en 2016 contre 10 736 en 2015 pour 16 maisons de justice, avec au moins 17 597 usagers reçus.

Tableau 29 :

Indicateurs	Réalizations		Cibles	Progrès
	2015	2016	2016	
Délai moyen de traitement des dossiers pénaux en flagrant délit	45 jrs	30 jrs		-33%
Délai moyen de traitement des dossiers pénaux en matière criminelle	75 jrs	60 jrs		-20%
Délai moyen de réponse pénale (flagrants délits)	10 jrs	08 jrs		-20%
Délai moyen de réponse pénale (correctionnelle)	60 jrs	45 jrs		-25%
Taux de réponse pénale	75%	80%		7%

Source :

328. Les résultats de l'année 2016 en matière de célérité dans le traitement des affaires pénales fait apparaître une nette amélioration par rapport à ceux de 2015. En effet, le délai moyen de réponse pénale en matière de flagrant délit est passé de 10 à 08 jours. S'agissant du correctionnel dont le règlement porte sur une information judiciaire ou une citation directe, le délai moyen de réponse est passé de 2 mois à 1 mois et demi, soit une amélioration de 15 jours, entre la plainte et le jugement de l'affaire.
- En somme, le taux de réponse pénale passe de 75% en 2015 à 80% en 2016. Les délais de traitement des dossiers de flagrant délit et des dossiers en matière criminelle ont connu une réduction de 15 jours, passant respectivement de 45 à 30 jours et de 2 mois et demi à 2 mois entre 2015 et 2016. Ces résultats satisfaisants notés dans le cadre de l'efficacité de la justice sont particulièrement dus aux réformes du Code pénal et du Code de procédures pénales.

329. En ce qui concerne le personnel judiciaire, beaucoup d'efforts restent à faire même si près de 60% du budget du secteur est consacré aux ressources humaines. Le nombre de magistrats dans les juridictions (82% d'hommes et 18% de femmes) a connu une forte baisse avec un (01) magistrat pour 35 893 habitants en 2016 contre un (01) magistrat pour 30 915 habitants en 2015. Le renouvellement du personnel est assujéti à une autorisation primatorale qui constitue un frein au traitement diligent des affaires. A cela s'ajoute le vieillissement de ce corps pour lesquels les départs à la retraite et les détachés ne sont pas remplacés.

Tableau 30 :

Indicateurs	Réalizations		Cibles		Progrès	Performances
	2015	2016	2016	2017		
Montant de l'allocation par détenu et par jour (FCFA)	721	1 000	1 000	1 400	39%	0%
Taux d'occupation des prisons	236%	233%	200%		-1%	14%
Nombre d'établissements pénitentiaires réhabilités	13	14			8%	
Ratio moyen agents pénitentiaires/détenus	1/9	1/10				
Population pénale des mineurs	5,71%	2%			-65%	
Nombre de détenus bénéficiant de formation générale ou technique	3027	2694	2837		-11%	-5%
Pourcentage de détenus récidivistes	15%	11,5%	8%		-23%	30%

Source :

330. Pour l'équité et l'égalité des citoyens devant la justice, le fonds d'aide juridictionnelle qui prend en charge certains frais judiciaires des prévenus a été relevé de 350 millions de FCFA à 500 millions de FCFA.
331. Le taux d'occupation des prisons, de 233 détenus pour 100 places, cache des disparités régionales énormes en dépit du surpeuplement carcéral général. De plus, la situation du personnel pénitentiaire est loin d'être satisfaisante avec 01 surveillant pour 08 détenus, loin de la norme des Nations Unies d'un (01) agent pour 02 détenus²⁰. Dakar concentre 18% des infrastructures pénitentiaires. Les régions de Saint-Louis, Thiès, Diourbel, Louga, Ziguinchor et Fatick ont un établissement pénitentiaire au niveau de chaque département, tandis que les régions de Kolda, Tambacounda et Kaolack se distinguent par l'existence de deux établissements pénitentiaires. Par contre, Sédhiou, Matam, Kaffrine et Kédougou ne disposent que d'une seule structure pénitentiaire.
332. Afin d'améliorer l'environnement carcéral, le montant de l'allocation journalière par détenu est passé de 721 FCFA en 2015 à 1 000 FCFA en 2016, soit une augmentation de 39%. En outre, 10% de la population carcérale ont bénéficié d'une formation ou d'un apprentissage dans le cadre de la politique de réinsertion des condamnés. S'agissant de la prise en charge des mineurs, le taux d'encadrement de 40 enfants pour un éducateur spécialisé est encore loin de la norme internationale de 7 enfants pour un encadreur. L'encadrement des mineurs en difficultés est plus bas dans les régions de Kolda (1/180), Kédougou (1/63), Dakar (1/48) et Ziguinchor (1/45). Les autres régions affichent des taux d'encadrement en deçà de la moyenne nationale. Seules les régions de Kaffrine et Diourbel se rapprochent des standards internationaux.

²⁰ Les recommandations des Nations des Unies sont consignées dans le document intitulé « Ensemble de Règles Minima pour le Traitement des Détenus ».

Encadré 13 : Disparités régionales dans la prise en charge des mineurs

L'encadrement des mineurs en difficultés est plus bas dans les régions de Kolda (1/180), Kédougou (1/63), Dakar (1/48) et Ziguinchor (1/45). Les autres régions affichent des taux d'encadrement en deçà de la moyenne nationale. Seules les régions de Kaffrine et Diourbel se rapprochent des standards internationaux relatifs au ratio d'un (01) éducateur pour sept (07) mineurs.

Les structures de prise en charge des enfants en conflit avec la loi sont inégalement réparties. En effet, la plupart des centres d'éducation surveillée sont implantés dans les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Ziguinchor et Kaolack.

La spécificité de la région de Dakar résulte du fait qu'elle abrite l'essentiel des centres avec, à elle seule, ses 11 structures de prise en charge, 33,3% des centres. Dakar est suivie des régions de Thiès et Diourbel avec quatre (04) centres, soit 12,1% chacune. Ziguinchor en compte trois (03), soit 9,1% et Kaolack deux (02), soit 6,1% de centres d'éducation surveillée. Les neuf autres régions ne disposent que d'une seule structure de prise en charge.

333. Ainsi, dans le domaine de la justice d'importantes avancées ont été enregistrées durant la période sous revue, tant dans l'accès que la prise en charge des justiciables et des détenus. Les perspectives se résument autour des aspects majeurs axés notamment sur un plan d'équipement spécial, un plan spécial des ressources humaines et un plan de construction et de réhabilitation des juridictions et des établissements pénitentiaires.

■ Paix et sécurité

334. Face à l'instabilité sous régionale, l'Etat du Sénégal s'est résolument engagé à mettre à niveau les capacités opérationnelles des forces de sécurité afin de garantir la sécurité des biens et des populations.



Résultat prioritaire 1 : les moyens des forces de sécurité sont renforcés

335. Le maillage sécuritaire constitue une priorité et permet de renforcer les interventions de lutte contre le terrorisme et l'insécurité. Un total de 86 commissariats et postes de polices et 132 brigades de gendarmerie ont été recensés. Ainsi, le taux de couverture en commissariat de police est passé de 77% en 2015 à 80% en 2016. L'objectif des 87% n'a pas été atteint à cause des retards dans le démarrage du programme de construction des infrastructures.
336. Malgré les efforts consentis pour augmenter les effectifs, le « ratio agent de sécurité sur population » a connu une contreperformance. Il est estimé à un agent de sécurité pour 3 027 habitants en 2016 pour un objectif de 1/2 427, loin du ratio universel de couverture sécuritaire d'un policier pour 1 000 habitants. Le programme de renforcement des effectifs sera maintenu et une réforme du contenu des enseignements engagée.
337. Dans une dynamique d'appropriation des valeurs civiques et républicaines, l'Agence d'assistance à la Sécurité de Proximité (ASP) a enrôlé 7 174 agents en 2016 sur les 8 100 programmés. L'ASP couvre 1 366 sites sur les 45 départements.

Tableau 30 :

Indicateurs	Réalizations		Cibles		Progrès	Performances
	2015	2016	2016	2017		
Ratio agent de sécurité / population	1/3 580	1/3 027	1/2 427	1/2 500		
Taux de couverture en commissariats de police	77%	80%	85%	87%	3,90%	-6%
Nombre d'ASP en place	8 050	7 174	8 100	10 000	-10	88%
Nombre d'accidents de la circulation :						
Matériels	4 091	4 239	4 000	3 800	3,62%	6%
Corporels	2 136	2 448	2 000	1 800	14,61%	18%
Mortels	106	86	80	76	-18,87%	7%
Taux de criminalité et de délinquance	Réduction de 30% pour les vols et agressions	Pas encore disponible	Réduction de 35% pour les vols et agressions	Réduction de 40% pour les vols et agressions	Taux de criminalité et de délinquance	Réduction de 30% pour les vols et agressions

Source :

338. En matière de **sécurité publique**, le renforcement des moyens matériels, humains et financiers a permis la densification du maillage du territoire et la réduction du banditisme et de la criminalité urbaine. Dans le cadre de la lutte contre les trafics de stupéfiants, des bandes organisées et de la cybercriminalité, plusieurs réseaux ont été démantelés.

339. Dans le cadre de l'appui au développement, le Génie militaire a participé aux réalisations suivantes : (i) l'installation de 40 forages sur les 60 prévus dans le cadre du PUDC ; (ii) la sécurisation des travaux du Millénium Challenge Account (MCA) pour la réalisation de la Route Nationale n°6 ; (iii) le désenclavement de certaines parties des régions méridionales ; (iv) la contribution significative à la couverture sanitaire du pays par l'action des structures sanitaires de garnison dont 80 à 90% des prestations sont faites au profit des populations civiles ; et (v) la dépollution d'axes minés et l'ouverture d'itinéraires dans la région sud du Sénégal pour assurer la libre circulation des personnes et des biens.



340. Enfin, les **contraintes** liées à l'atteinte de certains objectifs sont dues, entre autres, à la faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières. Dans certains commissariats, les déficits en effectifs et l'insuffisance des équipements ne militent guère en faveur d'une efficacité et d'un bon maillage sécuritaire des quartiers. Au titre des **perspectives 2017**, l'objectif sécuritaire sera poursuivi avec la construction de nouveaux services de police²¹ et le renforcement des effectifs. En définitive, la politique de rupture mise en œuvre a finalement fini de replacer la défense et la sécurité au cœur du processus de développement économique et social du pays et installer ainsi de manière irréversible, les FDS sur le chemin de l'émergence.

²¹ Etat-major de la Police nationale ; Ecole des Agents de Police de Fatick ; Groupe Opérationnel du GMI à Saint-Louis ; Groupe Opérationnel du GMI à Kaolack ; Commissariat de COMICO à Thiaryoye ; Commissariat de Grand Yoff ; Commissariat de Police de ZAC de Mbao ; Unités de lutte contre les stupéfiants ; Postes de contrôle frontaliers ; Hôtels de Police grand standing ; Hôtel de Police moyen standing.

■ Genre dans les politiques publiques

❖ Autonomisation économique des femmes

341. Concernant le sous-secteur de l'agriculture, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) a permis à 23 459 femmes de bénéficier de semences certifiées d'arachide. Dans le domaine de l'horticulture, 17% des organisations de productrices individuelles ont profité de 1 130 tonnes d'engrais. Les statistiques ont montré que 80,7% des exploitations agricoles sont dirigées par des hommes contre 19,3% pour les femmes, et que les hommes utilisent la fumure organique et minérale à hauteur de 76,1% contre 23,6% pour les femmes.
342. Ainsi, sur la base des données récentes, 26% de femmes des 149 589 producteurs ont pu bénéficier d'intrants agricoles (semence et engrais) et de matériels agricoles. De même, 50,5% de femmes (de 96 848 producteurs) ont été formées et sensibilisées en 2016.
343. Dans le domaine de la Pêche, l'accompagnement de l'Etat et des partenaires dans la chaîne de production de la pêche artisanale a permis en 2016, de distribuer 1 150 claies aux femmes transformatrices et mareyeuses contre 700 en 2015. En outre, sur 1 558 acteurs concernés, 771 femmes ont été formées en techniques d'aquaculture soit une proportion de 36,64%.
344. Pour le sous-secteur de l'Elevage et la production animale, le Gouvernement a mis en place le Programme de formation aux métiers de l'élevage, ce qui a permis aux femmes de s'investir dans la chaîne de production (exploitation du petit ruminant, la transformation et la vente du lait). En effet, le Fonds d'Appui au Développement du Secteur rural (FADSR) a financé 939 projets productifs pour un montant de 60 549 460 de FCFA pour les hommes et 15 137 415 F CFA pour les femmes. Le Programme multinational de renforcement de la résilience alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS) a formé 632 personnes dont 349 femmes dans les techniques de santé animale, d'apiculture et d'aviculture.
- Tandis que le Programme d'Amélioration des Filières agricole volet Elevage a formé 1 161 personnes dont 534 femmes dans les domaines de l'aviculture villageoise améliorée, dans l'exécution des sous projets ovins et caprins, dans la constitution de réserves fourragères et sur les accords sociaux des marchés à bétail. Dans le secteur de l'industrie et des mines, le Programme national « Plates-Formes multifonctionnelles » a permis de former 2 870 femmes en techniques de gestion de ces plateformes. Ce Programme vise l'amélioration des conditions de vie des femmes à travers l'allègement de leurs travaux domestiques.
345. Dans le cadre de la politique de promotion d'une microfinance inclusive, les résultats enregistrés en 2016 montrent que les femmes représentent 43% des membres soit un effectif de 1 117 989. L'épargne des femmes se chiffre à 82 milliards, soit 32% de l'encours global. Quant à l'encours de crédit pour les femmes, il est estimé à 89,64 milliards FCFA, soit 27% de l'encours global. Pour les PME, le Programme de mise à niveau spécifique Casamance a accompagné 25 entreprises dont 4 dirigées par des femmes. Toutefois, le Programme de mise à niveau spécifique national a été très favorable aux femmes. En effet, sur les 5 entreprises approuvées, 3 sont dirigées par des femmes.

❖ Au titre du Capital humain, Protection sociale et Développement durable

346. Concernant le secteur de **l'éducation**, le PAQUET dans sa mise en œuvre, a intégré la dimension genre à travers la scolarisation des filles et leur maintien à l'école conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD). En 2016, dans le cycle primaire, les statistiques relèvent que le Taux brut de Scolarisation (TBS) est favorable aux filles. On constate que le taux d'achèvement du primaire est plus important chez les filles que chez les garçons. Dans le cycle moyen, les données confirment la prédominance des filles sur les garçons. Le Taux brut d'Admission (TBA) des filles est de 45,9% contre 41,2% soit un écart de 4,7 points de pourcentage. Il en est de même pour le Taux d'Achèvement au Moyen avec 40,07% pour les filles contre 35,7% pour les garçons.
347. Cependant, la tendance jusque-là observée dans les cycles précédents s'inverse au niveau du secondaire avec des statistiques défavorables aux filles. Le Taux brut de Scolarisation est profitable aux garçons avec 35,6% contre 34,3% pour les filles. L'indice de parité au secondaire est de 0,97. Pour la réussite au BAC, le taux de réussite de 38,84% pour les garçons et 34,48% chez les filles. Par ailleurs, il faut noter que malgré les initiatives prises par les autorités éducatives pour renforcer la représentation des filles dans les filières scientifiques, le taux d'accès reste relativement faible avec 42,54%.
348. En outre, la promotion des femmes à des postes de responsabilité dans l'éducation nationale est en cours de mise en œuvre avec l'accompagnement dans les dépôts de candidature et le renforcement de capacités par la Direction des Ressources Humaines et la cellule genre du ministère sur «genre et leadership en milieu scolaire».
349. Le programme des bourses d'excellence de la CEDEAO aux filles dans les séries scientifiques et issues de familles défavorisées a permis de toucher 81 bénéficiaires pour un montant 23 800 000 de FCFA en 2016.
350. Un pourcentage important de femmes ont bénéficié des sessions de formation dans les structures telles que l'Office national de la Formation professionnelle (ONFP) (6156 formés dont 69% de femmes) et les Centres régionaux de Formation professionnelle (CRFP). Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, l'effectif des apprenants (107 874) est largement en faveur des hommes avec un indice de parité de 0,64. La politique de discrimination positive en faveur des femmes et jeunes filles a fortement contribué à relever la représentativité des femmes (13,0%) dans l'effectif du Personnel Enseignant-Chercheur (PER) des Universités et Instituts publics du Supérieur et des doctorants. Ainsi en 2016, 1 479 femmes ont été répertoriées dans le troisième cycle soit 30,67% de l'effectif des doctorants.
351. Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le gouvernement a encouragé la participation des femmes et a ainsi réduit l'écart entre homme et femme de 14%, supérieur à la moyenne mondiale (12%). En effet, au moins 35% des femmes occupent des postes dans le secteur des TIC alors qu'elles représentent moins de 25% dans les pays développés.

❖ Au titre de la Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité

352. **Concernant la gouvernance, conformément à la mise en œuvre des mesures de l'Arrangement Cadre relatif aux Appuis budgétaires (ACAB), la Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), qui est le document cadre de la politique d'intégration du genre dans les politiques, a été révisée.**
353. En 2016, 3 ministères ont mis en place des cellules genre et ont réalisé des audits techniques genre, assortis d'un plan d'institutionnalisation ; ce qui porte le cumul à 21 ministères disposant de mécanismes de prise en compte du genre, soit une proportion de 70% en 2016 contre 60% en 2015. Ce résultat est imputable aux multiples activités de plaidoyer menées auprès des décideurs sectoriels pour l'intégration du genre dans les interventions.
354. Par ailleurs, la prise en compte de la dimension genre dans la programmation budgétaire a été renforcée. A cet effet, un Document budgétaire Genre a été annexé à la Loi de Finances 2017 et 4 ministères²² disposant des pré-requis (PIG et Stratégie genre) ont été accompagnés dans la phase pilote de l'intégration du genre dans les DPPD. Dans la même dynamique, l'élaboration du premier Rapport Genre du Sénégal est un processus d'apprentissage et de budgétisation sensible au genre. Le « Nombre d'administrations publiques ayant adopté le budget sensible au genre » est de 4 ministères en 2016. Il est envisagé de le porter à 10 ministères en 2017. Afin de garantir l'intégration effective du genre dans les interventions sectorielles, 279 cadres des ministères techniques ont bénéficié des sessions de renforcement de capacités en planification et budgétisation sensible au genre sur un objectif de 233. Cependant, il convient de noter que les effets de ces activités de formation sont encore limités du fait de l'instabilité des acteurs formés et de leur position dans les sphères stratégiques.
355. Par ailleurs, au sein de l'**Administration**, la proportion des femmes est de 7% au niveau de la fonction de Secrétaire général, 14% au niveau de la fonction de Directeur de Cabinet, 10% au niveau de la fonction de Chef de cabinet, 20% au niveau de la fonction de Conseiller technique, 16% pour la fonction de DAGE ou SAGE, 24% pour les postes de directeur national, chef de division et chef de bureau. Par contre, elles représentent 46% au niveau du personnel d'appui et 80% dans la fonction de secrétaire. Au niveau des hiérarchies A et B, les femmes représentent respectivement, 17% et 22% alors qu'elles sont 31% de la hiérarchie C.
356. Dans le domaine de la « **Paix et de la sécurité** », 1 282 femmes ont été comptabilisées en 2016 dans les forces armées, dont 951 militaires et 331 gendarmes. Il convient de noter également que les acteurs de la plateforme des femmes pour la paix en Casamance ont célébré la journée internationale de la paix et la pacification des espaces communautaires avec la promotion d'un leadership féminin et juvénile.

²² Les ministères de la Santé et de l'Action Sociale, de la Gouvernance locale, du Développement et l'Aménagement du Territoire, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat et de l'Environnement et du Développement durable

Tableau 31 :

Indicateurs	Réalizations		Cible		Progrès	Performance
	2015	2016	2016	2017		
Proportion de ministères disposant de mécanismes de prise en compte du genre	60%	70%	70%	100%	14%	0%
Nombre d'agents cadres des institutions publiques formés en techniques d'intégration du genre	267	279	233	500	4%	19,74%
Nombre d'audits genre réalisés (cumul)	1	3	3	1	2	0
Nombre d'administrations publiques ayant adopté le budget sensible au genre	DN	4	DN	10		
Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales (CL)	47,54%	47,45%	-	47,6%	-0,2%	

Source :

357. Dans le cadre de l'autonomisation de la femme, 7 infrastructures communautaires ont été construites et 4 319 unités d'allègement des travaux distribuées en 2016 (contre 3 400 entre 2015). Cependant, le nombre de projets individuels de femmes financés a diminué de 11% pour se situer à 1 179 en 2016. Cette contreperformance est notamment liée, au retard dans la mise à disposition des fonds et à la suspension des financements au niveau du Fonds national de Crédit Femmes. Le nombre de projets collectifs de femmes financés a également

baissé de 16,7% ; passant de 711 à 592 entre 2015 et 2016, imputable à l'évolution du plafond des financements et la faiblesse des projets bancables.

358. Enfin, le nombre d'organisations féminines encadrées est passé de 1 590 à 2 815, soit une augmentation de 77%, due à l'extension et l'équipement des Centres départementaux d'Assistance et de Formation pour les Femmes (CEDAF) mais aussi au renforcement des capacités techniques et managériales des femmes et des jeunes filles.

Tableau 33 :

Indicateurs	Résultats		Cible		Progrès	Performance
	2015	2016	2016	2017		
Nombre de projets individuels de femmes financés	1325	1179	3550	1736	-11%	33%
Nombre de projets collectifs de femmes financés	711	592	450	643	-16,7%	131%
Nombre d'OF encadrées par les services du ministère	1 590	2 815	1 494	3 100	77%	188,4%

Source :

359. Relativement à la **lutte contre les discriminations à l'égard des femmes**, la Convention pour l'Élimination des Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) a été traduite dans six langues nationales (Puular, Ouolof, Sérère, Soninké, Madinka et Diola) pour une meilleure appropriation. Par ailleurs, des services juridiques gratuits ont été offerts à 1 252 personnes, dans la boutique de Droit de Pikine dont 85% de femmes. Quarante (40) para-juristes et 150 relais (Bajenu Gox, personnel maison de justice, femmes de groupements, etc.) ont été initiés aux Droits humains. De même, un plan de communication spécifique sur les Violences basées sur le Genre a été conçu en vue de favoriser les changements de comportements des citoyens, des leaders religieux et coutumiers ainsi que des acteurs locaux favorables à l'équité et l'égalité de genre.

— [Conclusion partielle (AXE 3)] —

360. En définitive, des progrès significatifs ont été enregistrés au niveau de la Gouvernance stratégique, économique et financière. L'économie sénégalaise poursuit son regain de dynamisme. L'assainissement du cadre macroéconomique et le bon niveau de recouvrement des recettes fiscales ont permis de porter une augmentation des ressources budgétaires, mais également de réduire le déficit budgétaire.
361. En matière de modernisation de l'Administration publique, d'importantes réformes ont été initiées pour améliorer le pilotage, la gestion des ressources humaines, la simplification des démarches et procédures. Dans le domaine de la Gouvernance locale, les efforts financiers portent sur l'augmentation du FDD et du FECL et les réformes initiées sur la fiscalité locale.
362. Le sous-secteur de la justice, est marqué par le réaménagement de l'organisation judiciaire, ainsi que les réformes du Code pénal et du Code de procédures pénales. Les délais de traitement ont été réduits et l'environnement carcéral s'est amélioré. Toutefois, le déficit en ressources humaines et la réhabilitation des établissements pénitentiaires constituent des défis du système.
363. Enfin, concernant la sécurité intérieure, des résultats significatifs ont été enregistrés aussi bien dans la lutte contre la criminalité, le trafic illicite que la sécurisation des personnes et des biens. L'adoption des projets de loi d'orientation sur la sécurité intérieure, de la loi d'orientation de l'Administration territoriale et la réforme institutionnelle de la Protection civile, sont autant de chantiers à concrétiser.
364. En vue de renforcer la promotion de l'équité et l'égalité de genre, plusieurs défis restent toujours à relever. En effet, la plupart des ministères sectoriels ne disposent pas d'indicateurs sexo-spécifiques et ceux qui en disposent peinent à les renseigner. Il serait dès lors important de renforcer les missions stratégiques et d'appuyer l'intégration de l'équité et de l'égalité de genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.

RAC 2017



Etat de mise en oeuvre
de la politique économique et sociale de 2016

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

365. Dans un contexte marqué par l'intégration des ODD et de l'Agenda 2063 dans les politiques nationales, le regain de dynamisme de l'économie sénégalaise, amorcé depuis la mise en œuvre du PSE, s'est consolidé au cours de la période sous revue. Au plan macroéconomique, les résultats enregistrés en 2016, tout comme en 2015, montrent un accroissement de la valeur ajoutée de tous les secteurs prioritaires. Cela résulte des efforts du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers dans sa politique d'allocation des ressources budgétaires et financières pour la transformation structurelle de l'économie, aux fins du renforcement du capital humain et de la promotion de la bonne gouvernance.
366. Au titre de la transformation structurelle de l'économie et de la croissance, les résultats montrent que des progrès ont été enregistrés durant la période sous-revue. En effet, l'économie sénégalaise s'est maintenue sur une bonne dynamique, sous l'effet de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Cette situation est imputable à l'augmentation de la demande intérieure favorisée par une baisse du coût de production et du prix de l'électricité à la suite du raffermissement des investissements publics dans l'énergie, l'accroissement de l'offre locale dans le sous-secteur de l'agriculture à travers le développement des infrastructures. Toutefois, la non-maîtrise de l'eau, les difficultés dans la mobilisation des ressources budgétaires dans le circuit des dépenses dans certains sous-secteurs comme l'emploi, l'aquaculture et les services de transport constitue des contraintes majeures.
367. En matière de développement du capital humain, des avancées ont été notées mais restent en retrait par rapport aux objectifs fixés. A cet égard, des efforts devront être faits en vue de l'amélioration de l'efficacité du système éducatif, du renforcement du relèvement du plateau technique du système sanitaire ainsi que de l'amélioration du rythme de réalisation de l'habitat social. Aussi, conviendrait-il, pour une meilleure efficacité et efficience des programmes de protection sociale, d'améliorer le financement, particulièrement pour les cantines scolaires, de renforcer le ciblage et de mettre en place un système de suivi-évaluation afin d'en mesurer les impacts.
368. Au niveau de la gouvernance, des progrès ont été enregistrés dans la gestion des finances publiques, le renforcement de la lutte contre la corruption et la non-transparence, la consolidation des capacités de planification et de suivi évaluation des politiques publiques. L'évaluation de la première phase de l'Acte III de la décentralisation a posé les jalons permettant de s'organiser en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable.
369. En perspectives, le Gouvernement devra poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de résilience des produits agricoles face aux changements climatiques et la maîtrise de l'eau, de l'accès universel à une énergie compétitive, ainsi que du renforcement des infrastructures à fort impact sur les activités de production et de transformation.
370. La poursuite des efforts en matière d'amélioration de l'accès aux services sociaux et le renforcement de la protection sociale de sa population demeure une action prioritaire à court terme, en vue de donner une éducation à tous les enfants, accroître l'offre dans l'enseignement supérieur et la formation technique et professionnelle, protéger tous les groupes vulnérables et renforcer le système d'alerte précoce de gestion des risques et catastrophes. Au titre du renforcement du capital humain, il convient d'améliorer l'efficacité du système éducatif, la gouvernance interne ; la gestion plus efficace et efficiente des ressources humaines et financières et la performance du système éducatif interne à tous les niveaux.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La prise de mesures idoines permettra de développer la formation professionnelle et l'adapter au marché du travail et de mettre en place des contrats de performance pour professionnaliser l'université.

371. S'agissant de la mise en œuvre de la politique sanitaire, un accent particulier doit être mis dans la réduction substantielle de la mortalité maternelle et infanto-juvénile pour l'atteinte des ODD. Dans le domaine de la protection sociale, le Sénégal entend poursuivre la mise en œuvre des projets phares initiés depuis 2012, liés à la Couverture Maladie universelle, le Programme national des Bourses de Sécurité familiale et le Plan sésame.
372. Au niveau de la gestion des finances publiques, la politique de rationalisation des dépenses de fonctionnement va se poursuivre afin d'accorder davantage de place aux investissements. Sous ce rapport, des efforts seront faits en termes de mobilisation des ressources domestiques par l'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement du contrôle et la maîtrise des dépenses fiscales.
373. Enfin, au titre de l'amélioration de la gouvernance stratégique, économique et financière, l'Etat doit poursuivre le renforcement de l'administration publique, la gouvernance, le développement et l'aménagement du territoire, la promotion de l'Etat de droit, de la justice ainsi que la consolidation de la paix et de la sécurité.



ANNEXES : Indicateurs, de la Revue annuelle conjointe, articulés aux ODD

Annexes 1 : Indicateurs, de la Revue annuelle conjointe, articulés aux ODD

Code Indicateur	Indicateurs	Historique / réalisations	Cibles							
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
CADRE MACROECONOMIQUE										
10001	Taux de croissance (en %) du PIB réel	4,20%	1,80%	4,4%	3,50%	4,30%	6,50%	6,7%	6,7%	
ODD1741	Ratio du service de la dette par rapport aux exportations		13,30%	6,7%	3,90%	7,40%	11%			
10002	Taux d'investissement global	22,20%	25,50%	29,10%	27,60%	25,60%	25,80%	26%	27,20%	
10003	Déficit du compte courant en pourcentage du PIB (%)		8,00%	10,80%	7,70%	8,8%	7,60%	6,10%	8,20%	
ODD121	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté (%)		46,70%		43,90%		40,00%			
10004	Taux d'inflation (IHPC)	1,20%	3,40%	1,4%	0,7%	-1,10%	0,10%	0,8%	2,3%	
10005	Taux de change effectif réel			88,4	89,1	87,9	84,9	85,2		
30001	Indice Ibrahim de la gouvernance (Mo-Ibrahim) en %	55,2	56,4	58,3	60,3	61	60,8	ND	ND	ND
	Indice de Développement Humain (IDH)	0,456	0,458	0,461	0,463	0,466	0,494	ND	ND	ND

AGRICULTURE ET SECURITE ALIMENTAIRE										
10101	VA du sous-secteur de l'agriculture	407	293	344	345,6	352	440,1	461	519,7	570,2
ODD2a2	Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole (milliards)			143,1	123,9	146,7	172,3	175,2	ND	ND
10103	Rendement moyen riz (kg/ha)	4103	3717	3989	4018	4142	3819	3354	4872	ND
	Rendement moyen arachide	1076	609	976	739	762	925	818	ND	ND
IHS10102	Part des superficies irriguées sur superficies irrigables	26%	29%	31%	30%	33%	33%	35%	80%	72,70%
10109	Taux de couverture des besoins céréaliers			49%	45,50%	43,70%	65%	54%	ND	ND
10104	Production céréalière (tonnes)	1 418 668	658 516	1 512 092	1 270 937	1 251 248	2 152 242	2 2124 668	2 541 000	ND
10105	Production de riz (tonne)	379 648	405 824	469 649	436 153	559 021	906 348	945 617	1 447 000	1 600 000
10106	Production arachidière (tonnes)	1 286 855	527 528	692 572	677 456	669 329	1 050 042	991 427	919 364	1 000 000
10107	Volume des exportations horticoles (tonnes)		51 270	56 778	67 598	85 414	90 635	91 106	135 125	157 500
10108	Production de légumes (tonnes)	555 000	640 000	675 000	710 000	741 925	886 930	953 310	ND	ND
IHS10106	Production de pomme de terre (tonnes)	15 000	12 500	15 000	20 000	29 680	52 230	67 485	35 799	ND
IHS10107	Production d'oignons (tonnes)	160 000	190 000	210 000	230 000	245 000	367 500,0	393 225	350 000	ND
IHS10108	Production de fruits (tonnes)	195 000	220 000	230 000	240 000	253 075	246 500	253 500	ND	ND

ELEVAGE ET PRODUCTIONS ANIMALES										
10201	Valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage (milliards)	206	213	214	226	237	248	ND	261	274
10203	Production de viande et d'abats (milliers de tonnes)	177	193	190	202	208,5	214,3	242,6	246,6	268
10204	Production de lait (en millions de litres)	181	184	202	217,5	217,8	226,7	ND	255	271
IHS10202	Quantité de lait (en litres) en moyenne par jour et par vache			ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
10205	Quantité d'œufs de consommation (en millions d'unités)			547,7	513	630,7	571,1	615	636	694
10206	Quantité de cuirs et de peaux exportés (tonnes)			ND	7 173,50	6 009	4 772	3 160	5 313,6	5 856
PECHE ET AQUACULTURE										
10301	Valeur ajoutée du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture (milliards)	62	62,2	64	60,5	58	57,2	ND	60	61,3
10302	Quantité de biomasse des stocks démersaux et pélagiques			ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Quantité de biomasse des espèces démersales côtières (tonnes)			ND	75 440	ND	79 882	107 295	ND	ND
	Indice d'abondance globale –prise par unité d'effort (tonnes/heure)			ND	ND	ND	0,357	0,193	ND	ND
	Quantité de biomasse des espèces pélagiques côtières			ND	929 000	ND		ND	ND	ND
10304	Taux d'immatriculation des pirogues			ND	32%	45%	85%	65,65%	80%	ND
IHS10306	Volume de la pêche continentale	14 665 ,5	13 408,90	14 183,9	13 322,5	9559,4	10 003	11 254	15 000	15 000
10305	Exportation de produits halieutiques en volume (tonnes)	83 121		ND	178 274	181 732		192 162	ND	ND

10306	Volume de débarquements de la pêche artisanale	371 000	372 956	405 974	395 758	372 542	383 224	ND	ND	ND
10307	Volume de débarquements de la pêche industrielle	39 000	61 031	41 987	43 698	49 903	49 565	85 586	ND	ND
10308	Volume de la production aquacole (tonnes)		332	371	704	1 095	1 215,5	2 082	3 350	13 467
INDUSTRIE										
IHS 10401	Valeur ajoutée de l'Industrie (milliards)	443	558,54	542,17	511	313,12	583, 01	ND		
IHS 10402	Emploi dans l'industrie en proportion de l'emploi total			ND	16,10%	15,40%	15,40%	ND	ND	ND
10401	Indice de production Industrielle(IPI)	113,5	118,8	116,3	111,2	110,3	115,4	122,1	210	235
IHS 10404	Valeur des investissements en R&D (investissement en innovation et transfert technologique) (monnaie)			ND	100	100	140	140	ND	ND
IHS 10405	Pourcentage d'entreprises évoluant dans l'Industrie alimentaire			ND	ND	45%	ND	39%	ND	ND
MINES										
10501	Contribution du secteur extractif dans les exportations			ND	ND	23%	ND	ND	ND	ND
10502	Production de zircon (tonnes)	-	-	-	-	9 063	46 000	62 000	55 000	73 000
10503	Production de phosphate de chaux (tonnes)	1 152 426	1 527 759	1 601 373	1 100 000	1 191 944	1 840 980	2 813 739	2 500 000	3 600 000
IHS10506	Production d'Ilménite (tonnes)					101 000	428 000	410 000	445 000	483 000
IHS10507	Production de Rutile (tonnes)					262	2 100	3 000	2 900	3 900
IHS10508	Leucoxéne (tonnes)			ND	ND	0	3 200	6 700	6 500	6 700

IHS10509	Attapulgites (tonnes)			217 443	220 000	232 379	229 015	ND	ND	ND
10504	Production d'or (tonnes)	4,54	4,3	6,24	6,49	6,61	5,95	6,7	6	7
	Production d'argent (tonnes)	0,58	0,54	0,67	0,85	1,15	0,54	0,64	0,6	0,7
IHS10501	Nombre d'actes miniers délivrés			ND	58	19	100	ND	ND	ND
PME										
10602	Nombre de PME encadrées (ADEPME)	945	1339	940	329	712	402	403	700	800
10603	Nombre de PME ayant obtenu le label « ADEPME »	-	-	-	-	-	-	129	300	NR
IHS10601	Volume de financement accordé aux PME (ADEPME) (en milliards)	ND	ND	ND	ND	0, 351	1,269	0,939	ND	ND
10604	% des PME/PMI ayant accès à la commande publique	ND	ND	ND	40%	NR	NR	NR	NR	NR
IHS10602	Nombre de PME bénéficiaires de la mise à niveau spécifique	-	-	-	-	-	7	27	20	20
	Nombre de PME bénéficiaires de la mise à niveau globale	0	9	9	3	12	7	9	10	10
IHS10603	Taux de décaissement du Fonds de mise à niveau	ND	ND	ND	27,00%	32,00%	42,60%	63,81%	70,00%	85,00%
IHS10604	Nombre d'unités de valorisation des produits locaux installées en milieu rural	ND	ND	ND	ND	51	32	23	400	400

COMMERCE ET INTEGRATION REGIONALE										
10801	Contribution du commerce au PIB			ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
IHS10801	Solde de la balance commerciale (milliards FCFA)	-1213, 7	-1400,7	1746,08	-1790,57	-1 755,16	-1 690,3	-1 606,3	ND	ND
10802	Taux de couverture des importations par les exportations	44,74%	49,95%	41,90%	39,58%	40,73%	44,30%	46,10%		
IHS10802	Nombre d'entreprises encadrées à l'exportation			ND	50	50	106	175	75	100
IHS10803	Nombre d'opportunités d'affaires saisies par les opérateurs économiques sénégalais			ND	80	74	54	100	100	100
IHS10804	Temps moyen pour la délivrance des certificats d'origine			ND	48h	24h	2h	2h	2h	1h
10803	Couverture (en mois) de la consommation nationale par la production nationale OIGNON			ND	7 mois (Février à Août)	8 mois (Janvier à Août)	9 mois (Février à septembre)	8 mois (Février à Août)	9	9
10803	Couverture (en mois) de la consommation nationale par la production nationale POMME DE TERRE			ND	ND	2 mois	4 mois et demi (15 février au 06 juin)	4 mois et 20 jours	4	5
10803	Couverture (en mois) de la consommation nationale par la production nationale CAROTTE			ND	6 mois	7 mois (01 janvier au 25 juillet)	(7) mois (janvier à juillet)	(7) mois et 20 jours (janvier au 20 août)	8	8
IHS10806	Part du commerce intra-régional de biens dans le commerce extérieur national (CEDEAO)			ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

TOURISME										
10901	Recettes touristiques (milliards de FCFA)			ND	ND	342,54	358,05	430	ND	516
10902	Nombre d'entrées de touristes	842 400	1 001 314	984 510	1 063 000	963 004	1 006 611	1 210 000	1 500 000	1 450 000
10903	Taux d'occupation lits des hôtels			ND	ND	35,63%	34,59%	36%	ND	0
IHS10903	Nombre de nuitées hôtelières globales	ND		ND	ND	2 375 760	2 306 192	3 705 480	ND	4 161 000
10904	Durée moyenne de séjour hôtelière des non-résidents	ND	ND	ND	ND	2	2,3	3	ND	3
IHS10904	Durée moyenne de séjour hôtelière des résidents	ND	ND	ND	ND	10,06	2	3	ND	3
CULTURE										
11001	Volume financier des droits de propriété littéraire et artistique perçus (en millions de francs CFA)	420,5	401,5	360	375,33	ND	279	516	751	ND
11002	Nombre de productions cinématographiques et audiovisuelles subventionnées			ND	3	7	33	33	35	ND
11003	Nombre d'infrastructures culturelles construites ou réhabilitées (CLAC, Bibliothèques, TNDS, PSA, etc.)					3	1	18	ND	10
IHS11002	Nombre d'artistes bénéficiaires d'une couverture maladie	-	-	-	-	-	-	4 317	17 500	ND
IHS11003	Nombre d'entreprises cinématographiques subventionnées (FOPICA)			ND	ND	ND	21	26	30	ND

INFRASTRUCTURES ET SERVICES FINANCIERS										
11301	Crédit à l'économie	25,70%	28,80%	29,50%	32,90%	33,90%	33,80%	33,80%	NR	35,50%
IHS11301	Taux de bancarisation élargi (base population 15 ans et plus)	30,96%	33,80%	36,48%	40,81%	45,10%	43,35%	ND	ND	ND
	(banque, poste, IMF)									
ODD8102	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	31,87%	36,50%	44,97%	52,33%	72,03%	76,30%	ND	ND	ND
IHS11302	Taux de bancarisation strict	10,61%	11,79%	13,01%	15,93%	18,34%	16,98%	18,30%	ND	ND
	(base population adulte)									
IHS11303	Taux d'utilisation des services de monnaie électronique (base population 15 ans et plus et nombre de comptes de ME actifs)	0,47%	1,42%	4,43%	5,94%	13,63%	17,83%	ND	ND	ND
IHS11304	Taux d'accès à la microfinance (taux de pénétration)	36%	40%	40%	25%	29%	30%	31%	ND	ND
IHS11305	Taux de pénétration démographique des points de services bancaires	0,81%	0,91%	0,96%	0,97%	0,96%	1,01%	ND	ND	ND
	(pour 10'000 adultes)									
ODD8101	Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes	8,42	9,22	9,67	9,58	9,75	10,13	ND	ND	ND
11302	Nombre de sociétaires des SFD	1 470 280	1 630 808	1 789 032	1 947 494	2 230 484	2 454 701	2 663 713	2 736 419	3 127 028
11303	Encours de crédits des SFD (milliards FCFA)	181,5	214,81	229,04	235,34	268,98	294,07	332,34	ND	ND

IHS11306	Taux de capitalisation des SFD	33%	20%	24%	26%	25%	22%	ND	22,50%	23,50%
IHS11307	Nombre de bénéficiaires des crédits des SFD	397 062	467 669	381 482	386 069	500 048	436 717	372 455	275 753	318 756
IHS11308	Nombre d'entreprises sénégalaises cotées à la BRVM	1	1	1	1	2	3	3	ND	ND
ECONOMIE NUMERIQUE										
11401	Contribution de l'industrie des TIC au PIB	ND	ND	ND	12%	7,8%	6,28%	8,7%	ND	ND
11402	Indice de développement des TIC	2,9	1,85	2,2	2,46	2,75	2,41	2,53	3,5	4
ODD1781	Proportion de la population utilisant l'Internet	1,19%	2,66%	4,76%	16,98%	49,23%	51,51%	58,79%	ND	ND
ODD1762	Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	0,23	0,72	0,72	0,79	0,74	0,7	0,66	ND	ND
11403	Taux de pénétration de l'Internet mobile	0,19%	1,46%	3,39%	15,96%	48,37%	50,68%	58%	60%	70%
IHS11401	Vitesse moyenne d'accès à l'Internet (fixe/mobile) (en Mbps)	ND	ND	ND	1,27	1,59	4,14	4	5	7
IHS11402	Cumul du linéaire de fibre optique posée(Km)	ND	ND	ND	2 400	3 000	4 500	6 000	7500	8000
IHS11403	Capacité bande passante Internet(Gbps)	ND	ND	ND	18	22	23,5	40	30	40

INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT										
ODD911	Indice d'accessibilité rurale (pourcentage de population située à moins de 2 km d'une route praticable à toute saison)				68,5	69	69,5	69,5	70	70
ODD361	Taux de mortalité lié aux accidents de la route (nombre de personnes décédées par accident de la route)					2,27	1,85	4,31	1,4	1,06
11102	Linéaire de routes en terre réhabilitées (en Km)	60	30	164	183	423	120,5	105		182
11103	Linéaire de routes en terre traité en entretien périodique (en Km)	ND	ND	ND		224	240	216	159	
11104	Linéaire de routes en terre construites (en Km)	176,5	65	85	100	378	135	779	1 000	
11105	Linéaire de routes revêtues construites	183	130	120	178	72	76,5	73	63	
11106	Linéaire de routes revêtues réhabilitées (en Km)	60	30	164	491	107	423	120,5	105	
11107	Linéaire de routes revêtues traité en entretien périodique (en Km)	ND	ND	ND	1 100	224	240	216	159	
11108	Pourcentage de routes revêtues en bon état et moyen état	ND	ND	ND	73%	73%	74%	77%	74%	
11109	Nombre de véhicules de transports collectifs par autobus renouvelés ou renforcés (DDD)	ND	ND	ND	363	117	90	385	385	

INFRASTRUCTURES ET SERVICES ENERGETIQUES										
ODD721	Part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie									20%
11201	Coût moyen de production du KWh en FCFA			97	95,5	83,21	61,72	45,17	56,17	68
IHS11201	Prix moyen de vente du kWh				118,6					
11202	Puissance installée (MW)	686,5	827,5	854,5	835	855	898	1 059	1 000	1 083
IHS11207	Capacité moyenne de stockage de produits pétroliers (en jours)					24	24	20		
11203	Taux d'électrification rurale	23,80%	24%	25%	26%	30%	31,50%	33,2%	60%	
11204	Energie non distribuée à la clientèle	177,05	266,62	32,02	40,4	43,1	34,2	30,4	35,8	
EMPLOI										
ODD852	Taux de chômage		10,40%				15,70%	TR2 : 20,5%		
								TR3 : 13,4%		
								TR4 : 16,6%		
11501	Taux d'activité			ND	ND	ND	53,50%	TR2 : 56,1%	ND	ND
								TR3 : 61,2%		
								TR4 : 57,7%		
IHS11501	Taux d'occupation			ND	ND	ND	45,00%	ND	ND	ND
11502	Nombre d'emplois créés			ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

IHS11504	Proportion de l'emploi salarié			ND	ND	ND	H 32,3% F 22,9%	ND	ND	ND
IHS11505	Nombre de jeunes demandeurs d'emplois placés en stage ou en incubation dans les projets et programmes du MJECC			ND	ND	224	1 780	3 130	ND	ND
IHS11506	Nombre d'entreprises enrôlées par la Convention nationale Etat/Employeurs			ND	ND	ND	59	31	50	60
IHS11507	Montant des financements alloués aux fonds nationaux de promotion de l'auto-emploi des jeunes (milliards de FCFA)			ND	ND	0,225	0,400	3	1,5	1, 5
IHS11503	Nombre d'emplois créés dans les Domaines agricoles communautaires			ND	ND	7000	9910	11 090	8582	64 000
HS11502	Nombre de Groupements d'Entrepreneurs Agricoles mis en place dans les DAC			ND	ND	ND	468	862	1 000	1 600
SPORT										
11601	Nombre d'infrastructures construites			ND	ND	0	1	0	6	8
11602	Nombre d'infrastructures réhabilitées			ND	ND	8	3	2	2	4
IHS11601	Nombre de disciplines engagées dans les compétitions internationales			ND	ND	29 disciplines pour 40 opérations	34 disciplines pour 42 opérations	29 disciplines pour 48 opérations	50	58
IHS11603	Nombre de titres sportifs remportés			ND	ND	5 titres mondiaux	71 titres dont 2 OR au plan mondial	157 titres dont 39 OR 41 ARGENT 77	2titres mondiaux	5 titres mondiaux
						2 titres				

						africains	et 14 OR au plan africain	BRONZE 8 OR au plan mondial et 31OR au plan africain	30 titres africains	25 titres africains
IHS11602	Nombre de fédérations respectant les renouvellements de mandats			ND	ND	20 sur 48	19	25	57	58
COOPERATION INTERNATIONALE ET SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR										
IHS11701	Montant du transfert des migrants (net) (milliards FCFA)	564,8	592,7	646,7	724,1	764,1	733,9	831,2	ND	ND
11701	Nombre de projets financés par le FAISE			ND	ND	115	122	170	200	240
IHS11702	Part des demandes de rapatriement de dépouilles satisfaites			ND	ND	45,65%	60,32%	ND	100%	100%
EDUCATION ET FORMATION										
20101	Taux d'Alphabétisation		52,10%		42,80%	60,00%	60,00%			
20102	Durée moyenne de scolarisation							3,5		
20103	Taux d'achèvement du cycle fondamental									
20104	Taux Net de Scolarisation	54,10%	54,20%	51,10%	54,40%	55,00%			90,00%	90,00%
IHS11	Taux Brut de Scolarisation au Primaire	95,30%	94,20%	93,90%	82,60%	86,80%	86,40%	88,10%	90,00%	95,00%
IHS12	Taux Brut d'Admission au CI	104,60%	113,00%	106,00%	108,00%	104,50%	104,50%	103,50%	100,00%	100,00%
IHS13	Evolution du nombre d'écoles					9 307	9549			
IHS14	Proportion d'écoles disposant de cantines scolaires	54,20%	56,40%	53,30%	51,80%	48,60%	28,00%	11,20%		

IHS15	Nombre d'écoles ayant accès à l'eau						65,58%	67,00%		
IHS16	Pourcentage d'école disposant de latrines				68,80%	73,20%	73,98%	72,80%		
IHS17	Indice parité au primaire	1,09	1,1	1,12	1,12	1,13	1,14	1,15	1	1
IHS18	Taux brut de Scolarisation au Moyen	47,00%	53,30%	56,30%	57,80%	59,50%	60%	55,90%	65,80%	66,00%
IHS19	Indice parité au moyen						1,12	1,15	1	1
20105	Pourcentage d'élèves de l'enseignement primaire dont la première langue ou la langue maternelle est la langue d'instruction									
IHS120	Proportion des dépenses publiques affectées à l'éducation									
20106	Taux d'achèvement au primaire	61,70%	67,50%	69,20%	72,50%	62,40%	60,90%	61,50%	90,00%	90,00%
IHS121	Taux de survie en 3ème					66,87%	67,73%	62,78%	70,00%	75,00%
IHS122	taux de redoublement au primaire					2,80%	3,90%	3,90%		
20107	Proportion d'élèves inscrits dans les filières scientifiques					29,80%	29,30%	34,91%	33,00%	45,00%
IHS123	Taux de réalisation du quantum horaire					78%	87%			
20108	Taux d'achèvement au moyen				36,37%	40,82%	39,50%	37,20%		
IHS124	Taux d'utilisation des professeurs dans le moyen et le secondaire					78,90%	76,83	79,70%		
IHS125	Taux brut de Scolarisation au Secondaire	19,50%	21,70%	26,00%	28%	32%	34,10%	35,00%	40,00%	43,00%
IHS126	Indice de parité au secondaire				0,8	0,88	0,92	0,97		
IHS127	taux de réussite au BFEM	47,50%	53,20%	59,60%	41,20%	41,20%	43,20%	51,85%	50,00%	60,00%

20109	Taux de réussite au BAC	42,20%	38,10%	38,20%	38,50%	31,80%	31,80%	36,80%		
ODD421	Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe				41%	45%	39,50%	43,60%		
ODD1281	Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
ODD471	Pourcentage d'élèves de 15 ans montrant une maîtrise des connaissances de la science environnementale et de la géoscience									
	pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité basée sur les compétences utiles à la vie		100%	100%	100%	100%	100%	100%		
ODD4a1	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]				23%	31,10%	22,70%	23,70%		
	nombre d'années d'enseignements primaire et secondaire gratuits et obligatoires garantis par le cadre juridique		10	10	10	10	10	10	10	10

ODD461	Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnels (Taux d'alphabétisation des adultes (+15 ans))									
IHS128	Effectifs enrôlés dans les CAF				52605	34373	30641	15435		
IHS129	Nombre de langues nationales codifiées									
IHS130	Taux abandon dans l'EBJA						8,50%	9,34%		
IHS131	% d'apprenants des daara modernes ayant un seuil minimum de maîtrise en lecture et calcul						74,65	81,75%	76%	
20110	Taux d'insertion des sortants de l'enseignement technique									
20111	Taux d'accroissement des effectifs de la FPT				2,63%	5,00%	7%	9%	10%	20%
20112	Pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrit dans la FPT				5,87%	6,43%	6,68%	7%	7,28%	0,09
IHS132	Taux de réussite aux différents examens professionnels et techniques			53,24%	55,30%	50,26%	62%	61%	63%	66%
IHS133	Pourcentage des jeunes sortants accompagnés dans le parcours professionnel			29%	30%	31%	33%	33%	40%	50%
IHS134	Flux de nouveaux apprenants issus de l'apprentissage traditionnel enrôlés dans la FPT			2447	4252	7376	11750	7327	10000	10000

IHS135	Effectifs de travailleurs bénéficiant de la formation continue			16282	17521	18761	18761	19380	22 000	24 000
IHS136	Taux de réussite au BAC technique				37%	47,60%	48,78%	48,60%	50%	60%
IHS137	Nombre de personnes certifiés par la VAE (remplacé par pourcentage d'apprentis certifiés)							91%	95%	
	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur									
IHS138	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants				972	1016	1037	989	1238	1317
20114	Proportion d'étudiants dans les filières scientifiques				22,57%	22,57%	22,57%	22,57%		
SANTE ET NUTRITION										
20201	Espérance de vie	62,84 ans				63.02				
IHS21	Indice synthétique de fécondité	5	5	5	5	5	5			
ODD311	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	392	392	392	392	392	315			
ODD312	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	48%	65%	65%	0.65	0.51	0,53	0,65	0,83	
IHS22	Taux de prévalence contraceptive	12%	12%	16%	16%	20%	0,212			
ODD372	Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge									

20202	taux d'achèvement en CPN				50%	48%	47%	70%	49,40%	
ODD321	Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000)	72‰			78.7 ‰	54‰	59‰			
IHS23	Taux de mortalité infantile (pour 1000)		47‰	43‰	53‰		21‰			
IHS24	Taux de mortalité néonatale (pour 1000)	26‰					23‰			
20203	Proportion (en %) d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés		63%	70%	70%	74%	74%	81%	84%	
IHS25	Taux de couverture vaccinale en PENTA3	86%	83%	83%	72%	80%	89%	93%		
IHS26	Proportion d'enfants malnutris guéris				81%	75%	78,50%	76%	75%	
IHS27	% d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale	9%	18%	18%	16%	13%	17,10%			
ODD221	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0-59 mois									
	% de collectivités locales couvertes pour les services de nutrition									
IHS28	% d'enfants (0-59 mois) bénéficiant des services de nutrition	0.212					0,171			
ODD222	Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans	14.8	27				0,139			
ODD341	Mortalité due à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques									
ODD334	Incidence de l'hépatite B pour 100 000 hbts (Nombre de nouvelles infections à l'hépatite B pour 100 000 habitants au cours d'une année donnée)									

ODD331	Taux de prévalence du VIH/SIDA	1.50%	0.70%	0.70%						
IHS29	Nombre de PVVIH/SIDA sous ARV				13,746	16682	18375	21157		
IHS210	Nombre de personnes dépistées au VIH			13340	17545	18436	19595	21708		
ODD331	Nombre de nouvelles infections à VIH pour									
	1 000 personnes séronégatives (ventilé par groupe									
	d'âge, sexe et principaux groupes de population)									
ODD332	incidence de la tuberculose pour 1000 personnes/an									
ODD333	Taux de prévalence du paludisme				2.80%		1,20%	0,19%	1%	
IHS211	Taux de mortalité liée au paludisme						3,52%	2,11%		
ODD335	Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires									
ODD381	Couverture des services de santé essentiels									
ODD3a	Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)							5,90%		

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPMENT DURABLE										
20301	Contribution de l'environnement au PIB									
20302	Epuisement des ressources naturelles en pourcentage du RNB	1	1,3	1,3	1,3					
ODD1531	Population vivant sur des terres dégradées									
20303	Evolution du ratio reboisement/déboisement	0,78	0,96	0,99	1,16	1,15	1,48	0,68	1	
	Evolution du Nombre d'ha reboisés avec un taux de survie d'au moins 60% (en équivalent ha par an)						66 586	33 042		
ODD1521	Progrès vers la gestion durable des forêts						1592469	1710502		
20304	Quantités de biomasse ravagées par les feux de brousse (tonnes)			3 568 145	2 744 429					
IHS35	Superficies de feux précoces				423 283		302792	221914		
IHS36	Superficies de pare-feux ouverts (km)				3 021	1 497	2 226	1 451	2 275	
20305	Évolution des superficies de terres sous aménagement durable (ha)					1 412 520	179 949	118 033	79 623	
IHS37	Niveau de régénération naturelle assistée				3780	3 768	782	7 033	3 515	
IHS38	Superficie de mise en défens				29 378	53 267	48 040	11 693	23 000	
IHS39	Nombre d'hectares de terres dégradées protégées et récupérées				30 300	31712	464	186,2	1000	
IHS311	Taux de pollution de l'air (Dakar)									

IHS313	Evolution du Nombre des contrôles techniques effectués par la DEEC, sur l'observation des règlements par les établissements classés (EC) et sur les émissions atmosphériques des véhicules						137	91		
ODD1512	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)					1 501 063ha soit 7,63%				
IHS320	% de projets dont les impacts environnementaux ont été partagés avant leur mise en œuvre					70,00%	70,00%	72,80%		
ODD1591	Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020					1,40%	1,70%	1,90%		
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT										
20401	cout moyen d'accès à l'eau potable				594,04	589,46	632,78			
20402	cout moyen de production TTC du m ³ d'eau potable									
20403	Taux d'accès à l'eau potable (urbain)	98,50%	98,70%	99,60%	98,00%	98,00%	98,00%	98,50%	99,00%	
20404	Taux d'accès à l'eau potable (rural)	77,50%	80,10%	81,20%	84,10%	86,60%	87,20%	89,50%	90,00%	
IHS41	Nombre de ménages bénéficiant de branchements sociaux en milieu urbain				18 040	4 612	4 310	5 850		
IHS42	cout moyen d'accès à l'eau potable en milieu rural							276 F CFA		
IHS43	Volume d'eau sécurisée disponible (milliards de m3)				2,1	2,1	2,34		2,34	2,38
IHS45	Taux de conformité bactériologique (Urbain)				99,13%	99,20%	97,30%			

IHS46	Taux de conformité physicochimique (Urbain)				99,60%	99,55%	99,45%	99,70%		
IHS47	Taux d'équipement des systèmes AEP en pompes doseuses de chlore				100%	100%	100%	100%	100%	100%
IHS48	Nombre de plan de gestion des RE				1		2			3
ODD641	Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau				30	40	70	75	80	
IHS410	Nombre de châteaux d'eau réalisés et équipés en milieu rural						5	2		14
IHS411	Nombre de forages réalisé en milieu rural						61	65		98
20405	Taux de disponibilité des forages ruraux						99	98	99	99
IHS413	Nombre de ménages supplémentaires desservis par adduction en EP en milieux rural									
IHS414	Volume d'eau produit dans le périmètre affermé				154 815 720	164 908 746	172 478 746	180 438 630		
ODD651	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)				40	50	60	70	80	90
ODD632	Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau est ambiante					300	343	355	370	
ODD621	Taux d'accès global à l'assainissement ((Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon)									
20406	Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	63,10%	63,30%	62,40%	61,70%	66,90%	62,20%	63,50%	67,00%	
20407	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural	29,60%	34,30%	35,60%	38,70%	37,70%	36,70%	36,00%	37,00%	

IHS415	Nombre de branchements à l'égout				36 422	39 098	48 844	49 344	54 304	70 304
IHS416	Nombre de ménages ayant accès à des ouvrages individuels				105 195	106 445	108 845	108 845		
IHS417	Nombre de ménages supplémentaires desservis en assainissement				141 617	145 543	157 689	158 189	54 304	70 304
IHS418	Capacité supplémentaire de traitement des eaux usées en milieu urbain (M3/jour)					2 600	1 600		3 200	60 900
ODD631	Taux de dépollution des eaux usées (Proportion des eaux usées traitées sans danger)				36,50%	36,00%	39,00%	39,00%	43,00%	43,50%
PROTECTION SOCIALE										
IHS51	Taux d'extrême pauvreté									
ODD111	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, ventilée par sexe, groupe d'âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)									
ODD131	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale									
IHS52	Nombre de ménages inscrits dans le registre unique				61 001	131 800	300 000	442 019	375 000	450 000
20501	Nombre de ménages ayant reçu des transferts monétaires (montant total prévu dans l'année, ex quatre transferts trimestriels)				43 900	97 522	200 000	258 381	300 000	
IHS53	Nombre d'élèves de la Petite Enfance (Filles et Garçons) bénéficiant d'un appui alimentaire adéquat et régulier				51 496	29 329	51 496	73 234	73 663	

IHS54	Nombre d'élèves de l'élémentaire (Filles et Garçons) bénéficiant d'un appui alimentaire adéquat et régulier				518254	527 546	536838	1627236	447391	
IHS55	Nombre d'élèves du moyen/secondaire (Filles et Garçons) bénéficiant d'un appui alimentaire adéquat et régulier				112106	110116	309658	882018	385768	
	% d'écoles à cantine qui développent des AGR				0,11%	0,13%	0,0045	1,6%	0,50%	
IHS56	Nbre de cartes d'égalité de chances produites					2679	10077	24355	40 000	50 000
IHS57	Nbre de personnes en situation de handicap ayant accès à l'appareillage	1050			1090	1063	1063	1090	1063	1090
	Pourcentage de la population bénéficiant d'une carte à puce d'accès à la CMU						20%		55,60%	65,60%
IHS512	Proportion d'organisations mutualistes fonctionnelles					36,50%	50%	100%	60%	100%
20502	Pourcentage des ménages bénéficiaires de transferts monétaires enrôlés dans les mutuelles de santé (ex PNBSF)						50%	100%	50%	100%
20503	Pourcentage des bénéficiaires de la Carte d'Egalité des Chances enrôlés dans les mutuelles de santé							100%		100%
IHS513	Pourcentage de groupes vulnérables ciblés pris en charge gratuitement dans les services de santé						50,0%		50%	
20504	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de l'initiative de gratuité						50,0%		50%	

	Nombre d'enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de l'initiative de gratuité						2 016 765	2 697 309	50%	
20505	Nombre de bénéficiaires de la gratuité de la césarienne dans les structures publiques de santé						17961	16 324	26640	
20506	Nombre de bénéficiaires de la gratuité de l'hémodialyse dans les structures publiques de santé						550	533		
20507	Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus ayant bénéficié du plan sésame						94161	126 552	300 000	
IHS514	Taux d'exécution des ressources pour l'extension de la couverture du risque maladie				26%	34,46%	49,94%	75 ,5%	100%	100%
IHS515	Taux d'exécution des ressources de la CMU							75.5%		
IHS516	Pourcentage de la population active cotisant à un régime de pension									
IHS517	Nombre de travailleurs enregistrés dans le système d'immatriculation unique				10973	10754	15623			
	Pourcentage des petits contribuables affiliés au RSPC						0,5		80%	
20508	Taux de couverture de la population active									
	Nombre de travailleurs bénéficiaires de l'assurance maladie Obligatoire				281302	302915	304871	304871		
	Nombre de contrats enregistrés					53820	53929	55427		

20509	Nombre de retraités bénéficiaires de l'assurance maladie									
IHS518	Pourcentage d'IPM contrôlés par an par l'inspection du travail de Dakar						0,2		50%	80%
	Nombre de travailleurs de l'informel bénéficiant de prestations de maternité									
	Volume de financements alloués aux enfants vulnérables				11.300	5.173	8500	5028		
HABITAT ET CADRE DE VIE										
20602	Nombre de parcelles viabilisées				2.800	1.401				
20603	Nombre de logements sociaux construits				8.500	3.772				
IHS61	Nombre de personnes sorties de l'habitat spontané et relogées				206.090	227.170	228.240	228.240		
IHS62	Nombre de documents de planification urbaine réalisés et exécutés				31	31	31	31		
20604	Superficies d'espaces verts aménagés					3	5	42		
GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES										
IHS71	Nombre de paratonnerres installés dans les zones à risque						1 208	533		
GOUVERNANCE STRATEGIQUE, ECONOMIQUE ET FINANCIERE										
30101	Déficit public en % du PIB		6,7%	5,9%	5,5%	5,1%	4,8%	4,2%	4,3%	3,7%
30102	Taux d'exécution du budget total de l'Etat sur ressources intérieures					96,3%	98,4%	94,5%		

ODD1661	16.6.1 Dépenses publiques primaires en pourcentage du budget initial approuvé, ventilées par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire) (taux d'exécution du budget d'investissement initial)				27,7%	29,9%	28,3%	28,1%		
30103	Pourcentage de marchés publics passés par entente directe				8%	10%	3%	3%		
IHS30101	Nombre de directives de l'UEMOA en phase de mise en œuvre				1	1	1	1	0	0
30104	Ratio dépenses courantes sur recettes fiscales				94,0%	95,1%	78,1%	76,5%	85,3%	76,0%
30105	Pourcentage du budget national sur ressources intérieures				81,1%	83,5%	96,8%	96,8%		
IHS30102	Taux d'accroissement des recettes fiscales				0,4%	13,7%	9,8%	16,9%	16,9%	11,4%
30106	Ratio services de la dette en % du PIB					7,1%	7,2%	6,8%		7,2%
IHS30103	Ratio services de la dette en % des recettes publiques							25,4%		35%
30107	Taux d'endettement en % du PIB	35,0%	39,7%	42,9%	45,7%	53,1%	57,1%	62,3%	56,0%	66,0%
30108	Taux moyen d'exécution des projets et programmes (ressources extérieures)				84,2%	116,9%	111,0%	108,5%	100%	100%
IHS30104	prévision des tirages sur ressources extérieures				397,1	365	405	434		
30109	Aide publique au développement nette reçue (% du RNB)	7,2	7,4	7,8	2,8%	3,0%	2,8%	3,0%		

30110	Taux de couverture de l'apurement des comptes de gestion									
ODD17181	17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle									
ADMINISTRATION PUBLIQUE ET REFORMES DE L'ETAT										
30201	Indice de compétitivité du Sénégal	3,67	3,7	3,66	3,7	3,7	3,73	3,74		
	classement GCI	104	111	117	113	112	110	112		
IHS30201	Nombre de structures ayant signées des contrats de performance					6	11	11	20	30
30205	Indice du climat des affaires	41,68	43,53	43,87	46,01	49,4	48,57	50,68		
IHS30206	Classement doing business du Sénégal	152	154	166	178	161	153	147		
IHS30207	Délai de transfert de propriété (jour)				122	71	71	71	40	25
IHS30208	Délai de branchement au service de l'électricité (jour)				113	113	81	75	60	50
IHS30209	Délai de branchement au service d'assainissement (jour)				90	90	90	45	40	30
IHS30211	Délai d'insolvabilité des entreprises				3	3	2,8	2,5	2,5	2
30207	Durée d'exécution des décisions de justice (jugements extra-judiciaires : conciliation, médiation, arbitrage)				780	740	740	740	655	655

GOUVERNANCE LOCALE										
30302	Linéaire de routes construites et/ou réhabilitées						192	277	265	300
IHS30302	Linéaire de routes entretenues							341,5	476	
IHS30303	Linéaire de canaux construits pour le drainage des eaux pluviales (en mètres)							19500	10500	
30303	Taux de couverture de la collecte des déchets solides						70%	73%	65%	75%
30304	Nombre de base de données locales d'état civil reconstituées							386	386	
30307	Niveau de mobilisation des ressources propres des Collectivités Locales				84,4	84,7	65,0	102,6		
30308	Taux de recouvrement des impôts et taxes des Collectivités Locales				47,7%	41,2%	43,8%	33,4%		
30309	Taux d'exécution moyen du budget des collectivités locales				47,6%	30,9%	38,9%	31,4%		
IHS30306	Évolution du Fonds de Dotation (FDD) des Collectivités Locales				18,1	20,0	20,4	22,4	22,4	23,3
IHS30307	Évolution du Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL)				12,6	12,6	15	20	16	16,8
JUSTICE										
30401	Taux d'accès à la justice									
IHS30401	Montant de l'allocation journalière par enfant et par jour				300	300	600	600	1 200	1 200

IHS30402	Population pénale des mineurs				4,1%	5,0%	5,7%	2,0%		
IHS30403	Ratio moyen éducateurs / mineurs				1/50	1/47	1/47	1/45	1/43	
IHS30404	Nombre de mineurs ayant bénéficié de formation technique						35	105	150	
IHS30406	Montant de l'allocation par détenu / jour				600	635	721	1 000	1 000	1 400
IHS30408	Ratio moyen agents pénitentiaires/détenus				1/8	1/8	1/9	1/10		
30404	Durée moyenne des détentions préventives					0,47				
ODD1632	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement									
IHS30409	Ratio magistrat dans les juridictions/ 100 000 hbts				3,3	3,2	3,2	2,8	4	4,5
30405	Délais moyen de traitement des dossiers pénaux en flagrant délit				5 mois	5 mois	45 jours	30 jours		
30406	Délais moyen de traitement des dossiers pénaux en matière criminelle				3,5 ans	3,5 ans	75 jours	60 jours		
	Délais moyen de réponse pénale (flagrants délits)						10 jours	08 jours		
	Délais moyen de réponse pénale (correctionnelle)						60 jours	45 jours		
30409	Nombre de victimes de VBG bénéficiaires d'assistance juridique et judiciaire									

PAIX ET SECURITE										
30501	Ratio agent de sécurité/population					1/3580	1/3027	1/2427	1/2500	
IHS30502	Taux de couverture en commissariats de police					70%	77%	80%	85%	87%
IHS30503	Nombre de jeunes formés et enrôlés dans les activités de police de proximité pour la paix				10000	10000	8050	7692	8050	10000
IHS30507	Nombre de missions d'évaluation sécuritaire de lutte anti-terroriste					126	145			
IHS30508	Nombre de réseaux terroristes démantelés					25	45			
EQUITE ET EGALITE DE GENRE										
ODD551	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales	AN:19,20% / EL:15,90%	AN:19,20% / EL:15,90%	42,7%	42,7%	AN:42,70% / CESE:19,20% / EL:47,20%	47,5%	47,5		47,6%
	Nombre de projets individuels et collectifs de femmes financés						2036	1771	4000	2379
30603	Nombre d'Organisations Féminines encadrées (par Min, Femme)						1590	2815	1494	3100
30604	Nombre de ministères disposant mécanismes de prise en compte du genre						60%	70%	70%	100%
30605	Nombre d'agents cadres des institutions publiques formés en les techniques d'intégration du genre (homme, femme)						267	279	233	500
30606	Nombre d'audit genre réalisés (cumul)						1	3	3	1
IHS30601	Nombre de communautés ayant fait de déclarations publiques d'abandon de l'excision						6176	6176	6226	6226